

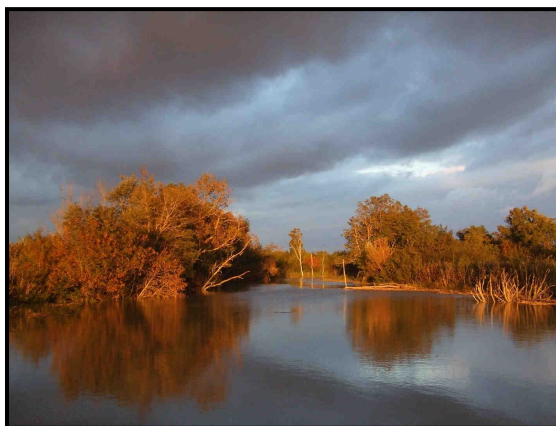


M I G A D O

Migrateurs Garonne Dordogne

**ANIMATION / COORDINATION DES ACTIONS ET DES
REFLEXIONS POUR LA SAUVEGARDE DE L'ANGUILLE
EUROPEENNE SUR LE BASSIN VERSANT GIRONDE-
GARONNE-DORDOGNE**

JANVIER A DECEMBRE 2008



Etude financée par :

L'Union Européenne
L'Agence de l'Eau Adour-Garonne
La FNPF

Vanessa LAURONCE

mai 2009

MI.GA.DO. 11D-09-RT



RESUME

La situation de l'anguille est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce.

A travers le programme INDICANG et autour du poste d'animateur, un réseau d'acteurs, d'utilisateurs, d'administrateurs... s'est développé afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation a également permis d'avancer dans les réflexions sur le bassin. Dès à présent, le fonctionnement et la dynamique du réseau a fait ses preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'étude, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions sur le bassin versant.

En 2007, le Groupe Technique Anguille et l'animatrice ont participé à l'élaboration des mesures du PLAGEPOMI, restait à rédiger le document, rédaction pour laquelle un groupe restreint de rédaction a été créé, incluant l'animatrice du groupe technique anguille, afin de faire le lien avec les membres du groupe. De plus, le nouveau règlement européen instituant des mesures de restauration et sauvegarde pour l'anguille a été voté par le Conseil des Ministres européens et a été publié en juin 2007. Il exige une coordination des réflexions et nécessitera un réseau d'information (stock en place, pêche, échappement des individus...) à l'échelle du bassin versant, un plan de gestion local devant être élaboré pour décembre 2008 et devant répondre aux objectifs de l'Europe.

L'animation du Groupe Technique Anguille du COGEPOMI permet de créer une cohérence des actions et réflexions sur le bassin.

En 2008, l'animatrice a permis d'assurer le transfert des données, et des informations entre les différents partenaires du bassin et les groupes restreints de rédaction du PLAGEPOMI et du volet local du Règlement européen. De plus en plus, les partenaires techniques et financiers se tournent vers l'animatrice du groupe anguille afin de se tenir informés des avancées des réflexions à l'échelle européenne, nationale et du bassin sur la problématique anguille.

Avoir une cohérence des actions et des méthodologies permet de compiler les résultats des actions mises en place au niveau des sous-bassin versant, et d'œuvrer vers la sauvegarde de l'anguille, à travers des actions concrètes développées au niveau local.

De nombreux contacts réguliers ont également eu lieu afin de transférer les méthodologies et apporter l'expertise nécessaires à la mise en place d'actions concrètes locales au niveau des bassins versants (Syndicats de bassin versant, bureaux d'études, Fédérations Départementales de pêche...).

Le plan de gestion du bassin versant (PLAGEPOMI) et le plan de gestion national dans le cadre du Règlement Européen, étant rédigés, des actions spécifiques allant dans le sens de la sauvegarde de l'espèce et amélioration de son habitat devront maintenant être développées. Le rôle de l'animatrice sera de suivre et d'apporter l'appui nécessaire aux partenaires du bassin pour la mise en place concrètes de ces actions en 2009.

SOMMAIRE

I

INTRODUCTION..... 4

1 LE PLAN DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS (PLAGEPOMI) – BASSIN
GIRONDE GARONNE DORDOGNE CHARENTE SEUDRE LEYRE..... 5

2 LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUTANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE
L'ANGUILLE EUROPEENNE..... 7

2.1L'organisation national et locale pour l'élaboration du plan de gestion 7

2.2La participation concrète de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.. 9

3 LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE
METHODOLOGIES ET CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU
BASSIN..... 11

4 LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE COGEPOMI 13

5 LA PLAQUETTE D'INFORMATION « L'ANGUILLE DANS LE BASSIN GIRONDE
GARONNE DORDOGNE » 14

CONCLUSION 15

ANNEXES 16

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 2 : Organisation nationale pour l'élaboration du plan de gestion.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 3 : Echancier européen pour l'élaboration et mise en place des plans de gestion.....</i>	<i>8</i>

INTRODUCTION

L'anguille est une espèce migratrice présente historiquement sur le bassin Gironde Garonne Dordogne. Elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

La situation de l'anguille est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce.

A travers le programme INDICANG et autour du poste d'animateur, un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... s'est développé afin de corodonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant. La création d'une nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation a également permis d'avancer dans les réflexions sur le bassin . Dés à présent, le fonctionnement et la dynamique du réseau a fait ses preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'étude, administrations...afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions sur le bassin versant.

La nécessité de préserver ce poste d'animateur s'est avérée évidente afin de palier la fin du programme INDICANG en 2007 et du poste d'animateur bassin versant, et ainsi poursuivre et coordonner les réflexions et les actions sur l'anguille au niveau du bassin.

En 2007, le Groupe Technique Anguille et l'animatrice ont participé à l'élaboration des mesures du PLAGEPOMI, restait à rédiger le document, rédaction pour laquelle un groupe restreint de rédaction a été créé, incluant l'animatrice du goupe technique anguille, afin de faire le lien avec les membres du groupe.

De plus, le nouveau règlement européen instituant des mesures de restauration et sauvegarde pour l'anguille a été voté par le Conseil des Ministres européens et a été publié en juin 2007. Il exige une coordination des réflexions et nécessitera un réseau d'information (stock en place, pêcherie, échappement des individus..) à l'échelle du bassin versant, un plan de gestion local devant être élaboré pour décembre 2008 et devant répondre aux objectifs de l'Europe.

Enfin, pour permettre une cohérence des actions, l'animatrice devra s'assurer du transfert des connaissances et méthodologies employées sur le bassin par les différents Syndicats de bassin versant ou bureaux d'étude intervenant sur les parties aval du bassin.

1 LE PLAN DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS (PLAGEPOMI) – BASSIN GIRONDE GARONNE DORDOGNE CHARENTE SEUDRE LEYRE.

En 2007, le travail s'était concentré sur l'élaboration de fiches espèces, présentant l'état de chaque espèce dans le bassin, ainsi que la mise en place et validation par le COGEPOMI des mesures de gestion lors d'un COGEPOMI plénier en décembre 2007. Les mesures proposées orientent les actions à mettre en place au cours des 5 prochaines années (2008-2012), et se développent autour de sept grands thèmes :

- la libre circulation,
- les suivis biologiques et halieutiques,
- le soutien de stock,
- la gestion des habitats,
- la gestion de la pêche,
- l'animation-communication-sensibilisation, et
- l'amélioration des connaissances.

28 mesures concernent l'anguille, dont 10 sont spécifiques à cette espèce.

Les mesures concernant la gestion de la pêche de l'anguille ne sont pas développées dans ce document. En effet ces mesures seront identifiées lors de l'élaboration du plan de gestion pour le Règlement européen dans le cadre du volet national.

Le PLAGEPOMI fera l'objet, selon les besoins, d'une modification dès que le plan national anguille sera mis en application (après validation par l'Europe). Le plan de gestion des poissons migrateurs est téléchargeable sur le site de la DIREN Aquitaine (<http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr>).

En 2008, un groupe restreint a été formé afin de rédiger le plan de gestion pour le bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, à partir des informations validées en 2007. Ce groupe restreint piloté par la DIREN Aquitaine, comprenait :

- les trois animateurs de bassin : EPIDOR pour la Dordogne, le SMEAG pour la Garonne et l'Institution Charente pour le bassin de la Charente
- l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI
- l'Association MI.GA.DO.
- l'ONEMA,
- l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Plusieurs réunions ont permis de définir le plan du document à élaborer, et de répartir le travail de rédaction et de relecture du document. Les fiches espèces ont été intégrées au document, en plus d'une description générale des caractéristiques du bassin versant, et des différents acteurs y intervenant.

Le document du PLAGEPOMI, qui comporte 85 pages annexes comprises, a été adopté dans sa version intégrale par le COGEPOMI en juin 2008.

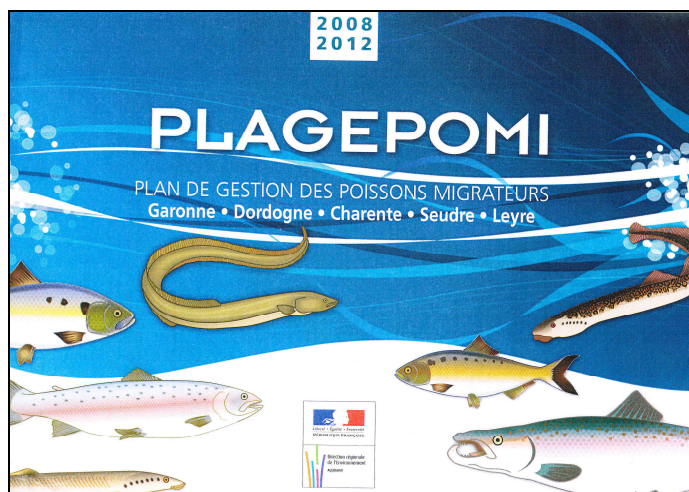


Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Le rôle de l'animatrice/coordinatrice a permis d'assurer le transfert des données et connaissances existantes dans le document du PLAGEPOMI, et de faire le lien avec les différents partenaires membres du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.

Des photos, les cartes et graphiques issus des suivis effectués par MIGADO dans le cadre des actions pour la sauvegarde de l'anguille ont également été mis en forme et mis à disposition de la DIREN Aquitaine, pour la présentation des données et des premiers résultats des suivis.

Le travail de l'animatrice s'est également concentré sur la relation avec les différents partenaires du groupe technique anguille afin de collecter des informations concernant les suivis réalisés par les autres partenaires du bassin :

- Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Gironde,
- Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
- CEMAGREF,
- Affaires Maritimes,
- Association des pêcheurs professionnels marins d'Arcachon

Un contact a également été établi avec la criée de Royan, afin de collecter les données de débarquement, non seulement d'anguilles, mais de poissons migrateurs, au niveau de cette criée ces dix dernières années. Ces données sont en cours d'exploitation.

Des contacts ont eu lieu également avec les Services de Police de la pêche des différentes DDEA du bassin, et avec les Fédérations de pêche et des milieux aquatiques, afin d'actualiser, comme cela se fait au début de chaque année, les données concernant le nombre de licences et de cartes de pêche dans chaque département, ainsi que les arrêtés préfectoraux réglementant la pêche dans le bassin.

TEMPS DE PERSONNEL IMPARTI A CETTE ACTION

Cette action a mobilisé 40 jours de l'animatrice anguille, en jours de relecture et rédaction de chapitres (20 jours), en réunions de travail avec les membres du groupe restreint (5 jours) et en contact avec les différentes partenaires et synthèse des informations (15 jours).

2 LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUTANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE L'ANGUILLE EUROPEENNE.

Un Règlement Européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres.

Chaque état membre devait présenter avant décembre 2008 un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de la population. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche sera appliquée.

La nécessité de la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle européenne a découlé de la constatation que la population est actuellement dans une situation alarmante, en dehors de ses limites de sécurité biologique. La population étant unique en Europe, chaque état doit contribuer à la restauration de la population.

L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40% d'une biomasse pristine, c'est-à-dire estimée « sans impact anthropique ».

2.1 L'organisation national et locale pour l'élaboration du plan de gestion

L'organisation française pour l'élaboration du plan de gestion s'est développée de la façon suivante :

- o un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche)
- o un volet local, élaboré au sein des territoire COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DIREN Aquitaine, la DRAM, l'ONEMA, l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique pour notre bassin versant.

La rédaction du volet local s'est fait sur la base de recommandations de travail des groupes techniques « Pêcherie et contrôle », « suivis », « ouvrages » et « repeuplements », et selon les recommandations du GRISAM.

Au fur et à mesure de la rédaction, lors des différentes étapes, une validation par le Comité de bassin et par le COGEPOMI a été demandée.

L'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI a été incluse dans le groupe de rédaction restreint, afin d'apporter son expertise, les travaux et connaissances synthétisées ces dernières années au sein du Groupe technique anguille, et ainsi faire le lien avec les membres du groupe, les différents partenaires du bassin.

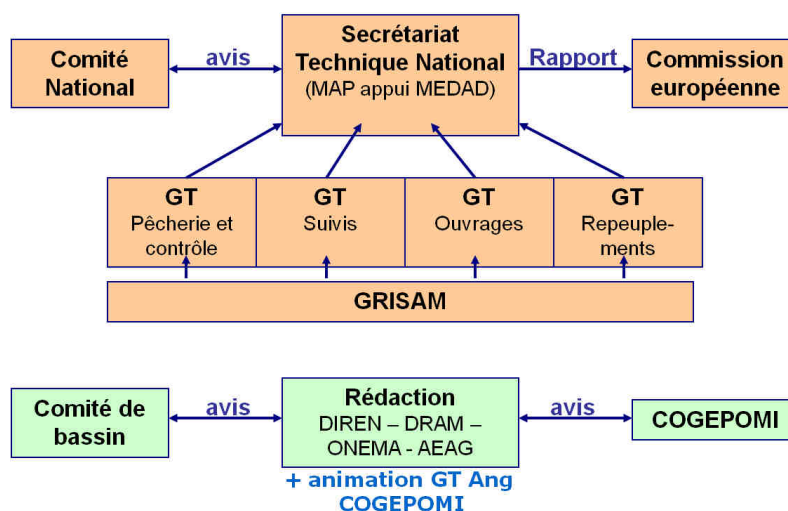


Figure 2 : Organisation nationale pour l'élaboration du plan de gestion

L'échéancier européen et national du plan de gestion a été défini jusqu'en 2013.

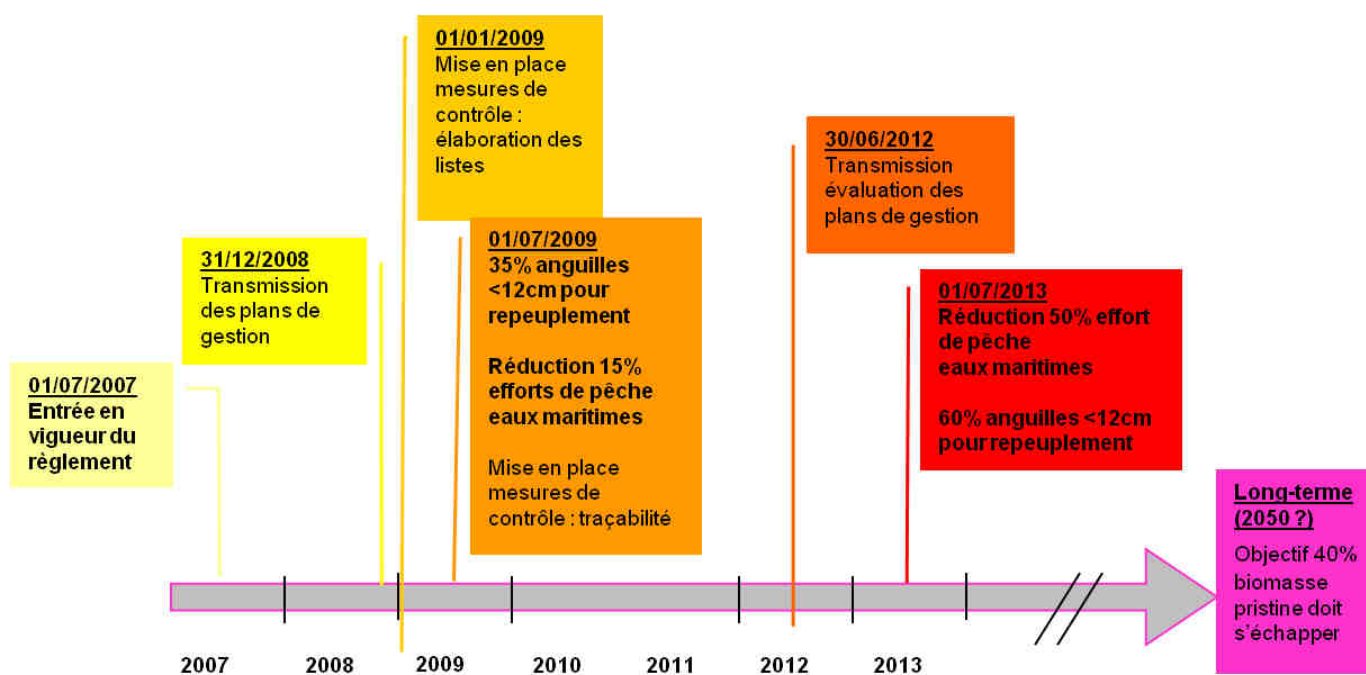


Figure 3 : Echéancier européen pour l'élaboration et mise en place des plans de gestion

Chaque groupe de travail national a remis en janvier 2008 au Comité national de consultation sur l'anguille leurs premières conclusions concernant :

- ✓ l'analyse de l'état actuel de la réglementation,
- ✓ le diagnostic des mesures de gestion existantes et
- ✓ une proposition de listes de mesures « types ».

Les volets locaux ont été élaborés et comportent :

- ✓ un état des lieux de la population d'anguilles,
- ✓ une description des suivis existants sur le bassin et
- ✓ une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses.

Le volet national comporte les mesures travaillées et validées au niveau national telles que les mesures de réduction de la pêche, les mesures pour la réduction des mortalités dans les turbines...

Des **zones d'actions prioritaires** ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages à traiter en priorités afin de rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages. Au niveau du bassin,

En ce qui concerne la pression par pêche, des mesures de réduction de l'effort seront mises en place sur la base de quotas de capture pour les pêcheries de civelle et d'anguilles argentées (pêcherie uniquement autorisée en Loire), de réduction de la saison de pêche (anguilles jaunes) et/ou un plafonnement de licences. L'interdiction de la pêche à la civelle pour les amateurs devient une mesure nationale. Des mesures spécifiques pour les opérations de repeuplement seront également mises en place.

Le plan de gestion français a été transmis à l'Europe en décembre 2008 pour validation. Le volet national et le volet local du bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre sont téléchargeables sur le site de MIGADO (www.migado.fr)

2.2 La participation concrète de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

La participation concrète de l'animatrice du Groupe technique anguille du COGEPOMI a eu lieu lors de :

- Synthèse des données existantes sur le bassin, et mise en forme des données : identification selon les connaissances actuelles des obstacles listés dans la zone d'actions prioritaires, du nombre de cartes ou licences de pêche dans les différents départements, synthèse des arrêtés préfectoraux, indicateurs de l'état de la population (station de contrôle et suivi front de colonisation).....
- Collecte auprès des différents partenaires des données nécessaires à l'élaboration du volet local du plan de gestion (Fédérations de pêche, CEMAGREF, Pêcheurs professionnels fluviaux et marins, DDEA...)
- Réalisation des bases de données permettant de confectionner les cartes, voire réalisation de certaines cartes incluses dans le volet local (carte des obstacles à la migration de montaison et dévalaison, des obstacles identifiés dans la zone d'actions prioritaires, cours d'eau à enjeu anguilles, zones de repeuplement potentielles....), en fonction des guides et grilles mis à disposition par le GRISAM ou les Ministères (par exemple grille des critères à utiliser pour identifier et recouper les données pour les zones potentielles de repeuplement).

- Rédaction directe de certains chapitres et mises en forme des données disponibles à l'échelle du bassin
- Réunions du groupe restreint de rédaction, afin de mettre en commun les données nécessaires et rédiger ou réviser des parties de l'état des lieux.

Au fur et à mesure de l'avancée de la rédaction du volet local du plan de gestion, des échanges réguliers ont eu lieu avec les différents partenaires du bassin, afin de les informer des différentes étapes et du contenu du volet local.

TEMPS DE PERSONNEL IMPARTI A CETTE ACTION

Cette action a mobilisé 80 jours de l'animatrice anguille.

3 LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN

Tout au long de cette année 2008, de nombreux contacts ont eu lieu avec les différentes partenaires du bassin, afin d'assurer une cohérence des actions mises en place dans le bassin, en fonction des méthodologies développées dans le programme INDICANG, par l'Association MIGADO et ses différents partenaires.

De nombreuses études « Etat des lieux et diagnostic de bassins versants » ou des Docob Natura 2000 se sont développés en 2008 sur des affluents du bassin. Au cours de ces études, il a été demandé, par les partenaires financiers, aux bureaux d'études répondant aux appels d'offre de rentrer en contact avec l'animatrice du Groupe anguille, afin qu'elle présente les méthodologies qui devront être utilisées sur ces bassins versants, ou les travaux qui ont déjà été réalisées, et ainsi éviter de dupliquer les actions. De nombreux bureaux d'études souhaitant répondre aux appels d'offre ont donc contactés l'animatrice, qui par la suite a travaillé de plus près sur des cas précis (lors de réunions de travail, ou de sorties sur le terrain) afin d'apporter son expérience et une expertise sur les points à traiter. Cela a concerné principalement la problématique d'obstacles à la migration et de problème éventuels de franchissabilité. Les bureaux d'études concernés directement par les études de bassin versant et qui ont reçus un appui direct de l'animatrice ont été entre autres :

- GERE A pour l'étude de bassin versant de la Pimpine,
- Aquaconseil pour l'étude bassin versant Beuve Bassanne Brion Grusson
- Rivière Environnement pour le Docob Engranne
- Monique Aubert pour l'étude bassin versant Durèze Soulège.

De plus, l'animatrice a été en contact afin de répondre à de nombreuses interrogations sur la problématique anguille et les avancés sur le Règlement européen avec les différents partenaires comme :

- les services départementaux de l'ONEMA,
- les Services de police de l'Eau des DDEA,
- Les Eptb de bassin, ainsi que l'Institution Charente
- les Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu Aquatiques,
- la Fédération Nationale pour la Pêche en France....

En terme d'animation orientée vers le grand public, l'animatrice anguille est intervenu lors d'animation lors de :

- la Fête de la pibale à Vitrezay organisée par le Pôle Nature de Vitrezay (participation à l'élaboration de la présentation, qui ensuite a été présentée par une collègue de Migado)
- Exposition « la pêche et la gastronomie de nos rivières » par l'Ecomusée du Libournais, où des panneaux d'information ont été mis à disposition afin de sensibiliser le public sur les problèmes que rencontrent l'anguille et les autres migrateurs dans le bassin.

Outre de nombreux contacts réguliers avec des techniciens rivière du bassin versant afin de les sensibiliser à l'importance de rétablir la libre circulation sur les principaux axes du bassin, des réunions plus concrètes ont eu lieu :

- sur l'Arrats le 10 janvier 2008 afin de commencer à réfléchir au rétablissement de la libre circulation sur l'axe, réunion organisée par le Syndicat de bassin versant, la Fédération de pêche et l'Agence de l'Eau
- une « Journée d'information sur la libre circulation » avec les techniciens rivières du département du Gers, organisée en collaboration entre MIGADO, la Fédération de pêche et des milieux aquatiques, le CATER 32 (Conseil Général du Gers), le 20 mars 2008. (cf. annexe 1)
- une « Journée d'information sur la libre circulation » avec les techniciens rivières de Gironde, organisée par le CATER 33 (conseil Général Gironde) en relation avec MIGADO, l'ONEMA, la Fédération de pêche et des milieux Aquatiques de Gironde, le 16 juin 2008. (cf. annexe 2)
- Avec des techniciens rivières afin d'étudier des cas concrets d'aménagements possibles, et transférer les connaissances nécessaires sur la problématique anguille et libre circulation, comme avec le technicien rivière de la Communauté des Communes de Montesquieu, ou du bassin versant de la Jalle de Castelnau.

TEMPS DE PERSONNEL IMPARTI A CETTE ACTION

Cette action a mobilisé 20 jours de l'animatrice anguille.

4 LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILE COGEPOMI

Comme évoqué précédemment les différentes actions développées pendant cette année 2008 ont nécessité des validations ou des consultations du Groupe Technique Anguilles qui s'est donc réunis plusieurs fois, soit en groupe défini initialement, soit en groupe élargi pour inclure les marins pêcheurs d'Arcachon ou les financeurs selon la thématique abordée.

- En février 2008, le groupe technique s'est réuni afin de faire un point sur le PLAGEPOMI et sur le Règlement européen, sur les résultats des actions MIGADO 2007 et valider les actions 2008. (cf. compte-rendu annexe 3)
- En mai 2008, une réunion élargie aux pêcheurs professionnels maritimes d'Arcachon a été organisée, afin de travailler sur la mise en parallèle des actions PLAGEPOMI et de la phase 2 du programme INDICANG (cf. compte-rendu annexe 4)
- En juillet 2008, le groupe technique s'est réuni afin de présenter les avancés du PLAGEPOMI, la démarche des Rivières pilotes de MIGADO, et travailler sur l'identification des zones potentielles de repeuplement dans le cadre du volet local du plan de gestion national anguille. Cette réunion a permis de mettre en évidence des grandes règles à suivre dans le bassin. (cf. compte-rendu annexe 5).
- En décembre 2008, le groupe technique a été élargi aux financeurs, afin de présenter faire le point sur les actions mises en place en 2008, qui seront proposées en 2009, et les mettre en parallèle avec les mesures listées dans le PLAGEPOMI. (cf. compte-rendu annexe 6).

En relation directe avec les actions développées dans le cadre du Groupe Technique anguilles COGEPOMI, l'animatrice a également participé à :

- une réunion réunissant les financeurs du programme migrateurs (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Aquitaine, Etat), au cours de laquelle une estimation des coûts prévisionnels du programme migrateurs pour les actions Dordogne, Garonne, Charente, Anguille et Esturgeon ont été présentée par les différents animateurs de bassin ou thématique.
- à la révision des listes des futurs cours d'eau à enjeu migrateurs dans le bassin en collaboration avec les DIREN Aquitaine et Midi-Pyrénées, l'ONEMA et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

TEMPS DE PERSONNEL IMPARTI A CETTE ACTION

Cette action a mobilisé 28 jours de l'animatrice anguille.

5 LA PLAQUETTE D'INFORMATION « L'ANGUILLE DANS LE BASSIN GIRONDE GARONNE DORDOGNE »

Dans la continuité de l'édition des lettres d'information semestrielles « L'Anguille dans le bassin Gironde Garonne Dordogne » et afin de sensibiliser les administrations, institutions, techniciens, usagers ... et communiquer sur les actions réalisées et les avancées sur la problématique anguille, la nouvelle lettre d'information (lettre n°6) a été éditée faisant le point sur le PLAGEPOMI, le Règlement européen et les différentes échéances, et deux nouvelles actions se développant sur le bassin afin de travailler sur le rétablissement de la libre circulation (les Rivières pilotes, et les tests de gestion d'obstacles de protection à la mer) (cf. Annexe 7).

Cette lettre éditée en 1.000 exemplaires a été largement diffusée à tous les partenaires intra et interbassin, tous les partenaires nationaux, et européens avec qui des collaborations étroites se sont développées ces dernières années.

TEMPS DE PERSONNEL IMPARTI A CETTE ACTION

Cette action a mobilisé 11 jours de l'animatrice anguille.

CONCLUSION

L'animation du Groupe Technique Anguille du COGEPOMI permet de créer une cohérence des actions et réflexions sur le bassin. De plus en plus, les partenaires techniques et financiers se tournent vers l'animatrice du groupe anguille afin de se tenir informés des avancées des réflexions à l'échelle européenne, nationale et du bassin sur la problématique anguille.

Avoir une cohérence des actions et des méthodologies permet de compiler les résultats des actions mises en place au niveau des sous-bassin versant, et d'œuvrer vers la sauvegarde de l'anguille, à travers des actions concrètes développées au niveau local.

La présence de l'animatrice anguille a permis de faire le lien entre la rédaction de ces documents et les différents partenaires du bassin, intégrant les avis de chacun, les données existantes, et créant un groupe de concertation et de discussions permettant l'échange de remarques et d'opinions sur les différents thèmes abordés.

Le plan de gestion du bassin versant (PLAGEPOMI) et le plan de gestion national dans le cadre du Règlement Européen, étant rédigés, des actions spécifiques allant dans le sens de la sauvegarde de l'espèce et amélioration de son habitat devront maintenant être développées. Le rôle de l'animatrice sera de suivre et d'apporter l'appui nécessaires aux partenaires du bassin pour la mise en place concrètes de ces actions en 2009.

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation faite aux « Journées Techniciens Rivières sur le thème de la libre circulation » dans le département du Gers

Annexe 2 : Présentation faite aux « Journées Techniciens Rivières sur le thème de la libre circulation » dans le département de la Gironde

Annexe 3 : Compte-rendu de la réunion du Groupe Technique Anguille COGEPOMI du 8 février 2008

Annexe 4 : Réunion locale des partenaires du bassin versant Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre : mise en parallèle actions PLAGEPOMI / INDICANG2

Annexe 5 : Compte-rendu de la réunion du Groupe Technique Anguille COGEPOMI du 17 juillet. 2008

Annexe 6 : Compte-rendu de la réunion du Groupe Technique Anguille COGEPOMI du 2 décembre 2008

Annexe 7 : Lettre d'information « *L'Anguille dans le bassin Gironde Garonne Dordogne* » n°6.

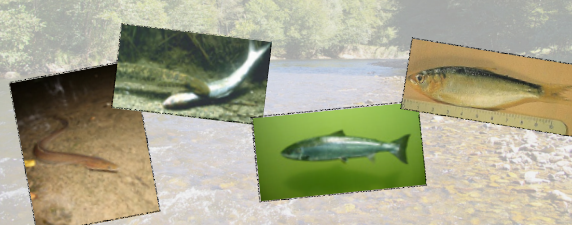
ANNEXE 1



Rencontre technique : les poissons migrateurs

Les migrants dans le bassin Gironde Garonne Dordogne :

Cycles biologiques, principales problématiques, restauration de la libre circulation



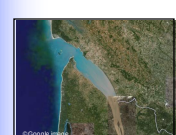
16 juin 2008



Les poissons migrateurs dans le bassin Gironde Garonne Dordogne

Introduction

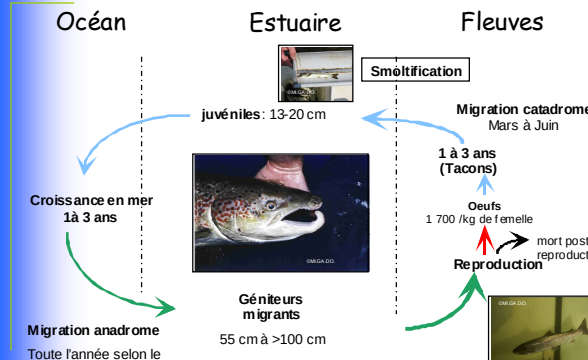
- Les **poissons migrateurs** vivent alternativement en **eau douce** et en **eau salée** : la possibilité de **circuler d'un milieu à l'autre** est obligatoire pour la survie de l'espèce
- Ces dernières années : observation d'un **recul de l'abondance** des populations
- Principales causes : **régression de l'aire de colonisation** des poissons migrateurs






Caractéristiques du cycle de vie des poissons migrateurs

Le saumon atlantique : le cycle de vie



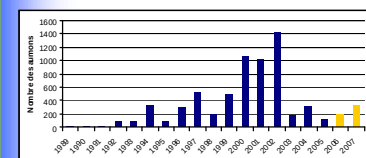


Caractéristiques du cycle de vie des poissons migrateurs

Le saumon atlantique

Etat de la population dans le bassin

- Population « naturelle » disparue depuis fin XIXème siècle => **opérations de repeuplement** depuis fin 1980's
- Suivi des migrations au niveau des stations de contrôle
- Taux de retour 0.5% (captures accidentelles)
- Suivi de l'impact des éclusés => travaux en rivière

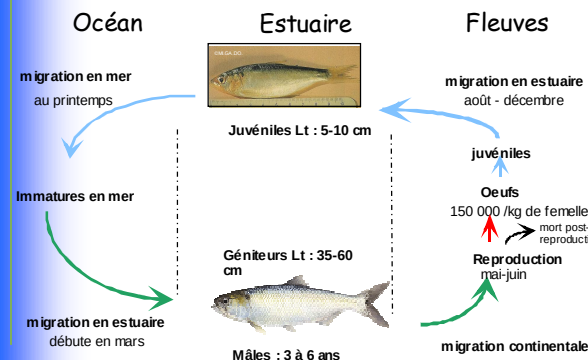




Pêche interdite dans le bassin depuis les années 1980



Caractéristiques du cycle de vie des poissons migrateurs

La grande alose et l'aloise feinte : cycle de vie



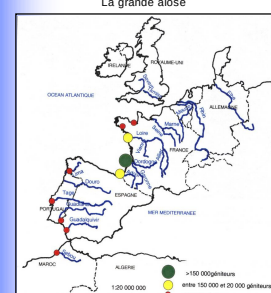


Caractéristiques du cycle de vie des poissons migrateurs

La grande alose et l'aloise feinte

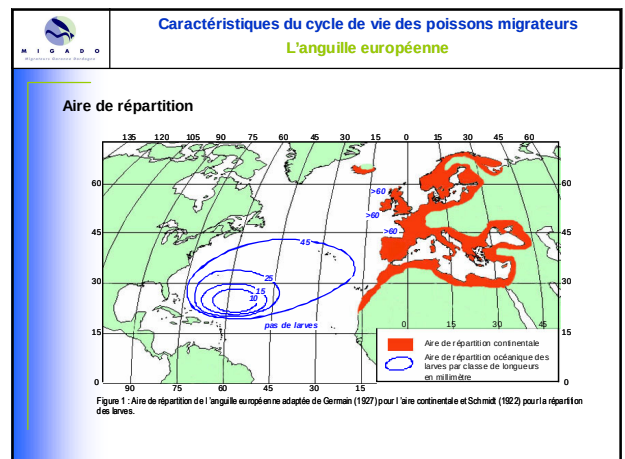
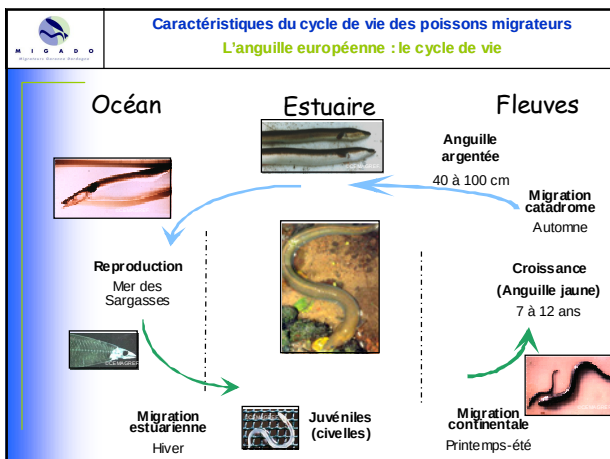
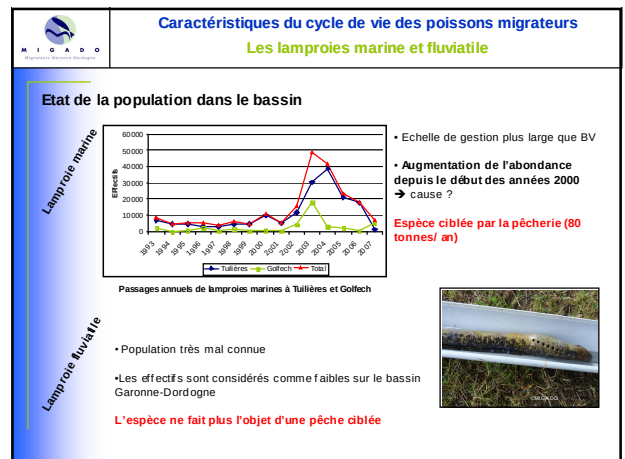
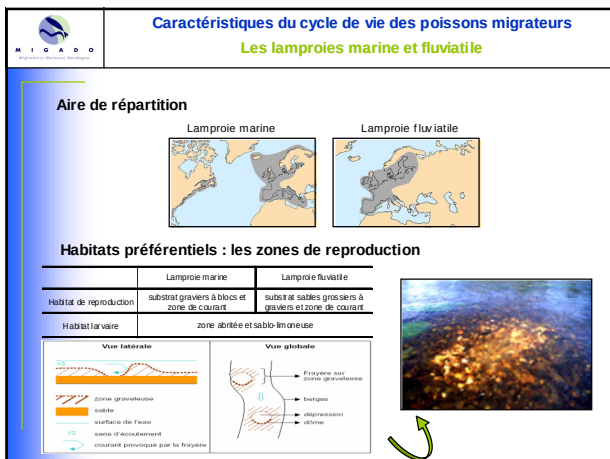
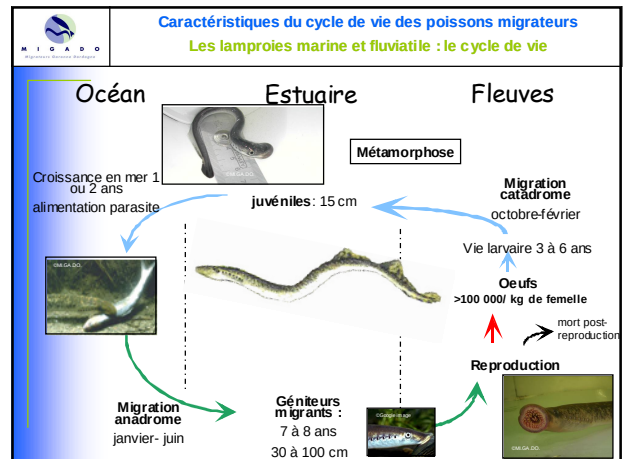
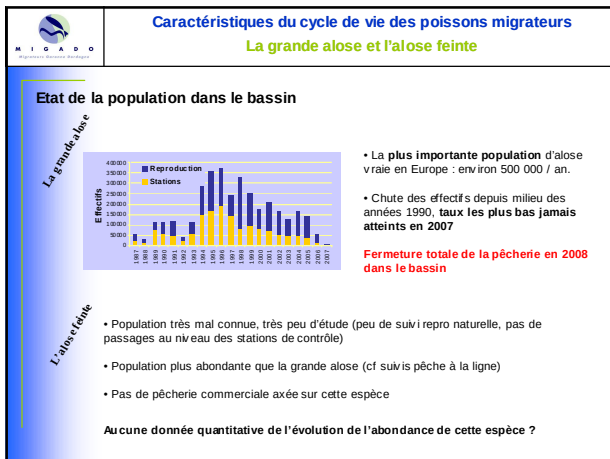
Aire de répartition

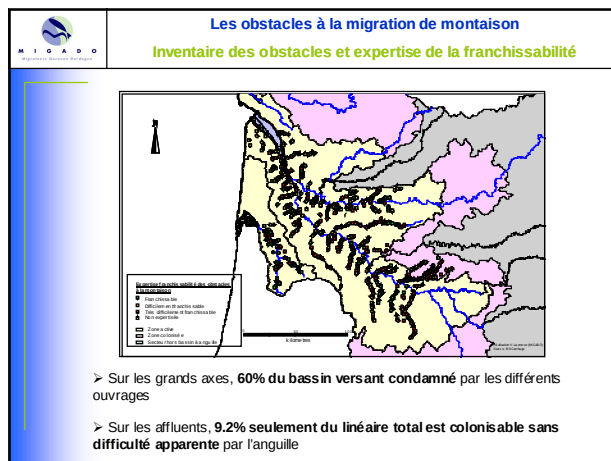
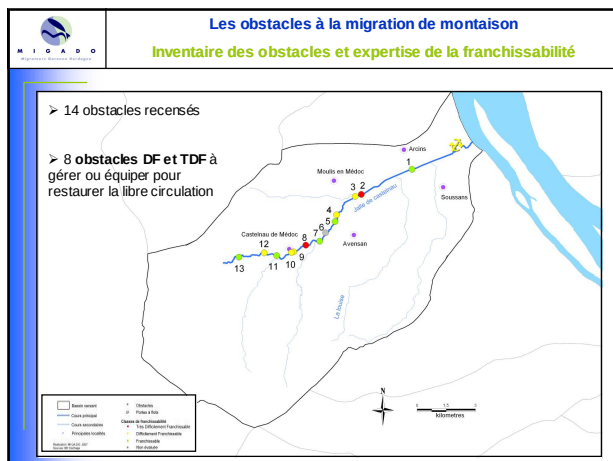
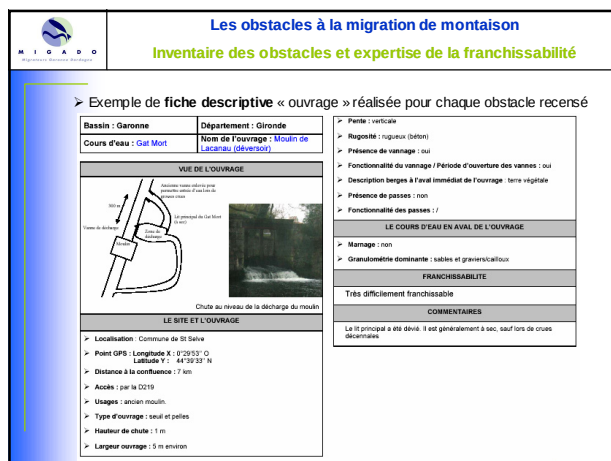
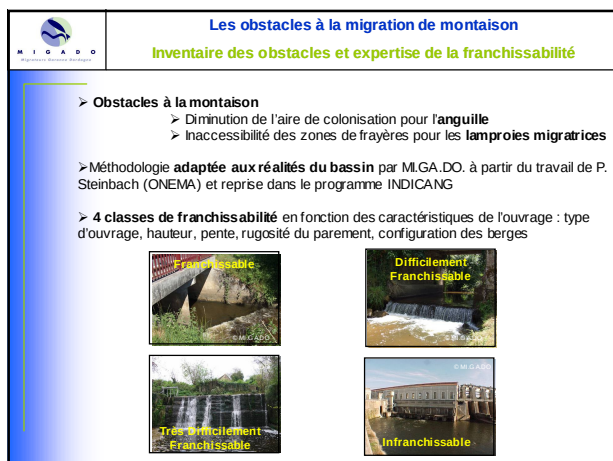
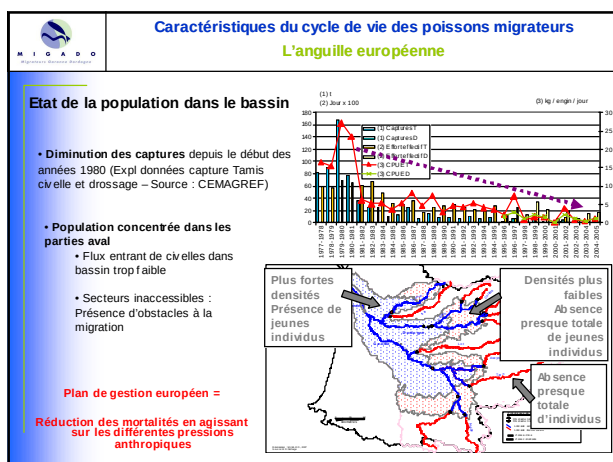
La grande alose

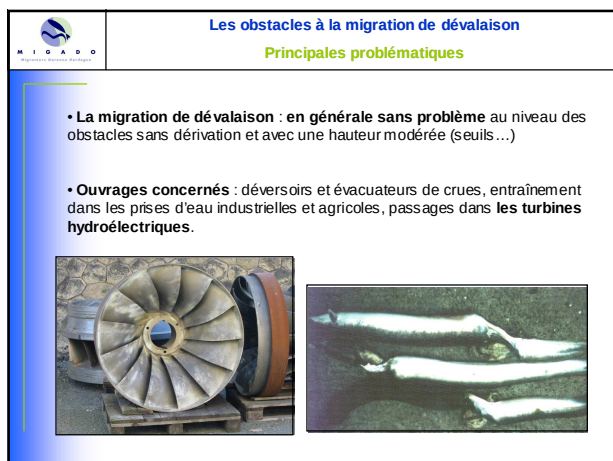
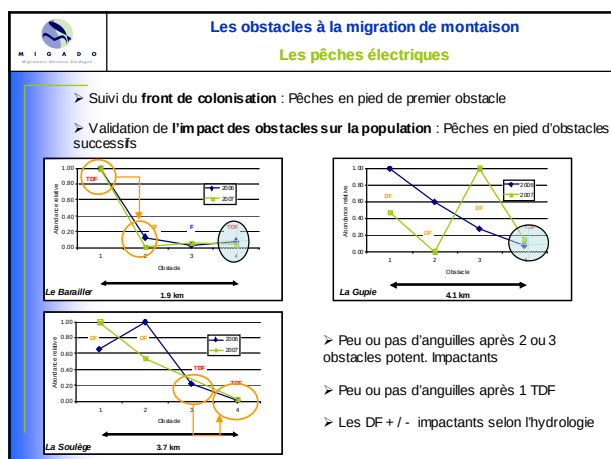
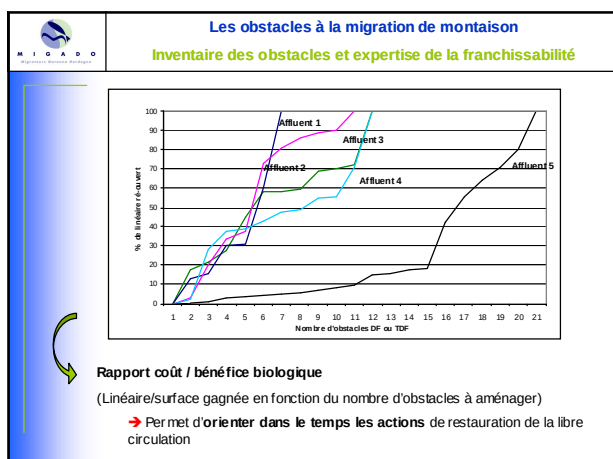


Reproduction



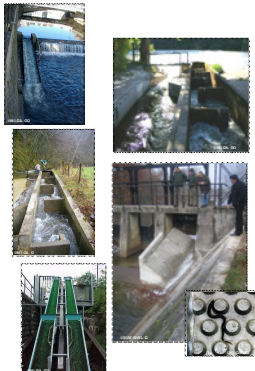






Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs
Les dispositifs de franchissements : les passes à poissons suite...

- **Les passes à ralentisseurs**
 Canal avec déflecteurs pour réduire les vitesses d'écoulement (pente jusqu'à 20%)
- **Les passes à bassins**
 Divisent la hauteur à franchir en plusieurs chutes à travers une succession de bassins
- **Les passes spécifiques anguilles**
 Généralement associées aux autres ouvrages de franchissement
 Rampes humides avec substrat artificiel favorisant la reptation de l'anguille : brosses ou dalles avec plots bétons



Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs
Le cas particulier des portes à flots

➤ **Fonction** : limiter l'entrée des eaux de l'estuaire à marée haute par une fermeture automatique des portes avec le flot.

Retard de fermeture des portes = temps disponible aux espèces pour franchir l'obstacle



➤ En générale, fermeture rapide des portes dès l'arrivée du flot : **réduction forte des flux migratoires** sur les bassins versants.

➤ **Solutions envisageables** pour éviter le blocage des migrateurs au pied des portes à flots
 ➔ **Réaliser des admissions d'eau de l'estuaire**

- ✓ Mise en place d'une cale évitant une fermeture complète des portes
- ✓ Création d'une ouverture sur l'un des battants

• Prendre en compte les usages présents sur le territoire
 • Selon les marais, il faudra prendre en compte : l'envasement, les variations de salinité...

Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs
Aménagements à la dévalaison

- Dispositifs pour la dévalaison moins bien maîtrisés que ceux pour la montaison
- Pas de problème de dévalaison dans le cas d'un démantèlement de l'obstacle ou de gestion de vannes
- Dans le cas des ouvrages hydroélectriques les **Solutions envisageables** sont :
 - Arrêt de turbines
 - Barrières physiques : grilles et exutoires de dévalaison

➡

Chaque obstacle est particulier : définir **au cas par cas les modalités d'aménagement** aussi bien pour la montaison que pour la dévalaison

Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs
Estimation des coûts

Modes de gestion	Coûts approximatifs	Efficacité migratoire
Démantèlement de l'ouvrage	-	+
Gestion de l'ouvrage		
Dispositif de franchissement	+	-

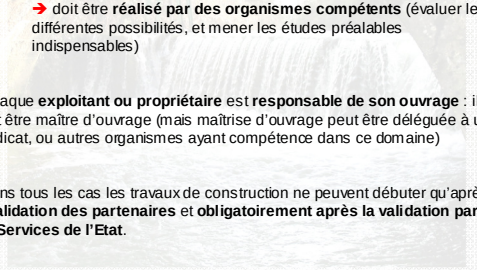
Passes "naturelles" : rampe en enrochements, rivière de contournement...
 Passes "techniques" : passe à bassins, à ralentisseur, spécifiques...

➡

L'option de la suppression de l'obstacle est à envisager en priorité : C'est en effet la solution à la fois la **plus efficace** pour restaurer la **continuité écologique** dans toutes ces dimensions et souvent la **moins coûteuse**.

Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs
Les moyens d'actions

- Un ouvrage de franchissement doit être **adapté** : aux **espèces ciblées**, au **sites** et au **cours d'eau**.
 - L'aménagement d'une passe à poisson est donc **complexe**
 ➔ doit être **réalisé par des organismes compétents** (évaluer les différentes possibilités, et mener les études préalables indispensables)
- Chaque **exploitant ou propriétaire** est **responsable de son ouvrage** : il peut être maître d'ouvrage (mais maîtrise d'ouvrage peut être déléguée à un syndicat, ou autres organismes ayant compétence dans ce domaine)
- Dans tous les cas les travaux de construction ne peuvent débuter qu'après la **validation des partenaires** et **obligatoirement après la validation par les Services de l'Etat**.



Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs

Obstacle à supprimer



Milieu cloisonné : obstacle et habitats dégradés (retenue amont)



Milieu ouvert : écoulement libre et habitats fonctionnels



Association M. G.A.D.O.
 (Migrateurs Garonne Dordogne)
<http://www.migado.fr>

LAURONCE Vanessa
 ☎ 06 07 57 85 77
lauronce.migado@wanadoo.fr

ALBERT François
 ☎ 06 07 81 23 61
albert.migado@orange.fr



ANNEXE 2



Rencontre technique : les poissons migrateurs

Les migrateurs dans le bassin Gironde Garonne Dordogne :

Cycles biologiques, principales problématiques, restauration de la libre circulation



20 mars 2008

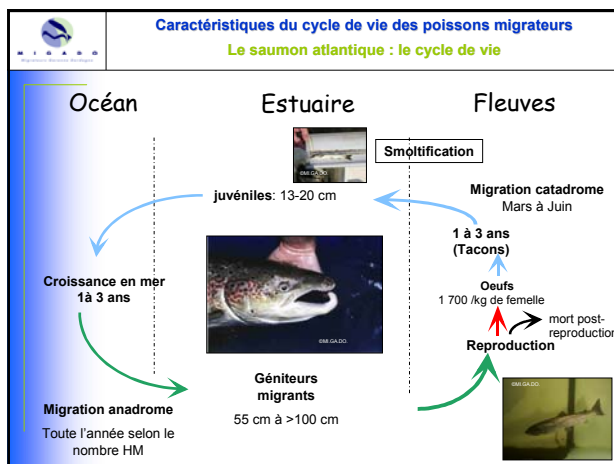


Les poissons migrateurs dans le bassin Gironde Garonne Dordogne

Introduction

- Les **poissons migrateurs** vivent alternativement en **eau douce** et en **eau salée** : la possibilité de **circuler d'un milieu à l'autre** est obligatoire pour la survie de l'espèce
- Ces dernières années : observation d'un **recul de l'abondance** des populations
- Principales causes : **régession de l'aire de colonisation** des poissons migrateurs





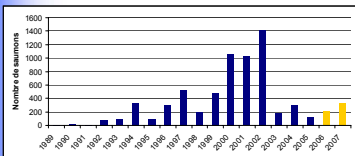


Caractéristiques du cycle de vie des poissons migrateurs

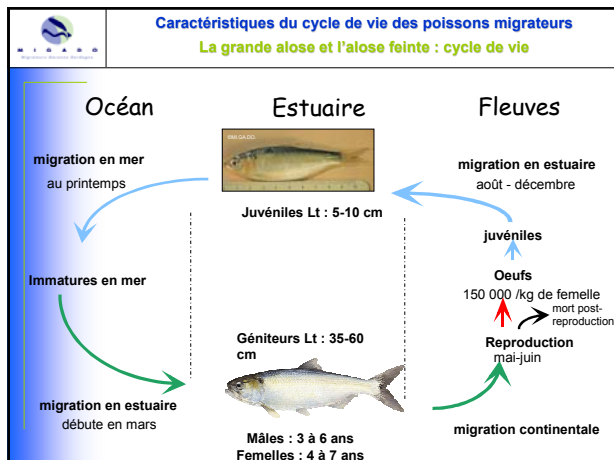
Le saumon atlantique

Etat de la population dans le bassin

- Population « naturelle » disparue depuis fin XIXème siècle => **opérations de repeuplement** depuis fin 1980's
- Suivi des migrations au niveau des stations de contrôle
- Taux de retour 0.5% (captures accidentelles)
- Suivi de l'impact des éclusés => travaux en rivière


Pêche interdite dans le bassin depuis les années 1980



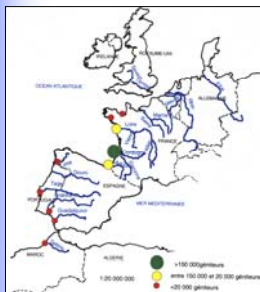


Caractéristiques du cycle de vie des poissons migrateurs

La grande alose et l'aloise feinte

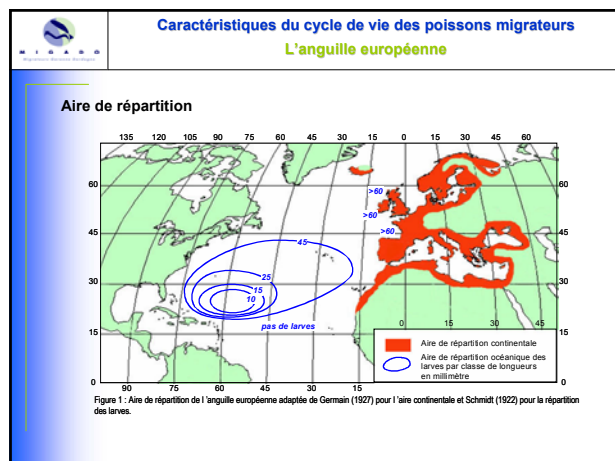
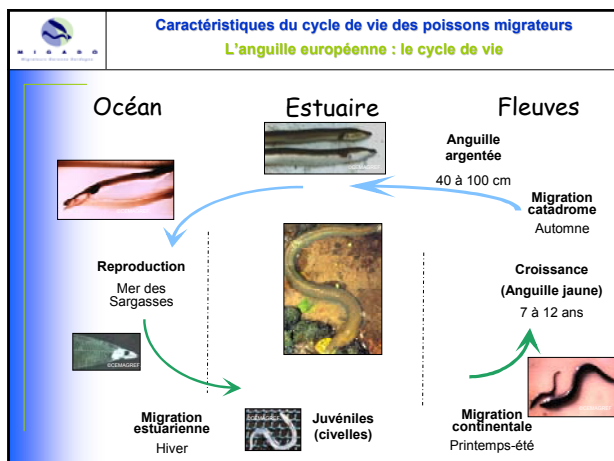
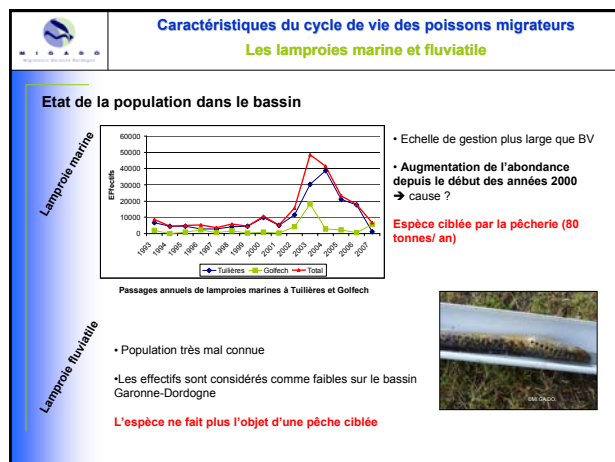
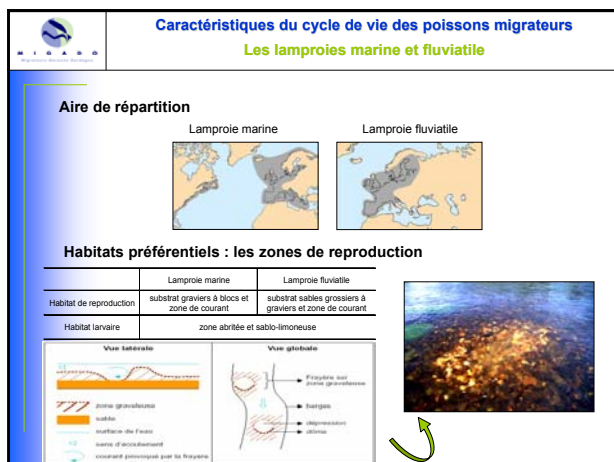
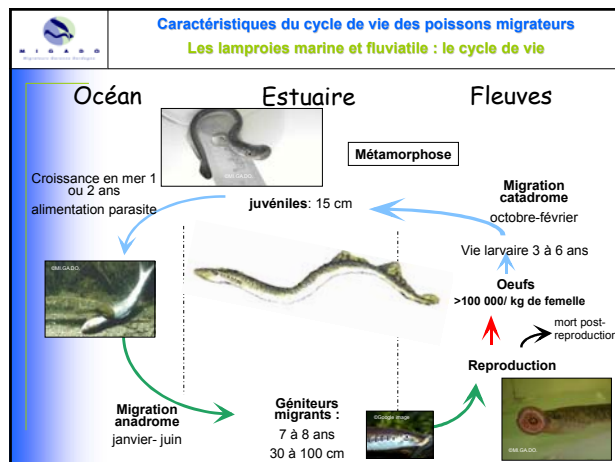
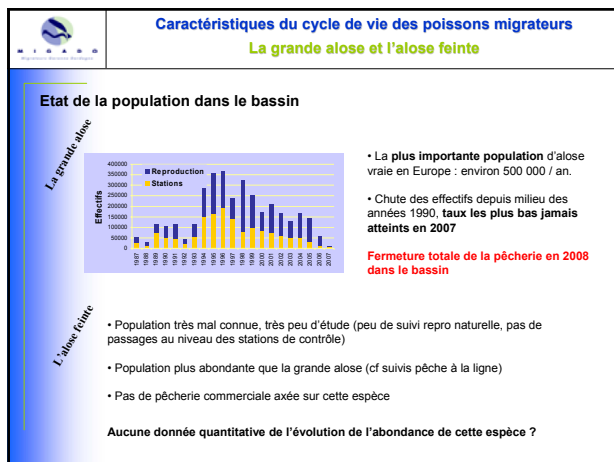
Aire de répartition

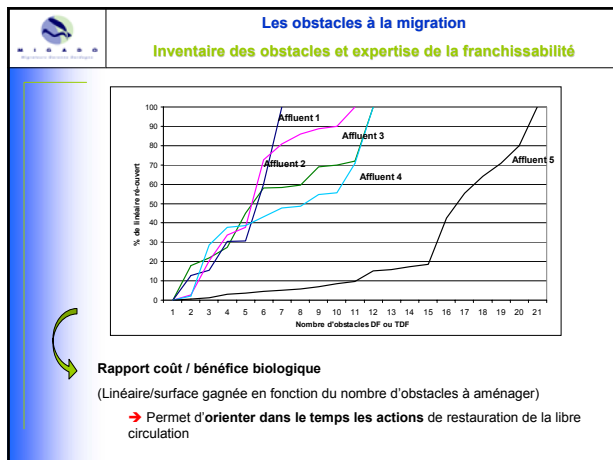
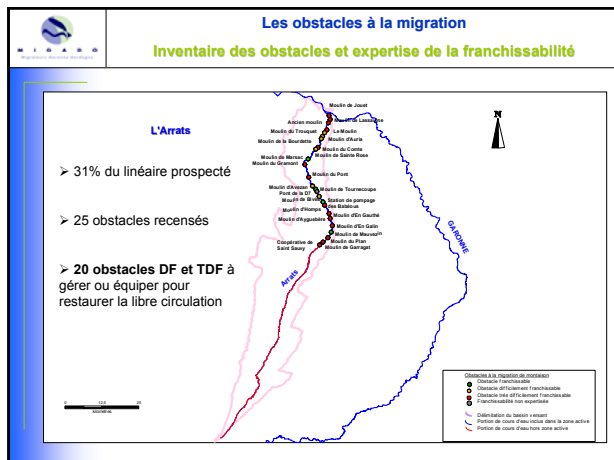
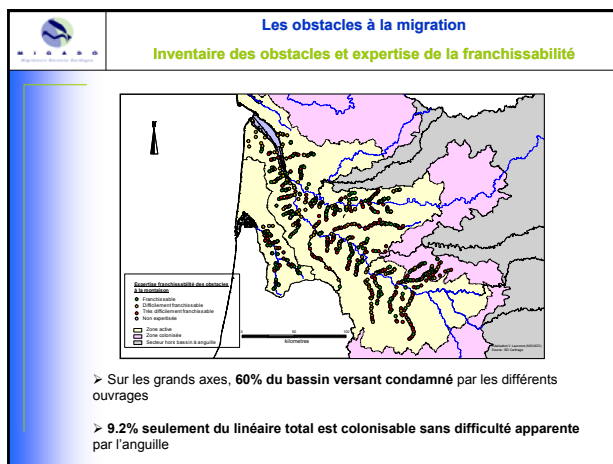
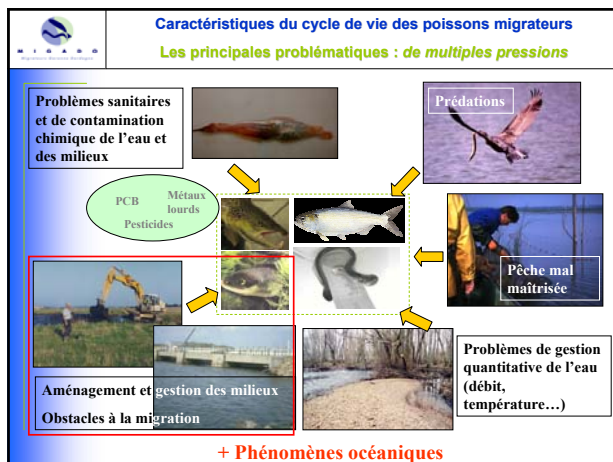
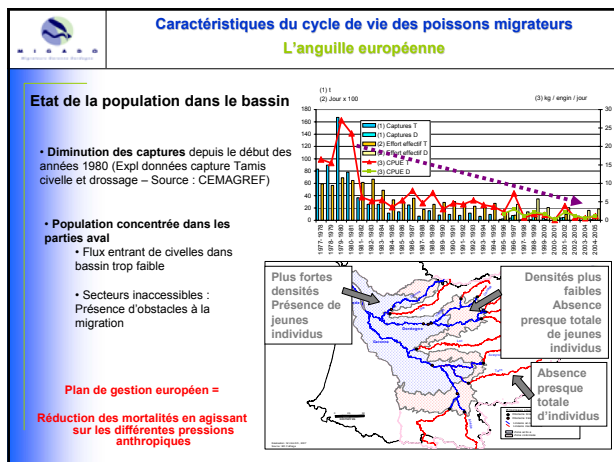
La grande alose



Reproduction









Les obstacles à la migration

Inventaire des obstacles et expertise de la franchissabilité

➤ Exemple de fiche descriptive « ouvrage »

Bassin : Garmone Département : Tarn et Garonne Cours d'eau : L'Arvie Nature de l'ouvrage : aval d'ouvrage de la prise d'eau	➤ Hauteur de chute : 3 m ➤ Largeur ouvrage : 10 m ➤ Pente : verticale sur 1 m et 30° sur 2 m ➤ Rugosité : lisse (béton) ➤ Présence de vanne : oui ➤ Fonctionnalité de vanne : Période d'ouverture des vannes 2008 / ➤ Description berges à l'aval immédiat de l'ouvrage : terre végétale ➤ Présence de passes : non ➤ Franchissabilité des poissons : /
--	--

VEU DE L'OUVRAGE



LE SITE ET L'OUVRAGE

➤ Localisation : Saint-Loup

➤ Point GPS : Longitude N : 43°51'42.0"

Latitude Y : 44°54'30.0"

➤ Distance à la confluence : 2,5 km

➤ Accès : route N101, prendre la D12 vers St-Loup, à gauche la D10 et enfin, la première à gauche

➤ Usages : /

➤ Type d'ouvrage : canal et puits



Les obstacles à la migration

Les principaux types d'ouvrages rencontrés

➤ Les ouvrages de régulation des niveaux d'eau



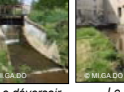

➔ Gestion (période d'ouverture des vannes)

➤ Les seuils (pont, dessableurs, irrigation,...)




➔ Hauteur de chute, pente, rugosité et les berges en aval immédiat de l'ouvrage

➤ Les moulins


➔ Hauteur de chute, pente, rugosité, les berges en aval immédiat de l'ouvrage

La prise d'eau Le déversoir Le moulin



Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs

3 modes de gestion envisageables

➔ L'effacement de l'ouvrage



➤ doit être **systématiquement privilégié** car il permet de rétablir la continuité écologique sous tous ses aspects.

➔ La gestion de l'ouvrage (manipulation des vannes...)



➤ Les modalités de manœuvre des ouvrages : **définis au cas par cas** afin de s'assurer que les **conditions hydrauliques** soient compatibles avec les **capacités de franchissement** des différentes espèces ciblées.

➔ Aménagement de dispositifs de franchissement

Si démantèlement ou gestion impossible : aménagement un **dispositif de franchissement**



Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs

Les dispositifs de franchissements : les passes à poissons

• Les prébarrages

Succession de petits seuils franchissables qui fractionnent la chute d'eau




• Les rampes en enrochements

Réduisent le dénivelé des seuils et les vitesses de courant par l'installation d'enrochements (pente 3% à 8-10%)



• Les rivières de contournement

Relient l'amont d'un ouvrage à la zone aval par un bras en pente douce où les vitesses de courant sont réduites par la rugosité du fond (pente de quelques % seulement)





Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs

Les dispositifs de franchissements : les passes à poissons suite...

• Les passes à ralentisseurs

Canal avec déflecteurs pour réduire les vitesses d'écoulement (pente jusqu'à 20%)



• Les passes à bassins

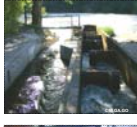
Divisent la hauteur à franchir en plusieurs chutes à travers une succession de bassins



• Les passes spécifiques anguilles

Généralement associées aux autres ouvrages de franchissement

Rampes humides avec substrat artificiel favorisant la reptation de l'anguille : brosses ou dalles avec plots bétons





Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs

Aménagements à la dévalaison

• La migration de dévalaison : **en générale sans problème** au niveau des obstacles sans dérivation et avec une hauteur modérée (seuils...)

• Risque principal : **Turbines hydroélectriques**



• Solutions envisageables :

➤ Arrêt de turbines

➤ Barrières physiques : **grilles et exutoires de dévalaison**

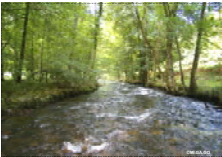


➔ Chaque obstacle est particulier : définir **au cas par cas** les modalités d'aménagement aussi bien pour la montaison que pour la dévalaison

Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs		
Estimation des coûts		
Modes de gestion	Coûts moyens approximatifs (par m de chute et suivant les débits)	Entretien
Démantèlement de l'ouvrage	-	Aucun entretien particulier pour un gain biologique optimal
Gestion de l'ouvrage		Surveillance régulière (mobilisation en personnel parfois non régieable à certaines périodes de l'année)
Aménagements		
Prébarrages		Surveillance régulière afin de retirer les embâcles
Rampes en enrochements		Substrat plots : surveillance régulière Substrat brosse : surveillance très fréquente
Passes spécifiques anguilles		Surveillance constante et entretien important
Passes à ralentisseurs		Surveillance très fréquente afin de retirer les embâcles
Passes à bassins		
Rivères de contournement	+	Peu de contraintes d'entretien et de maintenance

L'option de la suppression de l'obstacle est à envisager en priorité : solution à la fois la plus efficace pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau et souvent la moins coûteuse.

Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs	
Les moyens d'actions	
- Un ouvrage de franchissement doit être adapté : aux espèces ciblées, aux sites et au cours d'eau. - L'aménagement d'une passe à poisson est donc complexe - doit être réalisé par des organismes compétents (évaluer les différentes possibilités, et mener les études préalables indispensables) - Chaque exploitant ou propriétaire est responsable de son ouvrage : il peut être maître d'ouvrage (mais maîtrise d'ouvrage peut être déléguée à un syndicat, ou autres organismes ayant compétence dans ce domaine) - Dans tous les cas les travaux de construction ne peuvent débiter qu'après la validation des partenaires et obligatoirement après la validation par les Services de l'Etat.	

Démantèlement

Milieu cloisonné : obstacle et habitats dégradés (retenue amont)

Milieu ouvert : écoulement libre et habitats fonctionnels

Association Mi.G.A.DO.
(Migrateurs Garonne Dordogne)

<http://www.migado.fr>

LAURONCE Vanessa
☎ 06 07 57 85 77
lauronce.migado@wanadoo.fr

ALBERT François
☎ 06 07 81 23 61
albert.migado@orange.fr

ANNEXE 3

REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE DU COGEPOMI

**Bordeaux – DIREN
08 Février 2008**

Ordre du jour

- 1- PLAGEPOMI** : point sur le PLAGEPOMI et les mesures concernant l'anguille
- 2- Présentation des actions 2007 et perspectives 2008 de l'Association MI.GA.DO.**
- 3- Point sur le règlement européen et les prochaines étapes**
- 4 – Questions diverses** : bassin versant de la Leyre, de la Charente et des Lacs Médocains.

Participants

Gilles ADAM (DIREN Aquitaine)
Olivier AURIOL (Institution Charente)
Matthieu CHANSEAU (MIGADO)
Olivier GUERRI (EPIDOR)
Vanessa LAURONCE (Animatrice/MIGADO)

Michel LOULIERE (AADPAEF Gironde)

Thierry MOISSONNIER (FDAAPPMA)
Guillaume PAQUIGNON (AADPPEDG/IMA)
Paul GONTHIER (CEMAGREF – remplacement
de Christian RIGAUD)
Dominique TESSEYRE (Agence de l'Eau- sous
direction espace rural)
Natalie VILLAREAL (PN Landes de Gascogne)

Excusés :

Aline CHAUMEL (SMEAG)
Francis GAYOU (ONEMA) – commentaires ultérieurs intégrés au compte-rendu
Patricia POULAIN (Agence de l'Eau- sous direction Planification))
Mme RABIC (CRPM)

1- **PLAGEPOMI** :

Vanessa Lauronce présente les mesures validées en séance plénière du COGEPOMI le 18 Décembre 2007 en relation avec l'anguille. Certaines mesures sont spécifiques à l'anguille, d'autres concernent différentes espèces de migrateurs. Seules les mesures « pêches » ne sont pas présentées ici, le Ministère devant prochainement donner des nouvelles recommandations quant à ces mesures.

Gilles Adam explique que bien que les mesures du PLAGEPOMI aient été validées le 18 Décembre 2007 en séance plénière du COGEPOMI, le 9 Janvier 2008 lors d'une réunion du Comité National dans le cadre du Règlement Européen Anguille, le Directeur de l'Eau a demandé à ce que les volets anguilles des PLAGEPOMI soient reportés en attente du plan de gestion dans le cadre du règlement européen. L'instruction en projet pour la mise en œuvre de ces plans rappelle ce point, nous sommes actuellement en attente de la lettre signée du Ministère.

Le problème est que dans le bassin versant, dans certains départements, des arrêtés ont été pris et signés, incluant les mesures validées dans le PLAGEPOMI, d'où une incohérence des mesures réglementaires sur le bassin. De plus, le courrier permettra de confirmer si ce point ne concerne que les mesures pêche ou toutes les mesures anguille (ce sujet ayant été abordé seulement dans le cadre du groupe de travail « pêcherie et contrôle »).

M. Loulière précise qu'il sera très vigilant sur le fait que toutes les mesures évoquées le 18 Décembre en séance plénière du COGEPOMI ne soient pas appliquées. Dans le cadre du règlement européen, il explique que la base est 2004-2006. Avant fin 2008 les mesures devront être prises et proposées. Avant cela nous avons besoin de connaître les impacts sur la population des différentes pressions.

Gilles Adam explique que cette base de 2004-2006 est un choix à faire parmi d'autres mesures et une référence en termes d'évaluation de la population et non des pressions. Les mesures auraient pu être prises dès maintenant sur le principe, car elles auraient été intégrées au futur plan de gestion.

Paul Gonthier précise que dans le règlement il est question de 50% de réduction des pressions dans le cas d'une sanction pour non présentation de plan de gestion, et non en tant que mesures.

Gilles Adam propose de maintenir ces mesures concernant la pêche écrites dans le PLAGEPOMI et de les reporter d'une année, les adapter et les réserver pour les prochaines années.

Francis Gayou absent de la réunion a fait parvenir ses commentaires et remarques à la suite du compte-rendu et rejoint Gilles Adam sur ce point, lorsqu'il considère que si les mesures actées en COGEPOMI sont reportées à la date de sortie du plan de gestion, elle demeurent inscrites dans le PLAGEPOMI.

M. Loulière est contre cette idée, car lors du Comité National, il a été dit qu'il y avait obligation de faire un COGEPOMI pour revoir et rediscuter des mesures pêche.

Thierry Moissonnier questionne l'administration sur l'autorisation ou non de vendre des timbres civelles cette année, au vu des modifications ayant eu lieu.

M. Loulière explique qu'un arrêté a été pris en Gironde car M. Sibuet La Fourmi était favorable à cette mesure si elle était acceptée au niveau national. Or cette décision n'a été prise qu'en Gironde. M. Loulière sera vigilant pour faire rétablir cette vente de timbres en 2008.

Francis Gayou absent de la réunion a fait parvenir ses commentaires et compléments d'information à la suite du compte-rendu. Sur ce sujet de la vente ou non de timbres « civelles », sa légalité se fonde sur le contenu de l'arrêté réglementaire permanent, à la date de parution de celui-ci. Dans le cas où l'ARP interdit la civelle la vente de timbres est par définition « proscrite » pour le territoire sur lequel s'applique cette interdiction. Seul un arrêté modificatif peut changer la contrainte réglementaire.

En ce qui concerne les mesures Gestion des Habitats, Olivier Guerri signale que dans le plan national, il n'y pas de volets « milieux », seulement un renvoi vers la DCE, ce qui n'est pas suffisant dans la gestion des habitats. Les mesures « protection et restauration des habitats, adapter la gestion des débits aux exigences des migrateurs, prendre en compte les migrateurs dans les procédures administratives » sont des mesures importantes, où toutes les espèces sont confondues. Peut être serait-il intéressant dans le PLAGEPOMI d'inclure un aparté spécifique anguille, car la problématique concernera ici les petits affluents.

Un volet concernant les micro-polluants, les pesticides devra être inclus.

De plus Dominique Tesseyre insiste sur le fait qu'il est important d'inclure les zones de marais dans les axes présentés comme prioritaires pour l'anguille et d'y greffer le volet habitats.

Vanessa Lauronce explique que dans le cadre du SAGE Estuaire, une étude financée par le SMIDDEST est en cours de finalisation, où des méthodologies ont été mises en place afin de permettre l'entrée d'eau, donc des migrateurs dans ces zones de marais tout en prenant en compte les multi-usages.

2- Présentation des actions 2007 et perspectives 2008 de l'Association MI.GA.DO.

Vanessa Lauronce présente à la demande de l'Agence de l'Eau de façon synthétique les premiers résultats obtenus sur l'anguille, et les perspectives des actions en 2008 en relation avec les mesures prévues et validées du PLAGEPOMI (cf présentation jointe en annexe).

Résultats actions 2007

- Pêches électriques spécifique anguille :

o Suivi du front de colonisation

Ces résultats représentent la mise en application d'un indicateur qui nous permettra de suivre l'évolution de l'état de la population sur le bassin.

o Pêches successives anguille

Les membres du groupe s'accorde sur le fait que ces résultats sont intéressants car ils permettent à la fois d'insister sur le fait que les ouvrages TDF ou DF posent problème à la migration, que les ouvrages peuvent être gérés par de la gestion de vannes et pas obligatoirement des aménagements, et permettront de démontrer aux propriétaires d'ouvrages les conséquences de la présence de leur ouvrage.

Matthieu Chanseau précise que même si MI.GA.DO. dans un premier temps à travailler seul en mettant au point ces méthodologies, un article d'une étude menée aux USA par Machut et al. vient de sortir dans lequel les mêmes suivis et méthodologies sont appliquées.

- Inventaire des obstacles à la migration sur les affluents aval et expertise franchissabilité

Les 47 cours d'eau inventoriés dans le cadre de cette étude font partis de la liste A des axes classés comme axes à enjeu pour l'anguille.

Dans le bassin Garonne Dordogne, il reste 64% des cours définis comme cours d'eau à enjeu pour l'anguille sur lesquels l'inventaire n'a pas encore été réalisés, et si l'on ne prend en compte que les cours d'eau à enjeu pour l'anguille classés en liste A, 25% de ceux-ci n'ont pas encore été prospectés.

Gilles Adam fait remarquer que dans le cadre du Règlement Européen, il va nous être demandé de définir le bassin anguille dans notre bassin versant. La présence d'anguilles sur des secteurs actuellement exclus comme le Lot et l'Isle pourrait justifier le fait d'intégrer ces cours d'eau dans le bassin à anguille.

Olivier Guerri fait remarquer que les anguilles qui ressortent du Lot passent obligatoirement par les turbines de plusieurs usines, et ne participent certainement pas à la reproduction, il n'est donc pas favorable à l'inclusion de ce cours d'eau dans le bassin anguille, idem pour l'Isle.

Matthieu Chanseau signale que ces secteurs avaient été exclus vu la présence d'un grand nombre d'aménagement, il ne serait donc pas logique de les inclure à présent.

- De plus, en 2007, deux présentations des méthodologies et résultats ont été faites par MI.GA.DO. au sein du groupe national ouvrages du MEDDAD (26 et 27 Nov 07) : une présentation concernant les actions spécifiques MIGADO et une présentation concernant des réflexions menées au sein d'un groupe spécifiques (groupe Mouleydier) et au sein du Groupe Technique anguille du COGEPOMI.

Perspective actions 2008

Vanessa Lauronce présente les actions prévues dans le cadre du programme anguille qui sera développé en 2008 par MIGADO (cf présentation en annexe).

Une partie des actions prévues concerne l'animation / coordination des actions et des réflexions pour la sauvegarde de l'anguille. L'autre partie des actions concerne la mise en place d'actions spécifiques pour la sauvegarde de l'anguille.

Dans la présentation chaque action prévue est mise en relation par son code avec la mesure de gestion PLAGEPOMI validée par le COGEPOMI le 18 décembre 2007.

- Libre circulation

Comme nous l'avons vu précédemment il reste 64% des cours d'eau définis comme cours d'eau à enjeu pour l'anguille (liste A et B) à prospecter, dont 25% des cours d'eau classés en liste A. L'objectif 2008 est d'expertiser les 25 cours d'eau restants à expertiser, affluents des axes principaux, présents dans la zone active en liste A de la liste des cours d'eau à enjeu pour l'anguille.

- Rivières ateliers

Dominique Tesseyre s'interroge sur la mise en place de "rivières ateliers" et le contenu exact de ce programme. En 2008, elle se demande si la priorité n'est pas de préparer les futures contributions des syndicats de rivière au plan anguille, de les mobiliser, faire des réunions pédagogiques sur le bassin, définir comment diffuser les informations techniques produites par MIGADO.

Vanessa Lauronce présente le rapport en cours de finalisation « Inventaire des obstacles à la migration sur les principaux affluents aval de la Garonne et de la Dordogne » (cf présentation en annexe). Ce rapport reprend à la fois à l'échelle du bassin versant Garonne Dordogne, des sous-bassins et cours d'eau le nombre d'obstacle inventoriés et l'expertise de leur franchissabilité. Pour chaque cours d'eau et chaque obstacle des fiches descriptives des obstacles sont présentées.

Dominique Tesseyre précise qu'en 2008, il faut réfléchir sur les aspects opérationnels du rétablissement de la libre circulation piscicole : comment préparer les acteurs locaux pour aller voir les propriétaires, leur expliquer la démarche, les convaincre. La question des relais techniques doit aussi être évoquée : qui est en mesure de répondre aux questions techniques relatives aux équipements à réaliser ? Quels cahiers des charges pour les études préalables, quels suivis du fonctionnement de ces équipements ?

Francis Gayou, absent de la réunion a envoyé des commentaires ultérieurs et précisé sa position par rapport aux différents points abordés. Il se demande s'il n'est pas trop tôt pour aborder cette thématique, comme le souligne D.Tesseyre, dans la mesure où ces perspectives devront être révisiter et coller au plus près avec les dispositions du plan de gestion dont on sait qu'au plan national certaines mesures ne seront arrêtées qu'en cours d'année. D'autres parts, l'information des usagers est un moyen indispensable pour sensibiliser et adapter les modes de gestion - cela concerne les vannes, clapets, portes à flots- mais ne règle en rien, ni les mesures réglementaires nécessaires ni les conditions de mise en oeuvre des contraintes qui en découleront (obstacles transversaux fixes). Ainsi l'étape qui nous attend dans la définition des priorités sur les cours d'eau de la zone "active" constitue à mon sens pour le GT l'approche méthodologique à développer en priorité dans le cadre du plan de gestion (thème "continuité" mais pas seulement). Sur ce sujet, en particulier, il me semble que nous avons encore à partager avant de nous lancer dans quelque programme d'études et à suivre/s'adapter à des dispositions nationales en cours de définition.

Vanessa Lauronce explique qu'elle a déjà été contactée plusieurs fois par des syndicats de rivières de différents bassins versants et a participé à des réunions afin d'expliquer la démarche mise en oeuvre sur ces cours d'eau, et présenter les obstacles identifiés spécifiquement sur ces axes. De plus, le Conseil Général Gironde a prévu d'organiser cette année en collaboration avec l'Agence de l'Eau une journée de sensibilisation pour tous les techniciens rivière du département, en invitant à la fois Vanessa Lauronce et l'ONEMA pour la partie appui technique pour la mise en place des aménagements. Dans le même cadre, le 20 Mars une réunion aura lieu organisée par le Conseil Général du Gers, à laquelle est également invitée Vanessa Lauronce afin de présenter la démarche aux techniciens rivière du département du Gers.

La Fédération Gironde précise qu'ils participeront également à cette journée de sensibilisation en Gironde.

Thierry Moissonnier, intervient et expose la réflexion que mènent actuellement la Fédération de la Gironde, la CATER33 et l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'élaboration du PDPG33. En effet parallèlement à l'élaboration du PDPG, la Fédération met en place un réseau opérationnel pour mettre en oeuvre l'ensemble des actions qui repose sur les opérateurs locaux, structures (syndicat de bassins versants), et les professionnels (technicien rivière). L'idée est d'être le plus cohérent et efficace possible, il s'agira également de mutualiser les moyens (techniques, financiers). La Fédération animera le programme auprès des opérateurs locaux, (assistance techniques et soutient

financiers aux porteurs de projet). Ce dispositif pourrait également inclure la problématique « migrateur » au niveau de l'échelon local. Ce dispositif pourrait être notamment débattu lors de l'élaboration de la prochaine convention cadre Fédération-Agence de l'Eau.

Matthieu Chanseau précise qu'en interne, en collaboration avec EPIDOR, MIGADO avait déjà pensé à organiser une réunion technique poissons migrateurs. Il fait remarquer également que les rivières ateliers ne pourront se mettre en place sans participation des acteurs locaux, ce qui rejoint la demande de l'Agence de l'Eau de les impliquer.

Olivier Guerri explique que cette thématique de travailler sur des rivières ateliers a également été incluse dans le cadre du contrat rivière Basse Dordogne. Il voit les pêches électriques comme un diagnostic de la franchissabilité et des stratégies de reconquête. Les rivières ateliers permettront de voir comment modifier et adapter le diagnostic, permettront de savoir si une gestion de vannage ou la mise en place d'une passe permettra d'améliorer de manière plus ou moins efficace la situation.

Dominique Tesseyre précise qu'il faudra définir au cas par cas les équipements d'ouvrages, les maîtrises d'ouvrages (groupées ou non groupées). Il est important en 2008 de se réunir afin de définir ces points. De plus elle insiste sur le fait que si MIGADO a prévu de travailler sur ces rivières ateliers, il faudra réfléchir à un contenu précis : liste des questions pour lesquelles une réponse doit être recherchée.

Matthieu Chanseau explique que les rivières ateliers permettront de tester tout cela, du montage financier à la réalisation.

Olivier Guerri pense qu'il faut prendre 2 ou 3 cours d'eau, avec des syndicats de rivières motivés.

Deux rivières seront donc choisies par MIGADO en fonction de leur intérêt afin de mettre en place cette démarche de rivières ateliers, 2 cours d'eau sur le Bassin de la Dordogne, en collaboration avec EPIDOR, les fédérations de pêche et les syndicats de rivière. Un cahier des charges sera élaboré.

3- Point sur le règlement européen et les prochaines étapes

Vanessa Lauronce présente les grandes étapes de l'élaboration du plan de gestion national en application du Règlement européen avec les 4 groupes de travail et les réunions de rendus des conclusions, le guide de la Commission Européenne pour l'élaboration des plans de gestion, la mise en place d'un groupe de rédaction restreint, et les dates clés de remise du plan de gestion.

Matthieu Chanseau précise que Vanessa Lauronce fait partie de ce comité restreint en tant qu'animatrice du Groupe Technique anguille COGEPOMI et non en tant que MIGADO.

Gilles Adam explique que le Ministère a demandé à ce que des groupes de rédaction restreints soient formés avec l'ONEMA, la DIREN, la DRAM et l'Agence de l'Eau, et qu'au niveau local il a été souhaité d'inviter MIGADO en tant qu'animateur du GT Ang COGEPOMI, afin de faire le lien avec le GT et au vu des travaux de synthèse déjà réalisés au sein de ce groupe. Fin Avril, aura lieu la première rédaction des mesures au niveau local. Dans le plan de gestion national, il y aura un volet national (pêche...) et un volet régional qui correspond un peu aux COGEPOMI.

M. Loulière fait remarquer qu'un des points posant problème et dont la question a été posée au Ministère puis à l'Europe, est de savoir qui payera les civelles des pêcheurs professionnels, si elles ne sont pas achetées par d'autres bassins versants pour l'alevinage. La faisabilité de la mesure est incertaine.

Gilles Adam précise que le projet d'instruction est clair sur la date finale, et les plans de gestion devront être envoyés fin juin.

De plus nous sommes toujours dans l'attente des conclusions des groupes de travail nationaux, ainsi que le groupe ouvrage qui est cependant le plus avancé, mais où il manque la partie concernant l'évaluation de l'impact des pressions.

Gilles Adam explique dans le diagnostic à rendre fin mars, il faudra avoir une idée dans le bassin des secteurs où on a un intérêt à aleviner, où on souhaite faire du repeuplement (zone où il n'y a pas de pêche en aval, pas d'obstacles à la dévalaison...). Si personne n'achète les civelles, il faut déterminer les zones où les relâcher dans le bassin.

Mais la question reste posée de l'intérêt réel du repeuplement sur notre bassin.

4 – Questions diverses

Bassin versant Charente Seudre

Olivier Auriol présente la démarche entreprise autour de la thématique des migrateurs, et tout particulièrement de l'anguille sur le bassin de la Charente. L'étude des potentialités piscicoles développée il y a quelques années proposait un aménagement spécifique pour chaque ouvrage. Malheureusement sans animation spécifique, cette démarche n'a pas abouti et l'étude n'a pas été utilisée comme il se doit.

Dominique Tesseyre fait remarquer que sur le bassin de la Charente, dans le SDAGE il n'y avait pas d'affichage d'une volonté publique de ré-ouverture des axes.

Olivier Auriol explique qu'à présent, une double animation va avoir lieu, avec une animation tout migrateurs confiée au groupement des fédérations de pêche (financement Région Poitou-Charente et Agence de l'Eau), avec un poste ayant pour objectif l'animation de la politique de restauration des ouvrages pour les migrateurs sur le bassin pour une période de 9 mois, basé à Angoulême dans les locaux de la Fédération de pêche 16. De plus au niveau du littoral, le CRPM a souhaité compléter cette animation avec une animation littoral spécifiquement anguille, au vu du manque d'information telle que la pression de pêche maritime sur l'anguille. La personne qui prendra en charge ce poste est Audrey Postic-Puivif et débute le 18 Février, basée à Saintes dans les locaux de l'Institution Charente.

Les deux animateurs travailleront conjointement pour avoir une vision d'ensemble du bassin. En attendant que le contrat de l'animateur « Fédé » débute, Audrey Postic-Puivif participera à l'élaboration du plan de gestion anguille jusqu'à mi-mars.

Olivier Auriol s'inquiète des délais et du fait de la date butoir de juin, et se demande comment intégrer les données pression par pêche avant cette date butoir ?

Gilles Adam précise que les données de pêche qui seront utilisées dans les plans de gestion seront issues des systèmes statistiques des Affaires Maritimes (CNTS) et de l'ONEMA (SNPE).

Dominique Tesseyre précise que pour le moment l'essentiel sera de faire le lien avec les besoins précis afin de fournir rapidement les informations nécessaires, pour le moment, on a besoin de données globales.

Olivier Auriol ajoute qu'au vu du manque de données sur le bassin, et tout particulièrement sur la partie maritime, il a été identifié la nécessité de mettre en place des actions sur la partie littorale et fluviale.

Vanessa Lauronce reprend les intitulés des actions présentés dans le cahier des charges : mise en œuvre d'un protocole expérimental permettant de quantifier le stock d'anguille européennes dans la partie maritimes des eaux de Charente-Maritime, de définir l'impact de la pêche professionnelle maritime sur le stock d'anguilles européennes.

Dominique Tesseyre explique que du plan de gestion vont découler des actions à mettre en œuvre. Lorsque l'on verra ce que demande le règlement européen, on pourra alors recalculer les postes d'animateurs, définir les actions nécessaires et alors envisager la mise en place d'un poste de « biologiste » afin de mettre en place ces actions.

Bassin versant de la Leyre

Nathalie Villaréal explique que la problématique bassin versant est apparue récemment, à la suite d'un groupe de travail. L'étude des potentialités piscicoles est en cours de finalisation (réunion finale prévue pour début mars), a été encadrée par un comité de pilotage et a été menée par les Fédérations de pêche de Gironde, des Landes et avec la participation de MIGADO. Pour la suite, l'idée n'est pas forcément d'associer les techniciens de rivière, mais en collaboration avec le Conseil Général de faire du porte à porte pour apporter assistance technique aux propriétaires. Les conclusions de l'étude pourront être présentées lors d'un groupe technique anguille. Il est important de signaler qu'il a cependant été possible d'intégrer les conclusions dans le SDAGE à travers la liste des cours d'eau à enjeu pour l'anguille et la lamproie. Pour la restitution, le comité de pilotage sera élargi afin d'inviter d'autres membres tels que l'Agence de l'Eau.

Nathalie Villaréal fait cependant remarquer qu'il manque un lien entre le bassin de la Leyre et le Bassin d'Arcachon.

Vanessa Lauronce signale qu'une étude est en cours sur le bassin d'Arcachon menée par l'IMA (Institut des Milieux Aquatiques) en collaboration avec le CLPM d'Arcachon. Le Conseil Général avait émis la possibilité d'évoquer cette étude au cours de ce GT anguille du COGEPOMI, ce que le CLPM n'a pas souhaité, le bassin d'Arcachon ne faisant pas parti du COGEPOMI. Cependant lorsque l'étude sera terminée, les résultats pourront être présentés pour info au groupe.

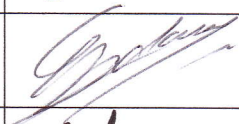
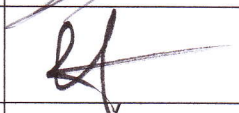
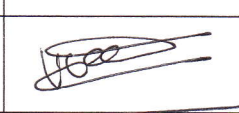
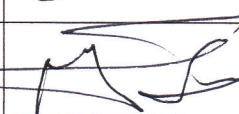
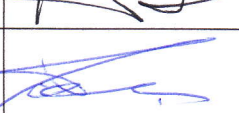
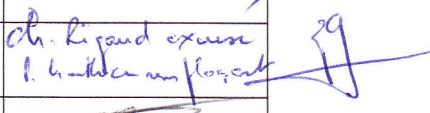
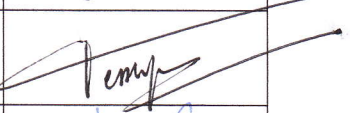
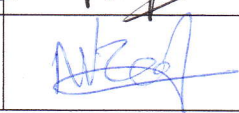
Suivi de la population d'anguilles européennes sur le bassin versant des Lacs Médocains.

Thierry Moissonnier explique que l'étude a été présentée au comité de pilotage récemment, et que se pose le problème de « l'utilité » de cette étude au vu de la légalisation de la pêche dans la zone aval du bassin versant. Le Conseil d'Administration de la Fédération de pêche réfléchit actuellement pour savoir si cette étude aura lieu ou pas, vu les aberrations réglementaires. Toutefois, les services techniques de la Fédération poursuivront ce suivi en 2008.

LISTE DES PARTICIPANTS

Réunion Groupe Technique Anguille du COGEPOMI Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

8 Février 2008 – DIREN
BORDEAUX

	Organisation	Signature
Gilles ADAM	DIREN Aquitaine	
Olivier AURIOL	Institution du Fleuve Charente	
Matthieu CHANSEAU	MI.GA.DO.	
Aline CHAUMEL	SMEAG / Animatrice Groupe Garonne	Excusée
Francis GAYOU	ONEMA	Excusé
Olivier GUERRI	EPIDOR / animateur Groupe Dordogne	
Vanessa LAURONCE	Animateur / MIGADO	
Michel LOULIERE	Association Départementale des pêcheurs amateurs aux engins et filet de la Gironde	
Thierry MOISSONNIER	F.D.A.A.P.P.M.A. de la Gironde	
Patricia POULAIN	Mission Technique Poissons Migrateurs	Excusée
Mme RABIC	CRPM	Excusée
Christian RIGAUD / Paul Gonthier	CEMAGREF	Ch. Rigaud excuse P. Gonthier non présent 
Guillaume PAQUIGNON	AADPPEDG	
Dominique TESSEYRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	
Natalie VILLAREAL	Parc Naturel des Landes de Gascogne	



Groupe Technique Anguille COGEPOMI

08 Février 2008

-
- Point sur le PLAGEPOMI et les mesures concernant l'anguille
 - Présentation des actions 2007 et perspectives 2008 de l'Association MI.GA.DO.
 - Point sur le règlement européen et les prochaines étapes
 - Questions diverses

PLAGEPOMI – mesures concernant l'anguille

Amélioration des connaissances

- Conditions de colonisation des anguilles (AC02)
- Conditions de franchissement à la dévalaison des obstacles (AC03)
- Relation migration / gestion quantitative des eaux (AC01) ★

Animation – Communication - Sensibilisation

- Animation du programme migrateurs (AN01) ★
- Plan de communication vers les administrations (CS01) ★
- Plan de communication vers le grand public (CS03) ★
- Plan de communication vers les élus, techniciens et organismes institutionnels (CS02) ★



★ Mesure non spécifique à l'anguille.

Gestion des Habitats

- Protection et restaurer les habitats (GH01) ★
- Adapter gestion des débits aux exigences des migrateurs (GH02) ★
- Prendre en compte migrateurs dans les procédures administratives (GH03) ★
- Réduire les impacts des pompages du CNPE du Blayais (GH11) ★
- Caractériser les phénomènes et problèmes liés au bouchon vaseux (GH12) ★
- Diagnostic migrateurs sur les sites dégradés en qualité d'eau (GH15) ★

Gestion de la pêche

- Mesures mises en attente dans le cadre du règlement européen

Libre circulation

- Identifier cours d'eau à enjeu migrateurs (LC01) ★
- Améliorer montaison des anguilles dans la zone active (LC03)
- Améliorer libre circulation dans l'estuaire de la Gironde (LC06) ★
- Poursuivre inventaire des obstacles et expertise franchissabilité dans zone active (LC05) ★
- Améliorer la montaison sur sous-bassin de la Garonne, Dordogne, affluents Garonne et Dordogne (LC08 à LC 10 et LC14 à LC19) ★
- Améliorer dévalaison sur le sous-bassin de la Garonne et de la Dordogne (LC12 à LC20) ★
- Contrôler le fonctionnement des passes à poissons (LC07) ★
- Informer les administrations sur les techniques de migrations adaptées aux anguilles (LC04)



★ Mesure non spécifique à l'anguille.

Suivis Biologiques et Halieutiques

- Assurer le suivi de la population d'anguilles avec la mise en place d'indicateurs de suivi de la population (SB01 à SB05)
- Suivi de la contamination des anguilles (SB06)
- Assurer un suivi des pêcheries professionnelles et amateurs aux engins (maritimes et fluviaux) (SH02 à SH03) ★
- Évaluer la pêche de l'anguille à la ligne (SH04)
- Évaluation de l'impact des populations de silures sur la population (SB15)

Soutien du stock

- Identifier les stratégies intra et inter bassin de repeuplement (SS07)

Mesures de mise en œuvre du PLAGEPOMI

- cf PLAGEPOMI



★ Mesure non spécifique à l'anguille.

- 
-
- Point sur le PLAGEPOMI et les mesures concernant l'anguille
 - Présentation des actions 2007 et perspectives 2008 de l'Association MI.GA.DO.
 - Point sur le règlement européen et les prochaines étapes
 - Questions diverses

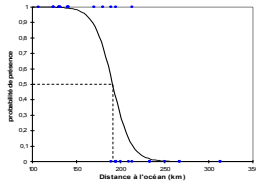
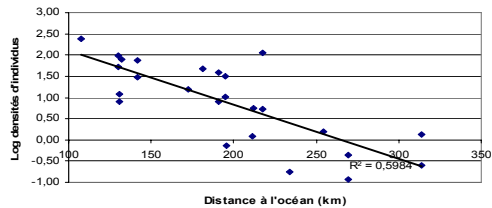
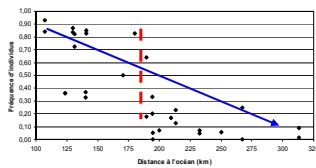


Programme anguille MI.GA.DO.

Actions 2007 et perspectives 2008

Actions 2007 – Programme anguille

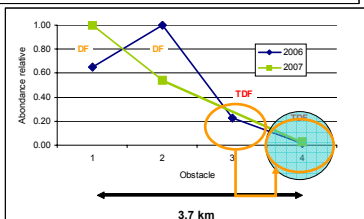
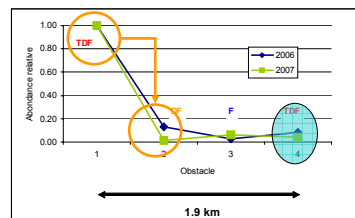
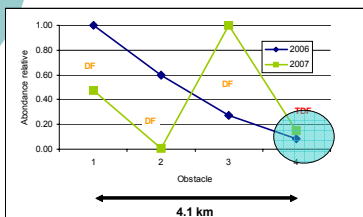
- Pêches électriques spécifiques anguille :
 - Suivi du front de colonisation



- Forte diminution des densités d'anguilles < 150 mm aux environs de 200 km de l'océan
- Probabilité de 50% de présence d'anguilles de moins de 100mm = 190 km de l'océan
- Densités d'anguilles < 150mm très faible (< 1 indiv./100m²) à 260 km de l'océan => Front de colonisation.

Actions 2007 – Programme anguille

- Pêches électriques spécifiques anguille :
 - Pêches successives



- Peu ou pas d'anguilles après 2 ou 3 obstacles potent. impactants
- Peu ou pas d'anguilles après 1 TDF
- Les DF +/- impactants selon l'hydrologie

Actions 2007 – Programme anguille

- Inventaire des obstacles à la migration sur les affluents aval et expertise franchissabilité

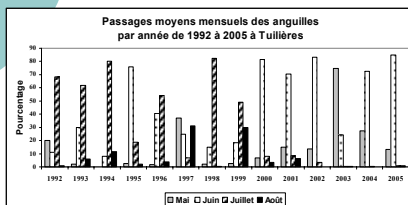
	Linéaire total prospecté (km)	Linéaire facilement colonisable (km)	Nombre d'affluents prospectés	Nombre total d'obstacles inventoriés	Densité d'obst DF et TDF /10km	Obstacles très difficilement franchissables	Obstacles difficilement franchissables	Obstacles franchissables	Obstacles non expertisés
Sous-bassin de la Dordogne	364,5	11,5%	18	150	2,9	34%	22%	39%	5%
Sous-bassin de la Garonne	1146,7	7,5%	29	392	2,4	36%	30%	32%	3%
Ensemble du bassin	1511,2	9,2%	47	542	3,6	35%	27%	34%	3%

62% DF ou TDF

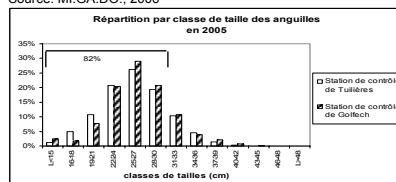
- 36% des cours d'eau à enjeu pour l'anguille (liste A et B) prospectés => reste 64% des cours d'eau à prospectés
- 75% des cours de la liste A des cours d'eau à enjeu pour l'anguille inventoriés => reste 25% des cours d'eau à en jeu pour l'anguille –liste A à prospecter

Actions 2007 – Programme anguille

- Suivi des migrations :
 - stations de contrôle de Tuilières/Mauzac et Golfech,



Source: M.I.G.A.D.O., 2006



- Forte migration principalement en juin et juillet
- 82% des anguilles mesurent moins de 300mm et 2,5% moins de 150mm
- 2 et 5 anguilles / km² au-dessus de Golfech et Tuilières
- Nouvelle passe spécifique à Mauzac

Actions 2007 – Programme anguille

- Suivi des migrations :
 - marquages par Pit-Tag au niveau des stations de contrôle et des affluents aval lors des pêches successives

	Number of eels	Growth rate	
		cm / year	g / year
Control station	7 364	3,6	21,4
Tributaries	215	1,8	54,3

- 7 600 anguilles marquées par Pit-Tag depuis 1999, et tout particulièrement depuis 2004
- Taux de recapture = 13%

Actions 2007 – Programme anguille

- o Lettre semestrielle d'information : « l'anguille dans le Bassin Gironde Garonne Dordogne »



Lettre double n°4 et 5 :
La situation de l'anguille dans le bassin



Actions 2007 – Programme anguille

- Présentation des méthodologies et résultats au groupe national ouvrage du MEDDAD (26/27 Nov. 2007)
 - Présentation technique liée aux actions spécifiques de MI.GA.DO. : "Franchissement des obstacles à la montaison : du diagnostic à la « réalité ». Première approche de terrain". M. Chanseau et V. Lauronce
 - Présentation liée aux réflexions d'un groupe spécifique et du groupe technique anguille COGEPOMI : " Stratégies de restauration des axes de migration de l'anguille" . M. Larinier, M. Chanseau, C. Rigaud et P. Steinbach
- Article « Anthropogenic Impacts on American Eel Demographics in Hudson River Tributaries, New York » *L. Machut and al., American Fisheries Society 136:1699-1713, 2007*



Perspectives 2008

Animation / Coordination des actions et des réflexions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin versant Gironde Garonne Dordogne

- Diffusion et transfert des connaissances sur les méthodologies et les indicateurs d'abondance et de colonisation [AN01 CS02 CS03](#)
- Élaboration d'une plaquette d'information semestrielle [CS02](#)
- Animation du groupe technique anguille du COGEPOMI [AN01](#)
- Coordination des actions et des réflexions [CS02](#)
- Participation à l'élaboration du plan de gestion de bassin versant et dans le cadre du règlement européen [AN01](#)

PLAGEPOMI – mesures concernant l'anguille

Amélioration des connaissances

- Conditions de colonisation des anguilles (AC02)
- Conditions de franchissement à la dévalaison des obstacles (AC03)
- Relation migration / gestion quantitative des eaux (AC01) ★

Animation – Communication - Sensibilisation

- Animation du programme migrateurs (AN01) ★
- Plan de communication vers les administrations (CS01) ★
- Plan de communication vers le grand public (CS03) ★
- Plan de communication vers les élus, techniciens et organismes institutionnels (CS02) ★



★ Mesure non spécifique à l'anguille.

Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin Gironde Garonne Dordogne

- Libre circulation [LC05](#)
 - poursuivre le recensement et la caractérisation des obstacles à la libre circulation (montaison et dévalaison) dans la zone active
- Poursuite de la mise en place d'indicateurs [SB05](#)
 - déjà engagé dans le cadre d'INDICANG : suivi du front de colonisation, marquages par Pit-Tag
- Mise en place de rivières ateliers [AC02](#)
 - Rapport « inventaire des obstacles à la libre circulation de l'anguille sur les affluents aval du bassin de la Garonne et de la Dordogne »
 - appréhender plus en détails certains éléments de la dynamique de cette population, sur cours d'eau de dimension modeste : rétablissement de la libre circulation et suivis biologiques (contrôle passe piège montaison, dévalaison, pêches électriques...).



Libre circulation

- Identifier cours d'eau à enjeu migrateurs (LC01) ★
- Améliorer montaison des anguilles dans la zone active (LC03)
- Améliorer libre circulation dans l'estuaire de la Gironde (LC06) ★
- Poursuivre inventaire des obstacles et expertise franchissabilité dans zone active (LC05) ★
- Améliorer la montaison sur sous-bassin de la Garonne, Dordogne, affluents Garonne et Dordogne (LC08 à LC 10 et LC14 à LC19) ★
- Améliorer dévalaison sur le sous-bassin de la Garonne et de la Dordogne (LC12 à LC20) ★
- Contrôler le fonctionnement des passes à poissons (LC07) ★
- Informer les administrations sur les techniques de migrations adaptées aux anguilles (LC04)



★ Mesure non spécifique à l'anguille.

Suivis Biologiques et Halieutiques

- Assurer le suivi de la population d'anguilles avec la mise en place d'indicateurs de suivi de la population (SB01 à SB05)
- Suivi de la contamination des anguilles (SB06)
- Assurer un suivi des pêcheries professionnelles et amateurs aux engins (maritimes et fluviaux) (SH02 à SH03) ★
- Évaluer la pêche de l'anguille à la ligne (SH04)
- Évaluation de l'impact des populations de silures sur la population (SB15)

Soutien du stock

- Identifier les stratégies intra et inter bassin de repeuplement (SS07)

Mesures de mise en œuvre du PLAGEPOMI

- cf PLAGEPOMI



★ Mesure non spécifique à l'anguille.

PLAGEPOMI – mesures concernant l'anguille

Amélioration des connaissances

- Conditions de colonisation des anguilles (AC02)
- Conditions de franchissement à la dévalaison des obstacles (AC03)
- Relation migration / gestion quantitative des eaux (AC01) ★

Animation – Communication - Sensibilisation

- Animation du programme migrateurs (AN01) ★
- Plan de communication vers les administrations (CS01) ★
- Plan de communication vers le grand public (CS03) ★
- Plan de communication vers les élus, techniciens et organismes institutionnels (CS02) ★

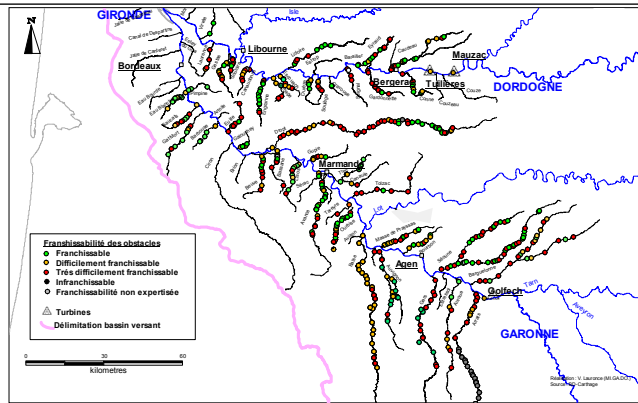


★ Mesure non spécifique à l'anguille.

Rapport « Libre circulation de l'anguille sur les principaux affluents aval de la Garonne et de la Dordogne »

- Rapport :
 - Contexte de l'action
 - Méthodologie d'inventaire des obstacles et expertise franchissabilité
 - Premiers résultats à l'échelle du bassin, sous-bassin, cours d'eau
 - Par cours d'eau :
 - cartographie,
 - rapport coût / bénéfice biologique,
 - fiches obstacles

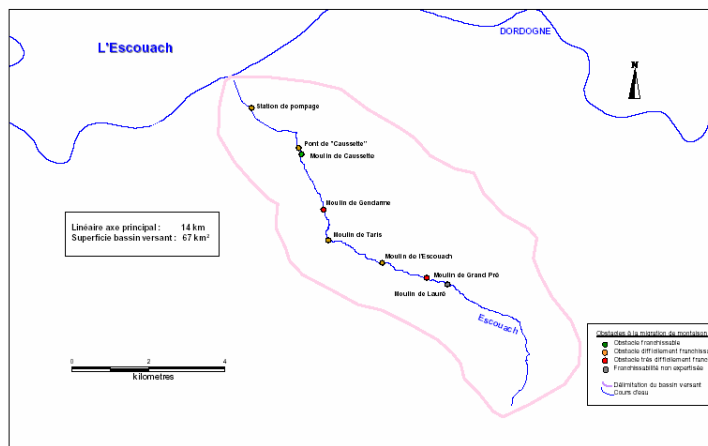
« Libre circulation de l'anguille sur les principaux affluents aval de la Garonne et de la Dordogne »



	Linéaire total prospecté (km)	Linéaire facilement colonisable (km)	Nombre d'affluents prospectés	Nombre total d'obstacles inventoriés	Densité d'obst DF et TDF /10km	Obstacles très difficilement franchissables	Obstacles difficilement franchissables	Obstacles franchissables	Obstacles non expertisés
Sous-bassin de la Dordogne	364,5	11,5%	18	150	2,9	34%	22%	39%	5%
Sous-bassin de la Garonne	1146,7	7,5%	29	392	2,4	36%	30%	32%	3%
Ensemble du bassin	1511,2	9,2%	47	542	3,6	35%	27%	34%	3%

« Libre circulation de l'anguille sur les principaux affluents aval de la Garonne et de la Dordogne »

Exemple : l'Escouach



Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Coordonnées GPS	Distance à la confluence (km)	Franchissabilité
Escouach	Station de Pompage	0°42'20" 44°49'35"N	0,8	DF
	port de "Causette"	0°42'20" 44°49'02"N	2,05	DF
	Moulin de Causette	0°42'21" 44°48'59"N	2,8	F
	Moulin de Gendarme	0°42'59" 44°48'06"N	4,6	TDF
	Moulin de Taxis	0°42'57" 44°47'47"N	5,3	DF
	Moulin de l'Escouach	0°43'30" 44°47'16"N	7,4	DF
	Moulin de Grand Pré	0°43'47" 44°47'12"N	8	TDF
	moulin de Laure	0°43'30" 44°47'01"N	8,05	Non expertisé



Libre circulation de l'anguille sur les principaux affluents aval de la Garonne et de la Dordogne



Bassin : Dordogne	Département : Gironde
Cours d'eau : L'Escouach	Nom de l'ouvrage : Station de pompage

VUE DE L'OUVRAGE



LE SITE ET L'OUVRAGE

- Localisation : Commune de Civrac sur Dordogne
- Point GPS : Longitude X : 000420-O
Latitude Y : 444935-N
- Distance à la confluence : 0,8 km
- Accès : depuis la D 119 par le chemin rive droite vers l'amont
- Usages : pompage agricole

- Type d'ouvrage : seuil + pelle
- Hauteur de chute : 1,9 m
- Largeur ouvrage : déversoir 2,5 m et pelle 0,6 m
- Pente : verticale
- Rugosité : lisse (métal)
- Présence de vannage : oui
- Fonctionnalité du vannage / Période d'ouverture des vannes : oui / gestion inconnue
- Description berges à l'aval immédiat de l'ouvrage : parement métallique vertical
- Présence de passes : non
- Fonctionnalité des passes : /

LE COURS D'EAU EN AVANT DE L'OUVRAGE

- Marnage : non
- Granulométrie dominante : /

FRANCHISSABILITE

Difficilement franchissable.

COMMENTAIRES

Très difficilement franchissable vannes fermées et franchissable vannes ouvertes.

Etiage sévère, eau gris bleu le jour de l'observation.

Libre circulation de l'anguille sur les affluents de la Garonne et de la Dordogne



Bassin : Dordogne	Département : Gironde
Cours d'eau : L'Escouach	Nom de l'ouvrage : pont de « Caussette »

VUE DE L'OUVRAGE



Seuil à l'amont du pont et travaux de renforcement des berges à l'aval.

LE SITE ET L'OUVRAGE

- Localisation : Commune de Saint Pey de Castets
- Point GPS : Longitude X : 00°32'5-O
Latitude Y : 44°49'02-N
- Distance à la confluence : 2,65 km
- Accès : depuis la D 119 E2 puis par la petite route qui traverse le hameau de « Caussette », à l'amont du pont.
- Usages : /
- Type d'ouvrage : seuil
- Hauteur de chute : 0,8 m
- Largeur ouvrage : 2 m

- Pente : verticale
- Rugosité : rugueux (béton)
- Présence de vannage : non
- Fonctionnalité du vannage / Période d'ouverture des vannes : /
- Description berges à l'aval immédiat de l'ouvrage : enrochements et bâti du pont en béton
- Présence de passes : non
- Fonctionnalité des passes : /

LE COURS D'EAU EN AVANT DE L'OUVRAGE

- Marnage : non
- Granulométrie dominante : /

FRANCHISSABILITE

Difficilement franchissable

COMMENTAIRES

Cours d'eau à sec à ce niveau de juin à octobre 2006.

Livre consultation de l'ouvrage sur les affluents de la Garonne et de la Dordogne



Bassin : Dordogne	Département : Gironde
Cours d'eau : L'Escouach	Nom de l'ouvrage : Moulin de Caussette

VUE DE L'OUVRAGE



Ancien déversoir du moulin dont le vannage a été supprimé.

LE SITE ET L'OUVRAGE

- Localisation : Commune de Saint Pey de Castets
- Point GPS : Longitude X : 00°32'1-O
Latitude Y : 44°49'02-N
- Distance à la confluence : 2,8 km
- Accès : depuis la D 119 E2 puis par la petite route qui traverse le hameau de « Caussette », au moulin à droite 50 m après le pont.
- Usages : aucun
- Type d'ouvrage : seuil
- Hauteur de chute : 0,5 m
- Largeur ouvrage : 2 fois 2 m
- Pente : 70°

- Rugosité : rugueux (béton)
- Présence de vannage : non
- Fonctionnalité du vannage / Période d'ouverture des vannes : /
- Description berges à l'aval immédiat de l'ouvrage : enrochements
- Présence de passes : non
- Fonctionnalité des passes : /

LE COURS D'EAU EN AVANT DE L'OUVRAGE

- Marnage : non
- Granulométrie dominante : /

FRANCHISSABILITE

Franchissable

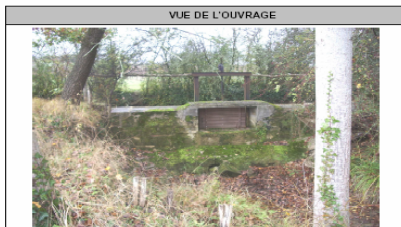
COMMENTAIRES

Cours d'eau à sec à ce niveau de juin à octobre 2006.

Livre consultation de l'ouvrage sur les affluents de la Garonne et de la Dordogne



Bassin : Dordogne	Département : Gironde
Cours d'eau : L'Escouach	Nom de l'ouvrage : Moulin de Gendarme (prise d'eau)



LE SITE ET L'OUVRAGE
➤ Localisation : Commune de Saint Pey de Castets
➤ Point GPS : Longitude X : 00°02'59.2-O Latitude Y : 44°48'0,8-N
➤ Distance à la confluence : 4,6 km
➤ Accès : depuis la D 17 au lieu dit « Moulin de Gendarme », puis à pied par

le pré rive droite vers l'amont.
➤ Usages : ancienne prise d'eau du moulin, aucun usage actuellement
➤ Type d'ouvrage : seuil + pelle
➤ Hauteur de chute : 1,3 m
➤ Largeur ouvrage : 4 m
➤ Pente : verticale
➤ Rugosité : lisse (seuil béton et pelle bois)
➤ Présence de vannage : oui
➤ Fonctionnalité du vannage / Période d'ouverture des vannes : oui / gestion ?
➤ Description berges à l'aval immédiat de l'ouvrage : terre végétale
➤ Présence de passes : non
➤ Fonctionnalité des passes : /
LE COURS D'EAU EN AVAL DE L'OUVRAGE
➤ Marnage : non
➤ Granulométrie dominante : /
FRANCHISSABILITE
Très difficilement franchissable.
COMMENTAIRES
En conditions normales, cet ouvrage n'est pas alimenté.

Libre circulation de l'anguille sur les affluents de la Garonne et de la Dordogne



- Point sur le PLAGEPOMI et les mesures concernant l'anguille
- Présentation des actions 2007 et perspectives 2008 de l'Association MI.GA.DO.
- Point sur le règlement européen et les prochaines étapes
- Questions diverses
- Rapport « Libre circulation de l'anguille sur les principaux affluents aval de la Garonne et de la Dordogne »



Le Règlement européen et les prochaines étapes de l'élaboration du plan de gestion

- Conclusions des 4 groupes de travail (réunion janvier et mi-mars) :
 - Obstacles
 - Repeuplement
 - Pêches et contrôles
 - Monitoring
- Guide de la Commission Européenne pour l'élaboration des plans de gestion de l'anguille
- Mise en place d'un groupe de rédaction restreint :
 - DIREN
 - ONEMA
 - DRAM
 - AEAG
 - Animation du Groupe Technique Anguille du COGEPOMI
- Dates clés :
 - Fin Mars : première partie envoyée (description du bassin, état des lieux de l'espèce sur le bassin..)
 - Fin Juin : envoi de la proposition de plan de gestion

- 
-
- Point sur le PLAGEPOMI et les mesures concernant l'anguille
 - Présentation des actions 2007 et perspectives 2008 de l'Association MI.GA.DO.
 - Point sur le règlement européen et les prochaines étapes
 - Questions diverses
 - Rapport « Libre circulation de l'anguille sur les principaux affluents aval de la Garonne et de la Dordogne »

- **Bassin de la Charente :**

- « Plan d'action visant la reconstitution du stock d'anguilles européennes en Poitou-Charentes dans le cadre du règlement européen n°1100/2007 du 18 septembre 2007 »

- **Suivi de la population d'anguilles européennes sur le bassin versant des Lacs Médocains** –
Fédération de pêche et des milieux aquatiques 33.

- **Bassin versant de la Leyre**

ANNEXE 4

Réunion de coordination Bassin Gironde Garonne Dordogne INDICANG 2

Cestas 25 juillet 2008

Objet de la réunion

Réunir les différents partenaires du bassin afin de discuter des actions possibles à inclure dans le cadre de la seconde phase du programme INDICANG, en fonction des nécessités du bassin.

Participants

François ALBERT (MIGADO)
Olivier GUERRI (EPIDOR)
Alice LAHARANNE (FDAAPPMA 33)
Vanessa LAURONCE (MIGADO)

Michel LOULIERE (Pêcheurs amateurs aux engins)
Guillaume PAQUIGNON (AADPPEDG / IMA)
Mme RABIC (CRPMEM)
Christian RIGAUD (CEMAGREF)

Excusés / Absents:

Gilles ADAM (DIREN Aquitaine)
Aline CHAUMEL (SMEAG)
Jérôme BARON (SMIDDEST)
Francis GAYOU (ONEMA)

Christian RIGAUD explique les interrelations entre la démarche mise en place dans le cadre du Règlement Européen et des plans de gestion en cours d'élaboration, et la mise en place d'un réseau d'acteurs, de scientifiques.... lors de la phase 1 d'INDICANG.

Mme RABIC insiste sur l'importance d'avoir un « représentant INDICANG » au niveau national.

M. LOULIERE regrette les échéances si courtes, car d'ici le 12 septembre aucun conseil d'administration des pêcheurs amateurs aux engins n'aura lieu afin de prendre des décisions sur de possibles actions à développer.

La phase 1 qui n'incluait que 12 bassins versants, avait un budget total de 2.5M€, sachant que la part traduction avait été sous-budgétisée. Pour la phase 2, le budget total est de 4.5M€ avec pour le moment 25 bassins versants (de l'Ecosse à Cadix) qui veulent participer. Si on retire les frais de traduction et interprétation, il restera environ 20.000€ par an par bassin versant.

La phase 2 d'INDICANG ne financera pas des actions, qui devront être financées par ailleurs pour répondre à l'Europe, mais permettra de faire vivre une plate-forme pour comparer les résultats, valoriser les échanges... L'autre option aurait été de financer des actions techniques, mais dans ce cas-là, le nombre de bassins versants participant aurait dû être plus petit.

Dans cette nouvelle phase, on peut identifier trois grands objectifs :

- le développement ou conception de méthodes et outils de suivi
- le suivi des retombées locales d'action de gestion
- communication

Il est important d'identifier les actions sur lesquelles les partenaires veulent travailler. Le comité national va s'appuyer sur des suivis tels que les suivis de pêche, suivi RHP, station de contrôle.... Il y a d'autres actions à développer qui peuvent être développées au niveau local (front de colonisation, suivi état sanitaire).

INDICANG peut faire office de caisse de résonance. Il faut valoriser les études réalisées, comme celles de recensement d'obstacles.

Des exemples d'actions qui seront développées sur le bassin et pourront être intégrées à INDICANG :

- Fédération de pêche et des Milieux Aquatiques de Gironde :
 - o rétablissement de la libre circulation sur le Chenal du Gua (accès aux lacs médocains).
 - o Suivi au niveau de la passe du Pas du Bouc
- Association MI.GA.DO. :
 - o mise en place de deux rivières pilotes (rétablissement libre circulation, dynamique de la population d'anguilles, éventuellement productivité du bassin versant, élaboration de fiches techniques de transfert de connaissances), en collaboration avec EPIDOR et SMEAG, et les acteurs locaux
 - o amélioration de franchissement des portes à flot (tests sur deux portes à flot affluents de l'Estuaire de la Gironde)
 - o suivi du front de colonisation
 - o toutes ces actions couplées avec observation et suivi de l'état sanitaire.

MIGADO en collaboration avec la Fédération de Pêche Gironde et d'autres fédérations du bassin ont également prévu de mettre en place un suivi de la pêche à la ligne (à partir de 2009), avec comparaison de méthodologie et suivi.

M. LOULIERE regrette qu'il n'y ait pas d'actions prévues qui intègre les pêcheurs amateurs aux engins. Il trouve nécessaire également que les pêcheurs amateurs aux engins collaborent à l'enquête qui sera mise en place sur la pêche à la ligne vu leur expérience sur ce genre d'enquête.

Guillaume PAQUIGNON a préparé une liste d'actions qui lui semblent utiles pour la population d'anguilles dans le bassin, avec ou sans la participation directe des pêcheurs professionnels, mais en fonction des besoins identifiés (cf fichier joint).

Olivier GUERRI pense qu'il serait intéressant de se pencher sur le thème des phytosanitaires, problématique importante sur le bassin.

Christian RIGAUD explique que le CEMAGREF est intéressé par différents thèmes et a plusieurs objectifs de travail :

- comportement de l'anguille dans les milieux profonds en collaboration avec les pêcheurs professionnels et amateurs si possible
- argenture dans les zones aval dans les eaux saumâtres soumises à marée, dans la zone d'Arcachon ou la Seudre par exemple
- contamination (Pierre Elie) : collecter des informations afin de travailler sur l'effet des contaminants sur l'organisme animal en collaboration avec l'université de Bordeaux I et le Museum d'Histoire Naturelle (évaluation de la capacité reproductive de l'anguille)
- thématique transfert : efficacité des transferts (besoin d'un partenaire local pour mettre en place ces actions).

L'Association MI.GA.DO. est également intéressée pour porter l'animation de cette phase 2 du programme INDICANG pour le bassin versant Gironde Garonne Dordogne, comme cela était le cas dans la phase 1 en co-animation avec les pêcheurs professionnels fluviaux d'eau douce de Gironde et EPIDOR. Pour cette deuxième phase, le chef de file ne souhaite voir qu'un porteur de l'animation par bassin versant.

M. LOULIERE et Mme RABIC expriment leurs doutes sur le fait que MIGADO porte cette animation à cause de la prise de position récente de MIGADO pour une seule catégorie de pêcheurs.

EPIDOR ne voit pas d'objection au fait que MIGADO porte l'animation, et participera au programme INDICANG en s'associant à la démarche des Rivières Pilotes dans le cadre du contrat Rivières Dordogne Atlantique.

La Fédération de pêche et des milieux aquatiques de Gironde sur le plan technique est favorable au fait que MIGADO anime le programme, position à valider en CA de la Fédération.

Les différents partenaires soulignent également l'importance de valoriser INDICANG au niveau des Ministères, financeurs... afin que les résultats soient utilisés dans les programmes nationaux. Il faut mettre en avant l'importance de l'existence de réseaux européens.

ANNEXE 5

Ordre du jour

1-Le PLAGEPOMI

2- Le Plan de gestion Anguille pour l'Europe : localisation des zones de repeuplement

3- La démarche « Rivières pilotes » proposée par MIGADO en 2008-2009

.

Participants

Gilles ADAM (DIREN Aquitaine)
Francis GAYOU (ONEMA)
Vanessa LAURONCE (Animatrice/MIGADO)
Christian RIGAUD (CEMAGREF)
Sylvain LAVAUUR (Fédération pêche 17
remplacement de A. POSTIC-PUMIF Institution Charente)

Thierry MOISSONNIER (FDAAPPMA)
Guillaume PAQUIGNON (AADPPEDG/IMA)
Dominique TESSEYRE (Agence de l'Eau- sous
direction espace rural)
Hugues REVERDY (DRAM Aquitaine)

Excusés :

Matthieu CHANSEAU (MI.GA.DO.)
Aline CHAUMEL (SMEAG)
Olivier GUERRI (EPIDOR)
Michel LOULIERE (Pêcheurs amateurs aux engins et filet de Gironde)
Pascal OSSELIN (EDF)
Mme RABIC (CRPM)
Nathalie VILLAREAL (Parc Naturel des Landes de Gascogne)
Aurélien LECANU (CRPMEM Aquitaine – pour représenter les pêcheurs d'Arcachon)

En annexe : - *fiche de présence*
 - *Présentation power point faite en réunion.*

Vanessa LAURONCE rappelle qu'un nouveau membre fera parti du Groupe Technique Anguille du COGEPOMI : EDF qui sera représenté par M. Pascal OSSELIN, comme cela a été validé par le SGAR en séance plénière du COGPEOMI le 25 Juin 2008. Il ne peut être présent aujourd'hui, mais a fait passer quelques commentaires par mail, en relation avec les différents thèmes qui seront abordés.

De plus Hugues REVERDY (DRAM Aquitaine) et Aurélie LECANU (CRPMEM Aquitaine, représentant les pêcheurs d'Arcachon) ont été invités de manière exceptionnelle vu l'ordre du jour, et le fait de traiter du plan de gestion Europe, qui concerne également une partie du territoire maritime.

1- PLAGEPOMI :

Une présentation rapide des différentes étapes mises en place et développées lors de l'élaboration du Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) sont présentées (de l'élaboration des fiches espèces, aux propositions de mesures de gestion et la rédaction du plan de gestion).

Le document a été validé en séance plénière du COGEPOMI le 25 juin 2008 Les prochaines étapes seront la mise en place des mesures présentées dans le PLAGEPOMI. Une réunion des financeurs des programmes migrateurs est prévue en septembre.

Aucune personne présente n'a de commentaires particuliers sur ce sujet.

2- Le Plan de gestion anguille pour l'Europe

Un rappel des différentes échéances au niveau européen, local et de l'organisation de l'élaboration du plan de gestion est fait.

Christian RIGAUD fait remarquer le fait que toutes les échéances prévues par l'Europe au niveau de l'échéancier jusqu'à 2013, voire 2050, ne concernent que des points en rapport avec la pêche, et non les questions environnementales.

Gilles ADAM explique que lors de la dernière réunion de coordination DIREN / ONEMA ayant eu lieu à Paris le 7 juillet, ont été remis les comptes-rendus des groupes de travail dont celui concernant la pêche. De manière générale, et pour résumer, sachant que des modifications vont encore certainement intervenir les conclusions concernant la pêche sont :

- Civelles/ pêcheurs professionnels: mise en place de quotas individuels calculés en fonction des captures de 2002 à 2006, qui permettront d'avoir une réduction des mortalités de 10% par an pendant 3 ans. Mise en place de licences.
- Civelles / amateurs aux engins : interdiction totale
- Anguilles jaunes / pêcheurs professionnels : réduction de la période de pêche (30% en 3 ans) : proposition de pêche sur 7 mois en 2009, puis 1 mois de réduction par an pour arriver à 5 mois de pêche autorisée par an en 2012.
- Anguilles jaunes / loisir : même principe que pour les professionnels avec également une réduction du nombre d'engins de pêche et interdiction de pêche de nuit. .
- Anguilles argentées : seulement autorisation en Loire et Bretagne avec guideau et mise en place de quotas de capture et des licences.

Aucune discussion particulière n'a eu lieu pour le moment en ce qui concerne la pêche à la vermée, question soulevée par Sylvain LAVAUR.

Francis GAYOU précise qu'un autre groupe de travail a été créé pour travailler les contrôles possibles (destination des captures, exportations, vente en Europe ou dans le bassin versant...).

Christian RIGAUD fait remarquer la recherche d'homogénéisation souhaitée au niveau local, alors que les coutumes sont différentes selon les régions. On peut également souligner le fait que l'on se déconnecte de plus en plus de la quantification, et on peut se demander comment seront mises en parallèle ces mesures avec l'échappement de 40% demandé par l'Europe.

Gilles ADAM précise qu'il y a au niveau national une forte volonté de supprimer les dérogations locales, homogénéiser la gestion locale en laissant tout de même une possibilité d'adapter au niveau local les mesures à travers les COGEPOMI (nombre de licences, période de pêche...).

En ce qui concerne les limites aval prises en compte dans le bassin versant pour définir le bassin anguille du plan de gestion, Vanessa LAURONCE fait remarquer que par rapport aux travaux antérieurs des modifications ont été effectuées afin de modifier cette limite aval, à la suite d'une réunion entre les pêcheurs professionnels et les Affaires Maritimes. Il est important de rappeler qu'en dehors de cette limite de bassin anguille, la pêche sera totalement interdite.

Comme le confirme Hugues REVERDY, aucune décision n'a été prise pour le moment, en ce qui concerne les captures accessoires (<10%) qui pourraient avoir lieu en mer, et la possibilité aux pêcheurs maritimes de les vendre, comme c'est le cas pour les autres captures accessoires d'espèces interdites à la pêche.

Identification de zones de repeuplement potentielles sur le bassin

Les critères fournis par le Groupe de travail national Repeuplement et les notes correspondantes ont été appliqués à tous les cours d'eau du bassin (ensemble du bassin, et pas seulement le bassin anguille).

Dans le bassin versant, certains critères ont posé problème :

- le critère concernant le RHP et le fait qu'il ne faille pas faire de repeuplement à moins de 10km d'un point RHP. Gilles ADAM et Francis GAYOU précise que lors de la mise en place de ce critère et de la grille, un problème de transcription a certainement eu lieu, car autant le fait qu'il y ait des repeuplements peut poser problème au niveau des points de référence (rajout d'une espèce, donc augmentation de la « note »), autant au niveau d'une station RHP, ces points pourraient servir pour évaluer l'efficacité du repeuplement (conclusion de la réunion nationale le 7 juillet). Il faudra donc rester prudent dans les secteurs où on trouve des indices de référence.
- Le critère concernant la salmoniculture et préconisant de ne pas faire de repeuplement dans des secteurs proches d'une salmoniculture, sous-entend un problème sanitaire possible avec un risque de contamination possible des anguilles vis-à-vis de la salmoniculture. Il faut évaluer si l'on prendra en compte ce critère sur le bassin.

L'objectif du travail qui reste à faire, est, à partir de ces cartes délimitant des grands secteurs, de définir des secteurs plus petits, plus restreints, ou on pourra inclure des avis d'experts, ou connaissances locales autres. Ceci permettra d'inclure les réalités biologiques, comme le demandait Dominique TESSEYRE et par exemple, on pourrait exclure des secteurs sachant que les repeuplements ne fonctionneront pas (expl: transférer des civelles dans le Gers).

L'exercice a également été fait par Francis GAYOU qui à partir de secteurs précis, a donné une évaluation des secteurs favorables au repeuplement (par rapport aux critères définis et avis d'expert).

Vanessa LAURONCE précise que faire cet exercice ne signifie pas forcément que des repeuplements se feront dans le bassin. Au départ, l'objectif dans notre bassin était de faire passer le message disant que l'on ne voulait pas de repeuplement dans le bassin, mais vis-à-vis des autres pays demandeurs, il y aura obligation de sortir les civelles de l'eau pour repeupler d'autres bassins versants européens, et donc il est obligatoire de définir des zones favorables dans le bassin, même s'il est fort probable qu'aucun repeuplement n'aura lieu, il y a peu de chance que des financements permettent d'acheter des civelles dans notre bassin pour le repeupler.

Gilles ADAM et Francis GAYOU insistent sur le fait que, à l'heure actuelle, aucune règle n'a été définie et personne ne sait qui va gérer ces repeuplements (maître d'ouvrage national ou local ?). Il va certainement y avoir un problème de mise en route pratique, car les pêcheurs devront vendre aux mareyeurs et le mareyeur devra réserver une partie pour le repeuplement (ne pourra pas les vendre et devra les conserver vivantes).

Un doute persiste sur le fait de repeupler les zones aval, déjà fortement peuplées et qui auraient tendance à produire des mâles.

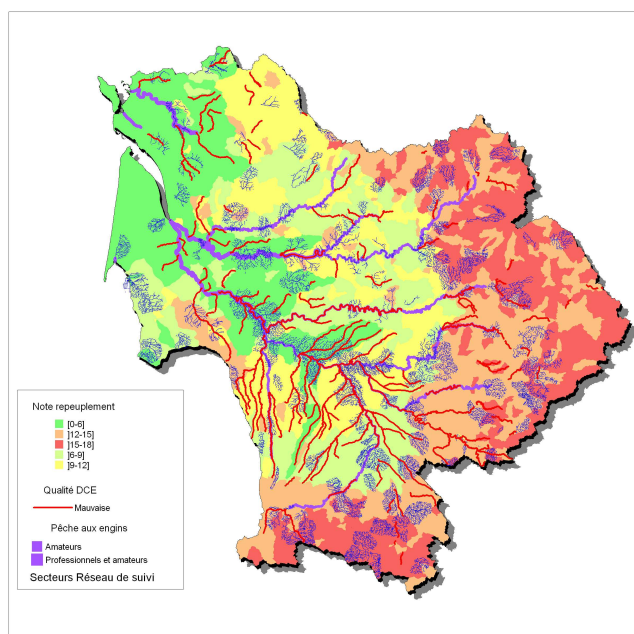
Christian RIGAUD, précise qu'en effet comme cela a été constaté dans les zones aval et zones de marais, on remarque une forte production de mâles. Cependant à l'heure actuelle les zones estuariennes produisent beaucoup plus de femelles qu'il y a quelques années car la densité en anguilles a énormément chuté, ces secteurs ne sont plus saturés en anguilles. De plus il faudra tenir compte dans ces secteurs de la forte prédation aviaire (2 hérons ou cormorans par hectare).

Cependant, il faut insister sur la fonction intéressante des zones de marais pas seulement pour l'anguille mais également pour les autres espèces, qui peuvent servir de nourricerie. Il faut faire attention à ne pas repeupler en anguilles au stade civelles sur des secteurs comme ceux-ci qui servent de nourriceries aux bars, dorades, car la prédation sera importante, d'où la nécessité de les faire pré-grossir avant.

Il est important de noter qu'a priori, d'après Christian RIGAUD, des anguilles au stade civelles qui sont transférées dans un autre milieu font preuve d'un comportement migratoire différent, et **arrêtent de migrer**. Même si elles sont encore au stade de migration de montaison, elles ne continueront pas leur migration après le transfert et coloniseront le secteur où elles sont. Ceci est à prendre en compte dans le fait que par exemple, sur Golfech on ne verra pas de signal positif à Golfech (avec une augmentation des migrations), même si la zone aval est saturée, car il n'y aura pas de migration. Seuls les individus arrivés naturellement dans la zone saturée à cause des repeuplements, continueront à migrer vers l'amont. Ce phénomène signifie qu'il est important **si des repeuplements ont lieu de les effectuer par petits secteurs distants l'un de l'autre** et non tous au même endroit, car les anguilles vont peupler la zone, et il pourrait y avoir saturation.

Certains membres du groupe technique non présents à cette réunion ont envoyé par mail leurs commentaires. Vanessa LAURONCE lit les commentaires de Pascal OSSELIN (EDF), de Ludovic LABAT (Pêcheurs professionnels maritime d'Arcachon), de Alde GRANPIERRE (DRAM Poitou-Charentes) et des acteurs locaux de Charente qui sont en cours de réflexion. (cf. diaporama en annexe).

L'exercice est fait à partir de grandes questions définies par Vanessa LAURONCE, et le Groupe Technique en prenant position par rapport à ces interrogations, permettra de lister des critères importants pour la sélection des secteurs favorables au repeuplement.



- Doit-on repeupler **des zones aval (zone active)** actuellement colonisées de façon naturelle ?

Le Groupe Technique est favorable au repeuplement de ces zones aval car comme nous l'avons vu précédemment ces secteurs (correspondant à la zone active) bien que peuplés de façon naturelle, ne sont pas saturée en anguilles, car les densités présentes sont trop faibles.

- Doit-on repeupler à **l'amont d'ouvrages hydroélectriques non-équipés** ?

Le Groupe Technique n'est pas favorable aux repeuplements en amont des ouvrages hydroélectriques non équipés à la dévalaison. Les cas où ces repeuplements pourraient avoir lieu seraient dans des situations où l'on est certains que l'aménagement sera équipé de systèmes de protection dans très peu de temps, ou si l'équipement est déjà en place.

- Doit-on repeupler dans des secteurs où **présence de pêche professionnelle ou amateurs aux engins** ?

Le Groupe Technique s'accorde sur le fait qu'il faut éviter les repeuplements dans les secteurs où la pêche civellière est présente.

De plus il faut éviter le repeuplement dans des secteurs où une pêche par engins (professionnelle ou amateurs aux engins) d'anguilles jaunes est présente. On évitera donc d'effectuer des repeuplements dans ces secteurs, sur les grands axes.

Les repeuplements pourront donc se faire sur les secteurs où l'on n'a pas de pêche professionnelle civellière et d'anguilles jaunes, ni amateurs aux engins d'anguilles jaunes, donc pas de repeuplement sur les grands axes, mais repeuplement sur les affluents.

- Doit-on repeupler dans des secteurs présentant de **forts problèmes de contamination, d'assecs ou pauvres au niveau disponibilités trophiques** ?

Il est difficile de définir ce qu'on entend par de forts problèmes de contamination pour l'anguille, vu que l'on ne connaît pas vraiment l'impact des contaminants sur l'anguille. Le Groupe Technique considère donc que les repeuplements seront à éviter dans des secteurs où l'on a des mortalités récurrentes et régulières dues à des pollutions ou des assecs.

Nous n'avons pas assez de connaissances pour estimer ce que sont des niveaux trophiques suffisants ou pas. Il est important de garder la diversité des sites (afin de pouvoir produire à la fois des anguilles petites, des grandes...) car à l'heure actuelle nous ne savons pas ce qui est intéressant pour la population. C'est pourquoi les repeuplements seront possibles dans des secteurs considérés comme pauvre au niveau disponibilités trophiques.

- Doit-on repeupler dans des **secteurs pilotes** ?

Différentes visions existent des secteurs pilotes : ils peuvent permettre d'évaluer l'efficacité du repeuplement, de la libre circulation, la contribution en anguilles argentées du bassin à l'échappement à la dévalaison. Il serait utile de pouvoir coupler les 3 visions.

Le Groupe Technique valide le fait que des repeuplements pourront être réalisés sur des secteurs où l'on a déjà des suivis (points de pêche électrique du réseau mis en place par MIGADO, ou rivières pilotes proposées). Sur des rivières pilotes, cela permettrait d'évaluer à la fois l'efficacité du repeuplement, mais aussi de suivre les anguilles du stade civelles à anguilles argentées

3- La démarche « Rivières pilotes » proposée par MIGADO en 2008-2009

Francis GAYOU explique que l'ONEMA lance une démarche de Rivières Index, afin de répondre aux demandes de l'Europe, et appréhender la part de la population dévalante. Avant fin juillet, les Directions Régionales de l'ONEMA doivent proposer 5 sites par COGEPOMI (au total, au niveau national, il y aura 8 sites sélectionnés), afin de suivre la population et estimer la dévalaison. Pour le bassin, à première vue, les premiers sites proposés pourraient être : les grands axes (Tuilières, Golfech), le Canal des Etangs, un secteur en Charente. Il faut pouvoir sur ces sites contrôler la migration de montaison et de dévalaison (systèmes de contrôle déjà présents ou à créer) ; L'objectif étant d'estimer la part de population dévalante et participant à l'échappement du bassin.

Christian RIGAUD exprime sa gêne dans le fait que l'on considère que ces rivières index sont représentatives de ce qu'il se passe dans l'ensemble du bassin COGEPOMI, alors qu'elles ne sont représentatives que du cours d'eau pris en compte.

Vanessa LAURONCE présente les objectifs des Rivières pilotes, action lancée par MIGADO cette année, en réflexion depuis 2007. Les objectifs sont légèrement différents à ceux des Rivières Index (cf. annexe) car ils incluent un objectif d'apprentissage et transfert de connaissance, en ce qui concerne la démarche mise en place pour équiper ou gérer des obstacles sur des cours d'eau non classés, en relation avec les acteurs locaux (Fédérations de pêche, syndicats de rivière...).

Dominique TESSEYRE insiste sur le fait qu'il est important de démarrer ces actions, afin de passer dans la phase opérationnelle et savoir, de manière urgente, comment aménager des obstacles sur ce type de cours d'eau. Il est nécessaire d'avoir ce genre d'information dès 2009.

Afin de ne pas dupliquer les actions par rapport à ce qui va être proposé par l'ONEMA, l'objectif des Rivières Pilotes concernant la mise en place de piège de dévalaison, sera mis entre parenthèse pour le moment, et un souhait est exprimé par les membres du Groupe Technique afin que l'ONEMA propose ces deux cours d'eau comme Rivières Index, afin de pouvoir grouper les efforts mis en place dans le bassin.

Dans un premier temps, et comme cela était prévu, les réunions de lancement des Rivières Pilotes auront lieu sur les bassins versants en Septembre, après légère modification du cahier des charges (afin de ne pas démarrer dès à présent par un suivi par piège à la dévalaison). Les suivis de la population en place auront tout de même lieu (pêches électriques) afin de connaître l'efficacité des

aménagements mis en place. L'effort se fera essentiellement sur de l'animation, de l'installation d'aménagement ou gestion de vannes, et suivi de l'efficacité.

Christian RIGAUD précise qu'il ne faut pas oublier que même si les obstacles sont équipés à la montaison, et si la population à l'aval n'est pas plus dense, on ne verra pas forcément une augmentation des densités vers l'amont ; il faut également faire des efforts afin d'augmenter la densité d'anguilles entrant dans le cours d'eau, si on veut avoir une réponse à l'amont de celui-ci.

Le Groupe Technique doit valider les Rivières Pilotes qui seront prises en compte.

Au départ 2 cours d'eau avaient été sélectionnés : L'Engranne (affluents Dordogne en Gironde) et la Soulège (affluents Dordogne en Gironde). Lors d'une réunion du Comité technique de cette étude, des doutes étaient apparus sur la Soulège. Tous les acteurs s'accordaient à dire que L'Engranne (rédaction d'un docob Natura 2000, présence d'un technicien et d'un syndicat de rivière motivés) était un cours d'eau intéressant pour cette démarche.

La Soulège présente des problèmes de pollutions, a priori trop important pour que l'on lance de telles études sur ce cours d'eau, les réponses aux aménagements pourraient être biaisées par les problèmes de pollution diffus et accidentels que rencontrent les anguilles.

D'autres cours d'eau sont proposés :

- L'Eyraud / Barailler : affluent Dordogne, dans le département de la Dordogne : problème de la confluence qui est double et pourrait poser un problème pour les suivis de la population. Point positif : ferait participer les acteurs locaux du département de la Dordogne
- Le Galouchey (affluent Garonne, dans le département de la Gironde) : point positif : échelle humaine de travail, affluent Garonne. Point négatif : même technicien rivière que L'Engranne (faciliterait le travail, ne mettrait pas en évidence des situations différentes de relation avec les acteurs locaux).
- Le Lisos (affluent Garonne, mitoyen entre le département de la Gironde et du Lot et Garonne) : point positif : échelle humaine de travail, ferait participer les acteurs locaux du Lot et Garonne. Point négatif : milieu agricole, problème de faibles débits possibles en période de pompage.

Le Groupe Technique valide comme cours d'eau pour les Rivières Pilotes : L'Engranne et le Lisos (un affluent Dordogne, et un affluent Garonne).

Dans un premier temps, les actions vont démarrer par les aménagements d'obstacles, les fiches de transfert de connaissance et apprentissage et les suivis de population nécessaires à l'évaluation des systèmes de franchissements. Par la suite, il faudra essayer de rattacher ces actions aux Rivières Index de l'ONEMA.

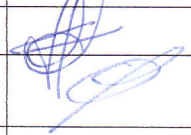
Vanessa LAURONCE explique également que des expérimentations seront mises en place sur deux systèmes en connexion avec l'estuaire, des actions de suivis de l'efficacité d'aménagements de portes à flot. A la suite de travail auprès des syndicats de rivières et de sensibilisation, 2 d'entre eux souhaitent mettre en place des systèmes **améliorant le franchissement au niveau de portes à flot** présentes sur leurs marais. Ils ont contacté MIGADO pour mettre en place des suivis de l'efficacité. Des comités de pilotage seront mis en place afin d'établir la méthodologie mise en place pour ces suivis. Le Groupe Technique anguille valide cette idée. Un système de fiches sera également réalisé, dans la même optique que les Rivières Pilotes.

LISTE DES PARTICIPANTS

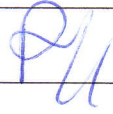
Réunion Groupe Technique Anguille du COGEPOMI Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

**17 Juillet 2008 – DIREN
BORDEAUX**

PERSONNES MEMBRES DU GROUPE TECHNIQUE ANGUIILLE

	Organisation	Signature
Gilles ADAM	DIREN Aquitaine	
Matthieu CHANSEAU	MI.GA.DO.	Excusé
Aline CHAUMEL	SMEAG / Animatrice Groupe Garonne	Excusée
Francis GAYOU	ONEMA	
Olivier GUERRI	EPIDOR / Animateur Groupe Dordogne	Excusé
Vanessa LAURONCE	Animateur / MIGADO	
Michel LOULIERE	Association Départementale des pêcheurs amateurs aux engins et filet de la Gironde	
Thierry MOISSONNIER	F.D.A.A.P.P.M.A. de la Gironde	
Pascal OSSELIN	EDF	Excusé
Guillaume PAQUIGNON	AADPPEDG	
Audrey POSTIC-PUIVIF	Institution du Fleuve Charente <i>Sylvain LAVAUR</i>	
Mme RABIC	CRPM	Excusée.
Christian RIGAUD	CEMAGREF	
Dominique TESSEYRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	
Nathalie VILLAREAL	Parc Naturel des Landes de Gascogne	

PERSONNES INVITEES A TITRE EXCEPTIONNEL

Aurélié LECANU	CRPMEM Aquitaine	Excusée
G. BARON / H. REVERDY	DRAM Aquitaine	

Groupe Technique Anguille COGEPOMI

17 Juillet 2008

Ordre du jour

- le PLAGEPOMI
- le Plan de gestion Anguille pour l'Europe
- La démarche "Rivières pilotes" proposée par MIGADO en 2008-2009

Ordre du jour

- le PLAGEPOMI
- le Plan de gestion Anguille pour l'Europe
- La démarche "Rivières pilotes" proposée par MIGADO en 2008-2009

Le PLAGEPOMI

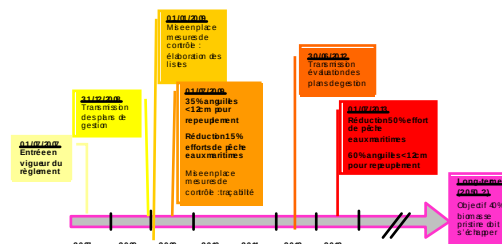
- ✓ **Rappel des différentes étapes :**
 - Elaboration des fiches espèces, dont la fiche Etat des lieux anguilles : fin 2006
 - Evaluation des mesures de l'ancien plan de gestion 2003-2007 : fin 2006 - 1^{er} semestre 2007
 - Elaboration et proposition de nouvelles mesures de gestion : 1^{er} et 2^{ème} semestre 2007
 - Actualisation de la fiche « Etat des lieux de l'anguille » (actualisation des graphiques, rajout de la partie Charente et données concernant l'Arcachon) : 1^{er} semestre 2008
 - Rédaction du plan de gestion [groupe restreint de rédaction : DIREN Aquitaine, DRAM, animateur Dordogne (EPIDOR), animateur Garonne (SMEAG), animateur Charente (Ins. Charente), animateur GT Ang (MIGADO), ONEMA, MIGADO) : 1^{er} semestre 2008
- ✓ **Document final du PLAGEPOMI**
 - Validation du document en séance plénière du COGEPOMI le 25 juin 2008
 - Envoi possible de commentaires et remarques avant mi-juillet à la DIREN Aquitaine
- ✓ **Prochaines étapes**
 - Mise en place des mesures présentées dans le PLAGEPOMI : nécessité d'identifier les maîtres d'ouvrage et les financements.
 - Réunion des financeurs migrants en septembre ?

Ordre du jour

- le PLAGEPOMI
- le Plan de gestion Anguille pour l'Europe
- La démarche "Rivières pilotes" proposée par MIGADO en 2008-2009

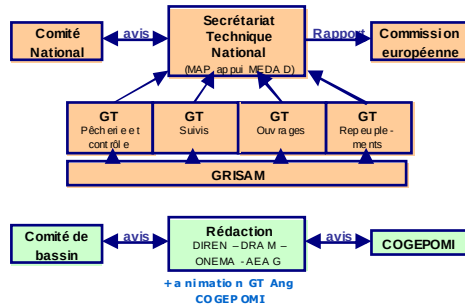
Le Plan de gestion Anguille Volet bassin versant – Règlement européen

Echéancier européen



Le Plan de gestion Anguille Volet bassin versant – Règlement européen

Organisation national et locale



Le Plan de gestion Anguille Volet bassin versant – Règlement européen

Echéancier 2008

- ✓ **Fin février 2008 :**
 - ✓ Description du bassin (limites amont – aval)
 - ✓ Etat des lieux de l'anguille (l'apoptation d'anguille, les pêcheries, connaissances sur l'échappement en anguilles argentées, état des habitats, les mortalités autres que l'apoptation...)
- ✓ **Fin Mai 2008 :**
 - ✓ Evaluation des mortalités et des impacts sur le stock (en attendant de méthodologies adaptées)
- ✓ **Fin Juin 2008 :**
 - ✓ Repeuplement : identification de zones favorables au repeuplement
- ✓ **Fin septembre 2008 :**
 - ✓ Mesures d'estimation et suivis proposés.
 - ✓ Rendu du plan d'estimation du bassin versant aux Ministères
- ✓ **Fin décembre 2008 :** Plan français déposé à la commission européenne

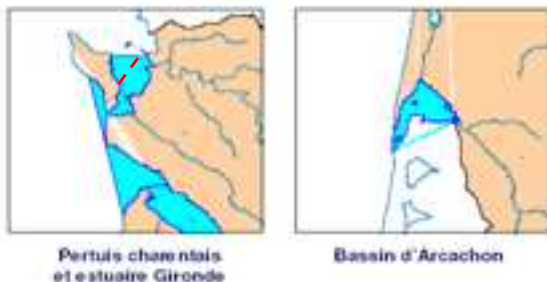
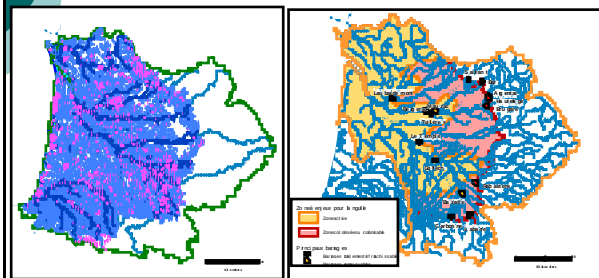
Le Plan de gestion Anguille Volet bassin versant – Règlement européen

Organisation du travail

- ✓ un comité de rédaction
- ✓ Accompagnement méthodologique et technique possible par les experts scientifiques du GRISAM
- ✓ Guide méthodologique fourni par les travaux des GT Nationaux
- ✓ Contribution du COGEPOMI
 - ✓ Prise en compte des éléments du PLAGEPOMI
 - ✓ Lien direct avec le groupe anguille : Information régulière et formulation d'avis.

Le Plan de gestion Anguille Volet bassin versant – Règlement européen

- Les limites du bassin versant : - limite aval (cf conclusion réunion de travail) et amont
- notion de zones prioritaires



Le Plan de gestion Anguille Volet bassin versant – Règlement européen

Le repeuplement

- **Objectif**
 - ✓ Obligation d'ériger 60% des anguilles <12cm pêchées sur le repeuplement
 - 35% la première année
 - 5% de plus chaque année jusqu'en 2013
- **Choix des sites / attribution de notes en fonction de différents critères**
 - ✓ Transfert en priorité vers des zones déficitaires en anguille et exempt de contraintes
 - ✓ Critères à prendre en compte
 - Présence de pêcheurs d'anguille (professionnelle ou amateur)
 - Présence et compositions de stocks d'anguilles indigènes
 - Dégradation de la qualité de l'eau
 - Obstacles à la montaison
 - Barrages hydroélectriques
 - Proximité de salmiculture
 - Présence de stations de suivis piscicoles
 - ...

Le Plan de gestion Anguille

Volet bassin versant – Règlement européen

Le repeuplement

- **Premiers résultats « approche ciblée »**
 - **Garonne**
 - Cast et en Dortes – Confluent du Lot : 71.3 km + 49.25 km sur affluents (Auroue, Avance, Dropt, Gupie, Ourbise, Tolzac, Treac et Canaule)
 - Confluent du Lot – Lamagistère : 58.6 km + 19.05 km sur affluents (Auvignon, Barguelonne, Bourbon, Gers, Usos, Masse de P., Sébourné)
 - **Dordogne**
 - Castillon LaBataille – Bergerac : 52.5 km + 7.6 km sur affluents (Cauudeau, Conne, Durèze, Estrup, Eyraud, Gardonnette, Signal, Soulége)
 - Amont Bergerac – Mauzac : 26.6 km + 15.5 km (canal de Lalinde)
 - **Envisageable :**
 - Jusqu'à Toulouse + 77.8 km hors affluents
 - Jusqu'à Argenteuil + 175 km hors affluents.

Le Plan de gestion Anguille

Volet bassin versant – Règlement européen

Le repeuplement

- **Définition des grandes orientations dans le choix des secteurs sur le bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre ?**
 - D'où on repeuple des secteurs actuellement colonisés de façon naturelle ?
 - D'où on repeuple à l'amont d'ouvrages hydroélectriques non équipés à laavalais on ?
 - D'où on repeuple si présence de pêche professionnelle ou amateurs aux engins ?
 - D'où on exclure les secteurs présentant de forts problèmes de contamination, d'assèchement ou à un niveau disponibilité trophiques ?
 - D'où on se concentrer sur des secteurs pilotes ?
 - Etc... (à compléter en séance)

➤ **sur la carte, correspondance possible avec le secteur défini en vert foncé ?**

Le Plan de gestion Anguille Volet bassin versant – Règlement européen

➤ Prochaine réunion du Groupe Technique anguille en septembre
« présentation du plan anguille »

➤ Avis du COGEPOMI et du Comité de bassin : en Octobre

Ordre du jour

- le PLAGEPOMI
- le Plan de gestion Anguille pour l'Europe
- La démarche "Rivières pilotes" proposée par MIGADO en 2008-2009 : les cours d'eau sélectionnés

Les « Rivières pilotes »

Contexte

➤ Nombreux obstacles à la libre circulation dans les zones aval du bassin (522 obstacles sur 47 cours d'eau, 62% posant problème au franchissement)

➤ Seulement 9.2% du linéaire colonisable sans difficultés apparentes

➤ Importance et urgence de mettre en place des actions concrètes pour restaurer la libre circulation

- Impliquer les acteurs locaux dans une gestion raisonnée et durable de l'espace et des milieux aquatiques
- Comprendre et appréhender la dynamique de colonisation sur l'ensemble d'un BV
- Évaluer l'efficacité des mesures de gestion de réouverture des axes
- Appréhender la contribution de ces cours d'eau à l'échappement en anguilles argentées du BV

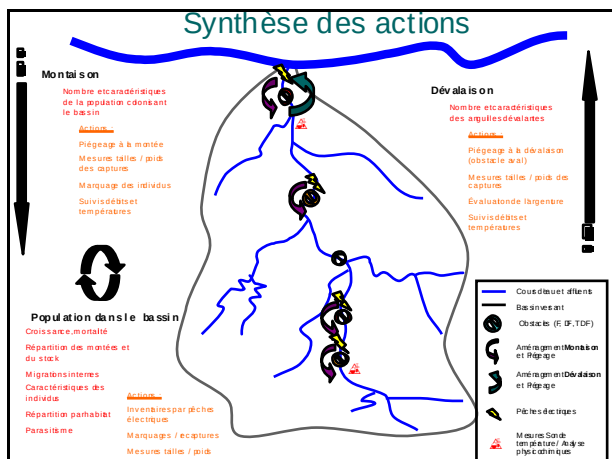
Les « Rivières pilotes »

Objectifs

Mettre en place une démarche pilote de reconquête de territoire à enjeux forts et d'amélioration des connaissances dans une logique multi-partenaire (acteurs locaux, organismes techniques et institutionnels, organismes financiers), de la conception des actions jusqu'aux montages financiers et à la réalisation

1. Valoriser l'expérience acquise sur deux cours d'eau en relation avec les aspects opérationnels et à travers la valorisation des différentes étapes et actions mises en place (élaboration de fiches techniques)
2. Apporter les réponses que peut avoir la mise en place de modalités de gestion sur la population
 - Optimiser le fonctionnement des cours d'eau : rétablissement de la libre circulation (montées/dévalaisons), qualité générale
 - Améliorer les connaissances sur la dynamique de population (relation stock entrant-stock en place - stock dévalant, taux de survie aux différents stades, taux de croissance...)
 - Appréhender l'efficacité des actions en termes de colonisation de l'axe et production du cours d'eau en anguilles argentées

Synthèse des actions



Les « Rivières pilotes »

Les différentes étapes

- ✓ Mise en place d'un comité de pilotage et le faire vivre
- ✓ Connaître les habitats
- ✓ Connaître le stock entrant
- ✓ Assurer la libre circulation
- ✓ Mieux connaître la population du cours d'eau
- ✓ Estimer la production du cours d'eau
- ✓ Appréhender l'efficacité des actions

En parallèle, élaboration des fiches techniques

- ✓ Intérêt d'une opération coordonnée de restauration de l'anguille,
- ✓ pourquoi restaurer la libre circulation,
- ✓ comment réaliser le diagnostic de franchissabilité,
- ✓ les modes de gestion possibles
- ✓ Comment ouvrir à la libre circulation des cours d'eau non classés
- ✓ et...

Partenaires impliqués (techniques et financiers)

- ✓ Syndicats d'érivières (et techniciens rivières), Fédération de pêche, ONEMA, EPTB, Association des Moulins, CEMA GREF, DDA F...
- ✓ AEAG, Europe, CR Aquitaine, CG, DIREN, Lyonnais des Eaux, EDF...

Les « Rivières pilotes »

Les cours d'eau sélectionnés

100 km

Paris
Seine
Marne
Oise
Yonne
Aube
Champagne-Ardenne

Legend:

- Rivières pilotes
- Rivières de la région
- Rivières de la région

L'Engraine

Superficie totale : 131 km²

Linéaire total : 20 km

Nombre de communes : 16

Débit (l/s/km²) : module : 97,4 ; fréquence : 219,2 ; au 0,1 : 199

Occupation du sol : du maïs à la vigne, puis cultures de maïs

Pression : active à très faible

Existence d'un syndicat de rivière et présence d'un technicien de rivière

Legend:

- Délimitation du bassin versant
- Cours d'eau
- Pointe d'impact (avant 2005)
- Pointe d'impact (après 2005)
- Climatologie de la région de montagne
- Climatologie de la région de montagne
- Climatologie de la région de montagne
- Climatologie de la région de montagne

L'Engraine

Les obstacles à aménager pour l'établissement d'une circulation

→ Aménagement à la montée et dévalaison

Nature du danger	Danger	Type	Photo	Impact	Fréquence	Gravité	Meilleure solution	Autres solutions	Remarque
Stabilité à l'arrêt	voiture bloquée	mod + vitesse		2	TD C		Pas de guidon, pas de frein, pas de vitesse 0	Prévention en amont	Wider engel axial une courbe à l'arrêt au
Stabilité à l'arrêt	voiture bloquée	mod + vitesse		15	TD C		Wider non, pas de guidon, pas de frein, pas de vitesse 0	Prévention en amont	Wider engel axial une courbe à l'arrêt au
Stabilité à l'arrêt	voiture bloquée	mod + vitesse		15	DF		V. arrosage, arrosage, arrosage	Prévention en amont	Prévention en amont, pas de guidon, pas de frein, pas de vitesse 0
Stabilité à l'arrêt	voiture bloquée	mod + vitesse		15	TD C		V. arrosage, arrosage, arrosage	Prévention en amont	Prévention en amont, pas de guidon, pas de frein, pas de vitesse 0
Stabilité à l'arrêt	voiture bloquée	mod + vitesse		15	TD C		V. arrosage, arrosage, arrosage	Prévention en amont	Prévention en amont, pas de guidon, pas de frein, pas de vitesse 0
Stabilité à l'arrêt	voiture bloquée	mod + vitesse		15	TD C		V. arrosage, arrosage, arrosage	Prévention en amont	Prévention en amont, pas de guidon, pas de frein, pas de vitesse 0

Les nœuds électriques

- Densité d'agencement moyennement élevée
- Part importante de l'électricité en dividu => population on étreinte
- Répartition des nœuds électriques

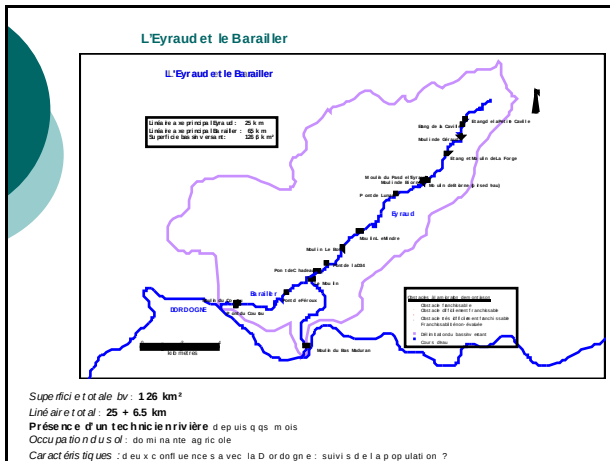
[illegible][illegible]

Les « Rivières pilotes »

Autres possibilités de cours d'eau

The map displays the Garonne basin with pilot rivers highlighted in pink and other water courses in blue. Key locations marked include Béziers, Montpellier, Nîmes, and various smaller towns. A scale bar indicates 100 km, and a north arrow is present. A legend in the bottom right corner defines the symbols used.

—	Les « rivières pilotes »
—	Les autres cours d'eau
—	Les axes de transport (autoroute, route nationale, chemin de fer)
—	Les axes de transport (autoroute, route nationale, chemin de fer)



L'Eyraud et le Barailier

Les obstacles à aménager pour le rétablissement de la libre circulation

Aménagement à la montaison et dévalaison

Nom de l'obstacle	Localité	Longueur	Photo	Matériau	État de l'ouvrage	Impact sur la libre circulation	Commentaires
Obstacle 1	Le Barailier	20 m		2	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	?
Obstacle 2	Le Barailier	10 m		1,5	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 3	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 4	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 5	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 6	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 7	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 8	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 9	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 10	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	

L'Eyraud et le Barailier

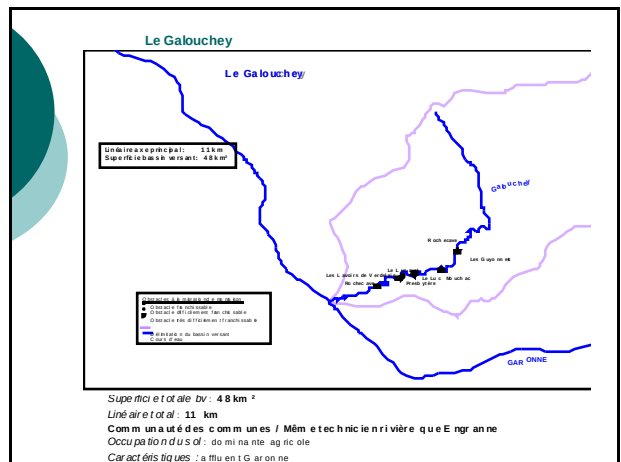
Les obstacles à aménager pour le rétablissement de la libre circulation

Aménagement à la montaison et dévalaison

Nom de l'obstacle	Localité	Longueur	Photo	Matériau	État de l'ouvrage	Impact sur la libre circulation	Commentaires
Obstacle 1	Le Barailier	20 m		2	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 2	Le Barailier	10 m		1,5	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 3	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 4	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 5	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 6	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 7	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 8	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 9	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 10	Le Barailier	10 m		1	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	

Les pêches électriques

Densité d'anguilles moyenne
 Part importante de petits individus => population entrée récemment dans le bassin



Le Galouchey

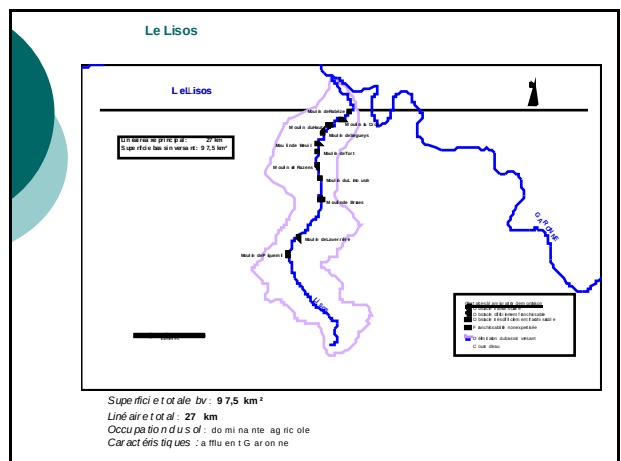
Les obstacles à aménager pour le rétablissement de la libre circulation

Aménagement à la montaison et dévalaison

Nom de l'obstacle	Localité	Longueur	Photo	Matériau	État de l'ouvrage	Impact sur la libre circulation	Commentaires
Obstacle 1	Le Galouchey	20 m		3	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 2	Le Galouchey	10 m		0,8	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 3	Le Galouchey	10 m		0,25	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 4	Le Galouchey	10 m		2,33 m (marche)	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	
Obstacle 5	Le Galouchey	10 m		0,25	100%	2 m de large, 1 m de haut, 1 m de long	

Les pêches électriques

Densité d'anguilles moyenne à forte
 Part importante de petits individus => population entrée récemment dans le bassin



Le Lisos

Les obstacles à aménager pour le rétablissement de la libre circulation

→ Aménagement à la montée et à la descente

Nom de l'obstacle	Localité	Typologie	Photo	Altitude (m)	Profil en coupe	Altitude du point de passage	Altitude du point de passage	Commentaire
Obstacle 1	Le Lisos	Obstacle 1		22	15'			Obstacle 1
Obstacle 2	Le Lisos	Obstacle 2		25	15'			Obstacle 2
Obstacle 3	Le Lisos	Obstacle 3		25	15'			Obstacle 3
Obstacle 4	Le Lisos	Obstacle 4		25	15'			Obstacle 4
Obstacle 5	Le Lisos	Obstacle 5		25	15'			Obstacle 5
Obstacle 6	Le Lisos	Obstacle 6		25	15'			Obstacle 6
Obstacle 7	Le Lisos	Obstacle 7		25	15'			Obstacle 7
Obstacle 8	Le Lisos	Obstacle 8		25	15'			Obstacle 8
Obstacle 9	Le Lisos	Obstacle 9		25	15'			Obstacle 9
Obstacle 10	Le Lisos	Obstacle 10		25	15'			Obstacle 10

Les pêches électriques

-Densité d'anguilles moyenne à forte

-Participation de petits individus -> population entré récemment dans le bassin

?

1/18/2010

ANNEXE 6

REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE DU COGEPOMI

Bordeaux – Chambre d'Agriculture de la
Gironde

02 Décembre 2008

RELEVÉ DE DECISION ET PRECISIONS

Ordre du jour – objectifs de la réunion

Faire le point sur les actions anguilles qui seront développées dans le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre en 2009, et mise en parallèle avec les mesures inclues dans le PLAGPEOMI 2008-2012

Participants

Gilles ADAM (DIREN Aquitaine)	Pascal OSSELIN (EDF)
Sylvie BOYER-BERNARD (Ass MI.GA.DO.)	Guillaume PAQUIGNON (AADPPEDG)
Aline CHAUMEL (SMEAG/ Groupe Garonne)	Audrey POSTIC-PUIVIF (Inst. Charente)
Francis GAYOU (ONEMA)	Christian RIGAUD (CEMAGREF)
Alice LAHARANNE (FD Gironde pour FD du bassin)	Dominique TESSEYRE (AEAG)
Vanessa LAURONCE (Animatrice/MIGADO)	M. GRACIA (Conseil Général Charente)

Excusés / Absent :

Matthieu CHANSEAU (ONEMA)
Olivier GUERRI (EPIDOR/ Groupe Dordogne)
Michel LOULIERE (Pêcheurs amateurs aux engins et filet de Gironde)
Mme Rabic (CRPM)
Nathalie VILLAREAL (Parc Naturel des Landes de Gascogne)
Mme CHEVALIER (Conseil Général Lot et Garonne)
M. CHAIMEAU (Région Poitou-Charente)
M. BROGNIEZ (Conseil Général Gironde)
M. CAURAUX (Conseil Général Charente Maritime)
M. LAVIE (Région Aquitaine)

En annexe :
- Présentation power-point de la réunion
- Tableau Excel de la liste des actions 2009.

Informations générales

- Invitation exceptionnelle des principaux partenaires des actions anguilles sur le bassin afin de leur présenter les actions anguilles dans leur ensemble, à l'échelle du territoire COGEPOMI et des différents partenaires.
 - o Invitation des Conseils Généraux : Gironde, Lot et Garonne, Charente, Charente-Maritime
 - o Invitation des Conseils Régionaux : Région Aquitaine et Région Poitou-Charente.
 - o Agence de l'Eau Adour Garonne : membre du Groupe Technique Anguille
- Alice LAHARANNE (FDAAPPMA Gironde) représentera les fédérations de pêche et des milieux aquatiques du bassin au sein du Groupe Technique, en remplacement de Thierry MOISSONNIER.
- Vanessa LAURONCE explique qu'à partir de 2009, l'Ass. MI.GA.DO. n'animera plus le Groupe Technique Anguille du COGEPOMI. Sylvie BOYER-BERNARD précise que ceci découle d'une décision prise par le Conseil d'Administration de MI.GA.DO.

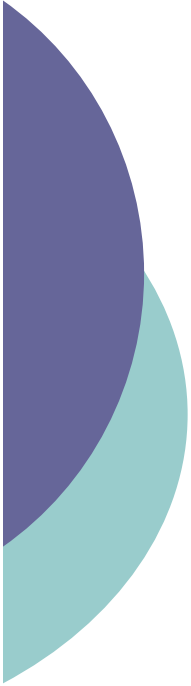
Actions anguilles 2009

Voir tableau présentant les différentes actions par bassin versant (Garonne Dordogne, Charente Seudre, Leyre Canal des Etangs Arcachon), par thématique PLAGEPOMI.

- Francis GAYOU précise que dans ce tableau n'apparaissent pas les actions ONEMA. Beaucoup d'actions vont découler du plan de gestion Anguille (dans le cadre du Règlement Européen), qui ne sera validé que lors du premier semestre 2009 par l'Europe. Nous devons donc attendre juin 2009, pour voir plus de précisions. Ce qui peut être d'ores et déjà avancé, c'est que l'ONEMA va « traiter » les ouvrages de la ZAP (Zone d'actions prioritaires) avec une méthodologie nationale. Par traiter on entend de compléter les connaissances des ouvrages (faire l'inventaire ou compléter les inventaires existants selon le bassin), analyser la situation vis-à-vis de l'anguille et de la franchissabilité en fonction de la méthodologie identifiée au niveau national, et proposer un type d'aménagement à mettre en place (démantèlement, passe à civelles...). Des suivis seront également mis en place sur des sites spécifiques identifiés comme Rivières Index. Ceux sur lesquels des partenaires locaux développent déjà des actions (expl : les suivis de la Fédération Gironde sur le Canal des Etangs), la méthodologie devra être adaptée afin de se conformer aux recommandations nationales. Il sera également important d'identifier le rôle d'un animateur (du GT Ang par exemple) qui connaîtra les méthodologies et suivis et permettra de faire suivre les méthodologies au niveau régional depuis le niveau national.
- L'objectif des Rivières index est de vérifier/ valider le taux de conversion de 5% (civelles / anguilles argentées) et non de mettre en place des suivis de la population. Les suivis existants permettront cela (RHP, Pêches spécifiques...).
- Dominique TESSEYRE se demande à ce qu'une réflexion ait lieu pour savoir pourquoi le porteur de l'enquête sur la pêche à la ligne est MI.GA.DO. (action affichée pour 2009) et non la Fédération de pêche Gironde
Vanessa LAURONCE et Alice LAHARANNE explique que ce montage s'est fait en collaboration entre le Fédération de pêche 33 et MI.GA.DO., et le développement de cette action se fera en cohérence avec les possibles actions qui se développeront au niveau national avec la FNPF. Que MI.GA.DO. porte cette action permettra de transférer la méthodologie aux autres fédérations de pêche du bassin.
- Après une réflexion générale, et un échange d'opinion sur le rôle que MI.GA.DO. peut jouer dans le bassin, Dominique TESSEYRE pense qu'il est importante de faire écrire au Conseil d'Administration de MI.GA.DO. la position exacte de l'Association (que veut faire et ne pas faire l'association).
- M. GRACIA du Conseil Général Charente explique que en Charente à partir de cette année, des carnets de pêche vont être distribués et la remise des licences dépendra de la remise des carnets de l'année précédente. Mesure obligatoire mais qui sera appliquée et renforcée dans le département.
- M. GRACIA précise que, en ce qui concerne le suivi de la passe à poissons de Crouin, la FDAAPPMA Charente s'est positionné, mais il n'est pas exclu que ce suivi soit confié à l'EPTB. Les

travaux vont démarrer en janvier pour une durée de 10 mois. Le financement affiché ne concerne que les suivis et non la construction de la passe.

- Alice LAHARANNE explique que, en ce qui concerne le suivi sur le Canal des Etangs, la convention a été renouvelée avec le syndicat de bassin versant, et les méthodologies dans le cadre des Rivières Index seront intégrées au suivi, en collaboration avec le CEMAGREF et le GHAAPPE.
- En ce qui concerne l'action prévue sur le Chenal du Gua, une étude avant-projet avait été réalisée il y a quelques années. Sur certains ouvrages l'étude est adaptée et sur d'autres elle doit être revue et adaptée à la gestion actuelle des ouvrages
- Au niveau de l'ouvrage de Montfourrat (sur la Dronne), un suivi sera réalisé en collaboration entre MI.GA.DO. et la FDAAPPMA 33, suivi allégé en 2009 et plus complet les années suivantes, au niveau de la passe spécifique anguille (comptage, échantillonnage, piégeage), et de la station de contrôle en général pour les autres espèces.
- Il est important de réfléchir à la coordination entre les groupes Garonne et Dordogne et le Groupe Anguille, et voir si le fait que les animateurs des groupes Garonne et Dordogne est suffisant pour transférer les informations sur l'anguille, ou si l'animateur du Groupe Anguille doit participer aux Groupe Garonne et Dordogne (par vidéoconférence, lors de thèmes particuliers qui y seront abordés). L'animatrice du Groupe Garonne Aline CHAUMEL exprime le fait qu'elle souhaiterait que l'animatrice du Groupe Anguille participe au Groupe Garonne par moment pour des thèmes particuliers, afin d'apporter des éclaircissements sur les actions ou la stratégie prévue.
- Plusieurs partenaires voient également un intérêt possible à organiser des réunions à groupe restreint, avec les personnes concernées par le sujet, sur des thèmes particuliers, afin de travailler techniquement sur des méthodologies, des protocoles...
- Vanessa LAURONCE retranscrit l'avis et les commentaires reçus d'Eric LAVIE de la Région Aquitaine. En effet, la Région Aquitaine ne se positionnera pas sur le financement d'actions anguilles dans l'attente de savoir ce que l'Etat apportera comme financement pour la mise en place du plan de gestion Anguille.
Gilles ADAM explique que depuis plusieurs années maintenant, les financements de l'Etat se font à travers l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
Dominique TESSEYRE précise que les crédits de l'Etat sont les mêmes que en ce moment, il n'y aura pas de crédit en plus, il n'y a plus de disponibilités.
Francis GAYOU souligne que la Région Aquitaine, comme les autres partenaires, en l'état actuel des informations, *a priori* ne devrait pas voir apparaître de nouveaux fonds à travers ce Règlement européen.
- Il est important de souligner que les estimations de budgets des différentes actions ne sont pas complètes et devront être complétées au fur et à mesure du montage des dossiers.
L'estimation des coûts par km² de bassin versant a été calculée en utilisant, comme superficie de bassin versant, les bassins identifiés comme UGA (Unité de Gestion Anguille) dans le cadre du plan national Anguille.



Groupe technique Anguille COGEPOMI

Actions anguilles 2009
Bassin Gironde Garonne Dordogne Charente
Seudre Leyre

2 Déc. 2008



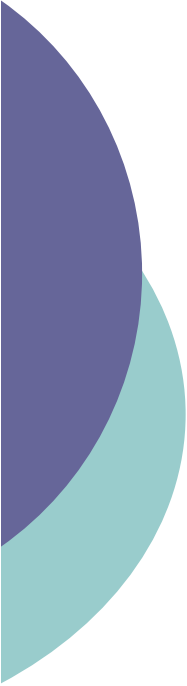
Les maîtres d'ouvrage potentiels des actions anguilles 2009

- AADPPEDG
- Association MI.GA.DO.
- ASA de réhabilitation des fossés à poissons de Seudre et d'Oléron
- CEMAGREF
- CREAA
- EDF
- Fédération de pêche et des milieux aquatiques de Gironde, de Charente et de Charente Maritime
- Institution Charente
- ONEMA



Les partenaires locaux associés

- Association des pêcheurs amateurs aux engins de Charente
- CLPM Marennes
- CRPM
- DRAM
- Fédération de pêche et des milieux aquatiques de Lot et Garonne
- Les Syndicats de Rivière (Jalle du Breuil, Jalle de Castelnau, Engranne Gamage...) et ASA des marais (Jalle de Castelnau...)
- UNIMA



Les actions par bassin

Le bassin Gironde Garonne Dordogne

Code action PLAGEPOMI	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Période	Dpts concernés	Plan de financement envisagé
LC03 SB04 SB01 SH04 AN01	Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Garonne Dordogne	MI.GA.DO.	-FDAAPPMA 33 (enquête pêche ligne) - syndicats de rivières ONEMA	Janv-Dec 2009	- 33, 47, 24 - (82, 32)	AEAG Europe CG 33 Région Aquitaine
LC05 - LC04 - (AC02)	Gironde Garonne Dordogne	Mise en place de Rivières pilotes dans le bassin	MI.GA.DO.	- FDAAPPMA 33 - FDAAPPMA 47 - syndicats de rivières	Janv-Dec 2009	33, 47	AEAG Europe CG 33 Région Aquitaine Lyonnaise des Eaux
SB01	Garonne Dordogne	Suivi au niveau des passes spécifiques et stations de contrôle de Mauzac, Tuilières, Golfch	MI.GA.DO.		Janv-Dec 2009	24, 82	AEAG Europe EDF ONEMA
SB03	Dronne	suivi station de contrôle et passe spécifique anguille sur l'axe Dronne (Montfourrat)	MI.GA.DO.	- FDAAPPMA 33	2009 - 2010 ?	- 33	
SH02	Gironde	Suivi carnets de pêche professionnelle fluviale	AADPPEDG		2009 - 2010 ?	- 33	
LC11	Dordogne	Etude de la passe à anguille de Bergerac	EDF		Janv-Dec 2009	- 24	
LC11	Dordogne	Etude et réalisation de la passe à anguille de Tuilières	EDF		Janv-juin 2009	- 24	
LC11	Garonne	Diagnostic de la franchissabilité de Golfch et du Bazacle (obstacles de la ZAP)	ONEMA		Janv-Dec 2009	- 24	
LC12	Dordogne	Suivi de la dévalaison des anguilles à Tuilières	EDF	- MI.GA.DO. - AAIPPEDG - CEMAGREF (conception du proto de suivi de la dévalaison, au sein du Cs "Tuilières")	sept-déc 2009	- 24	
SB01 étude	Garonne Dordogne	Techniques de comptage et d'évaluation de l'efficacité des passes à anguilles	EDF		Janv-Dec 2009	- 24, 82	
SB04	Gironde Garonne Dordogne	Bilan (4 ans) sur les méthodes et l'intérêt du suivi des anguilles de moins de 30 cm en pied d'ouvrages	MI.GA.DO. - CEMAGREF		Janv-Dec 2009	- 33, 47, 24 - (82, 32)	
SB05 étude	Gironde Garonne Dordogne	Eelscope (contamination)	CEMAGREF Univ. Bordeaux		Janv-Dec 2009	- 33, 47, 24 - (82, 32)	
SH02	Estuaire, BV Garonne Dordogne	Suivis pêcheries	CEMAGREF		?	- 33	
LC03 - LC05 étude	Bassin d'Arcachon, Estuaire	Ouvrages soumis à marée	CEMAGREF - GHAAPPE		2009	- 33	Plan ouvrage / Anguille

Le bassin Charente Seudre

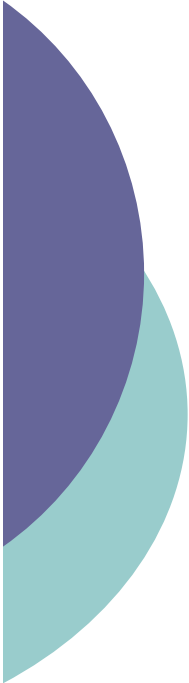
Code action PLAGEPOMI	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Période	Dpts concernés	Plan de financement envisagé
SB04 SH04 AN01	Charente	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Charente	EPTB	- FDAAPPMA 16 et 17 - association des amateurs - CREAA - CRPM - CLPM Marennes - DRAM	Janv-Dec 2009	- 16, 17 - (79, 86)	Europe (40%) AEAG (30%) Région PC (10%) Auto-financement (EPTB + grpt des FD 20%)
AN01 (SB04)	Charente	Animation INDICANG	EPTB		Oct-Dec 2009	- 16, 17 - (79, 86)	
LC03 LC05	Charente Seudre	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Charente (expertise franchissabilité ouvrages, proposition aménagement obstacles inclus dans ZAP)	ONEMA		Janv-Dec 2009	- 16, 17 - (79, 86)	
LC03 LC05 étude	Marais de Brouage, Seudre	Programme Interreg AMARIS (2009-2011)	CREAA	- CEMAGREF	2009 à 2011	- 17	Région Poitou Charente Europe
étude	Marais Salés charentais	Programme de Recherche SEACASE (2007-2009) Atelier: Management intégré des marais côtiers pour une pêche durable	CREAA	- CEMAGREF			Région Poitou Charente Europe
SB03	Charente	Suivi de la station de comptage de la passe à poissons de Crouin	FDAAPPMA 16 (?)		Mai-Déc 2009	- 16	Europe (40%) AEAG (30%) Région PC (10%) Auto-financement (EPTB + grpt des FD 20%)
SB03	Seudre	Suivi de la passe à civelles de Saujon	FDAAPPMA 17 (?)		?	- 17	
GH08 ou LC ??	Seudre	Programme de réhabilitation des fossés à poissons de Seudre	Asa de réhabilitations des fossés à Poissons de Seudre et d'Oléron	- UNIMA (Maitre d'œuvre) - CREAA (Animation)	juillet 2009 à ?	- 17	Région Poitou Charente CG 17 Feader

Le bassin Leyre et Lacs Médocains

Code action PLAGEPOMI	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Période	Dpts concernés	Plan de financement envisagé
LC03 - LC05 étude	Bassin d'Arcachon, Estuaire	Ouvrages soumis à marée	CEMAGREF - GHAAPPE		2009	- 33	Plan ouvrage / Anguille
SB03	Lacs médocains	Suivi au niveau de la passe à anguille du Pas du Bouc (Le Porge)	FDAAPPMA 33		Janv-Dec 2009	- 33	
SB04 LC05 - LC07	Lacs médocains	Actions pour l'anguille européenne	FDAAPPMA 33	- CEMAGREF (marquages et tests efficacité) - ONEMA (marquages et tests efficacité)	Janv-Dec 2009	- 33	
LC05 Etude	Lacs médocains	Etude de faisabilité pour le rétablissement de l'axe nord des Lacs Médocains	FDAAPPMA 33		Janv-Dec 2009	- 33	
LC03 - LC05	Bassin de la Leyre	Etude franchissabilité et proposition d'aménagement des obstacles à la migration inclus dans la ZAP	ONEMA			- 33, 40	

Etudes à plus grande échelle

Code action PLAGEPOMI	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Période	Dpts concernés	Plan de financement envisagé
Etude	Canal des Etangs, Estuaire, Fleuve	Comportement en milieu profond	CEMAGREF ?				demande ONEMA
Etude	Europe - Afrique du Nord	Ageage (DCR)	ONEMA - CEMAGREF		2009		
Etude	France	Structures de taille et pressions (ELSA)	CEMAGREF		2009		
Etude	Europe - Afrique du Nord	Eeliad	CEMAGREF		2009		PCRD
Etude	Arc Atlantique	INDICANG 2			?		Interreg



Les actions par thématique

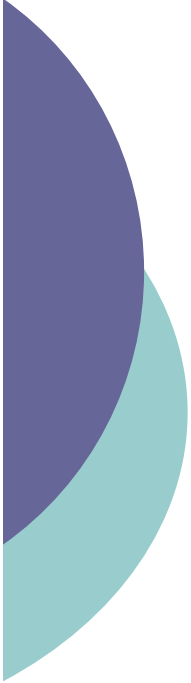
➤ **mise en relation des actions proposées avec les mesures prévues dans le PLAGEPOMI**

27 mesures : 7 spécifiques à l'anguille
et 20 multi-espèces (où l'anguille est concernée)

- Gestion des habitats : 6 mesures
- Libre circulation : 8 mesures
- Suivis biologiques et halieutiques : 5 mesures
- Animation, communication, sensibilisation : 4 mesures
- Amélioration des connaissances : 3 mesures
- Soutien du stock : 1 mesure
- Gestion de la pêche : cf règlement européen
- *Mise en œuvre du PLAGEPOMI : 7 mesures*

Multi-espèce (ESP) ou spéc. Ang. (ANG)	Mesure PLAGEPOMI	Maîtrise d'ouvrage et bassin
Gestion des habitats		
ESP	Protection et restauration des habitats	- ASA de réhabilitation des fossées à poissons de la Seudre et Oléron / Seudre - CREEA (Seudre)
ESP	Adapter gestion des débits aux exigences des migrateurs	
ESP	Prendre en compte migrateurs dans procédures administratives	
ESP	Réduire les impacts des pompages du CNPE du Blayais	
ESP	Caractériser les phénomènes et problèmes liés au bouchon vaseux	
ESP	Diagnostic migrateurs sur les sites dégradés en qualité d'eau	
Libre circulation		
ANG	Améliorer montaison des anguilles dans la zone active	- MI.GA.DO. (GGD) - CREEA (Brouage) - FD33 (Lacs Médocains) - CEMAGREF / GHAAPPE
ANG	Poursuivre l'inventaire des obstacles et expertise de la franchissabilité dans zone active	- MI.GA.DO. (GGD) - ONEMA (Garonne, Charente, Seudre, Leyre)
ANG	Informar les administrations sur les techniques de migrations adaptées aux anguilles	Tous les partenaires (pas d'action spécifique)
ESP	Identifier cours d'eau à enjeu migrateurs	
ESP	Améliorer la libre circulation dans l'Estuaire de la Gironde	
ESP	Améliorer montaison sur sous-bassin Garonne et Dordogne	- EDF
ESP	Améliorer dévalaison sur Garonne et Dordogne	
ESP	Controler le fonctionnement des passes à poissons	
Suivis biologiques et halieutiques		
ANG	Assurer le suivi de la population d'anguilles avec mise en place d'indicateurs	- MI.GA.DO. (GGD) - Institution Charente, FD 16 (Charente) - FD 17 (Seudre) - FD 33 (Lacs Médocains)
ANG	Suivi de la contamination des anguilles	- CEMAGREF / Univ. Bordeaux I
ANG	Evaluer la pêche de l'anguille à la ligne	- MI.GA.DO. (GGD) - Institution Charente (Charente)
ESP	Assurer un suivi des pêcheries professionnelles et amateurs aux engins	- Institution Charente (Charente) - AADPPEDG (GGD)
ESP	Evaluation de l'impact des silures sur les populations de migrateurs	

Multi-espèce (ESP) ou spéc. Ang. (ANG)	Mesure PLAGEPOMI	Maîtrise d'ouvrage et bassin
Animation - Communication - Sensibilisation		
ESP	par espèce ou par sous-bassin	Institution Charente (en partie)
Amélioration des connaissances		
ANG	Condition de colonisation anguilles (Riv index)	- ONEMA - EDF (comptage) - GHAAPPE - EDF
ANG	Condition de Franchissement à la dévalaison	
ESP	Relation migration / gestion quantitative des eaux	
Soutien de stock		
ANG	Identifier les stratégies intra et interbassin de repeuplement	cf Règlement européen
Gestion de la pêche		
ANG	cf Règlement européen	
Etude		
ANG	Programme de recherche SEACASE	CREAA
ANG	Etude de la faisabilité de passes à anguilles (Bergerac et Tuilières)	EDF
ANG	Etude de la faisabilité pour le rétablissement de l'axe nord des Lacs Médocains	FD 33
ANG	Comportement en milieu profond	CEMAGREF
ANG	AGEAGE (DCR)	ONEMA CEMAGREF
ANG	Structures de taille et pressions (ELSA)	CEMAGREF
ANG	Eeliad	CEMAGREF



Bilan des actions proposées et des mesures PLAGEPOMI

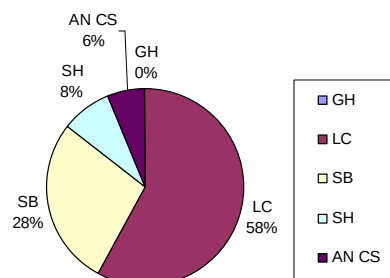
- + ➤ Des actions communes sur les bassins **Gironde Garonne Dordogne , Charente, Seudre et Lacs Médocains** => mise en place de méthodologies et de stratégies similaires
- ➤ Seulement des actions concernant les obstacles de la ZAP sur le **bassin de la Leyre**

- + ➤ Des actions prévues dès 2009 sur la plupart des thématiques abordées par le PLAGEPOMI (actions spécifiques anguilles)
- ➤ A prévoir dans le futur des actions sur le suivi de la population sur le bassin de la Leyre...

Remarque : S'assurer que des actions sont prévues sur les mesures multi-espèces prises en compte ici

1^{ère} synthèse financière des actions anguilles du bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre (A compléter)

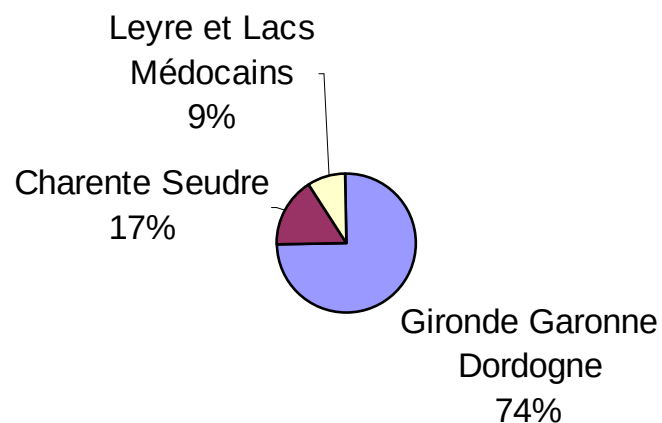
			Actions listées non budgétisées
P L e s u r e s M I	GH	- €	ASA de réhabilitation des fossées à poissons de Seudre et Oléron ; CREAA (Brouage)
	LC	316 945 €	Fédération de pêche Gironde (Lacs Médocains, Chenal du Gua) ; ONEMA (Charente)
	SB	152 705 €	Fédération de pêche Charente Maritime (écluse de Saujon)
	SH	46 270 €	
	AN CS	33 380 €	
	GP		En attente du Règlement européen
SS			
TOTAL PLAGEPOMI		549 301 €	
Etude			CREAA (programme SEACASE) ; Fédération de pêche Gironde (Chenal du Gua) CEMAGREF



1^{ère} synthèse financière des actions anguilles du bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre (A compléter)

	€/km ² de bv	
Gironde Garonne Dordogne	421 123 €	15 €
Charente Seudre	95 263 €	16 €
Leyre et Lacs Médocains	50 000 €	23 €

Superficie de bassin versant
pris en compte : UGA (Unité
de gestion Anguille du plan
de gestion national)



Code action PLAGEPOMI	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	sous-actions	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Période	Dpts concernés	Plan de financement envisagé
LC03 SB04 SB01 SH04 AN01	Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Garonne Dordogne	- inventaires obstacles et habitat potentiel (zones aval, marais) - suivi front de colonisation - suivi Tuilières / Mauzac - suivi efficacité aménagement portes à flot - enquête pêche à la ligne - appui technique sur l'anguille, transfert connaissances et	MI.GA.DO.	-FDAAPPMA 33 (enquête pêche ligne) - syndicats de rivières - ONEMA	Janv-Dec 2009	- 33, 47, 24 - (82, 32)	AEAG Europe CG 33 Région Aquitaine
LC05 - LC04 - (AC02)	Gironde Garonne Dordogne	Mise en place de Rivières pilotes dans le bassin	- état initial de la population - sensibilisation, communication propriétaires et acteurs locaux - études avant-projet aménagement obstacles aval	MI.GA.DO.	- FDAAPPMA 33 - FDAAPPMA 47 - syndicats de rivières	Janv-Dec 2009	33, 47	AEAG Europe CG 33 Région Aquitaine Lyonnaise des Eaux
SB01	Garonne Dordogne	Suivi au niveau des passes spécifiques et stations de contrôle de Mauzac, Tuilières, Golfech		MI.GA.DO.		Janv-Dec 2009	24, 82	AEAG Europe EDF ONEMA
SB03	Dronne	Suivi station de contrôle et passe spécifique anguille sur l'axe Dronne (Montfourrat)		MI.GA.DO.	- FDAAPPMA 33	2009 - 2010 ?	- 33	
SH02	Gironde	Suivi carnets de pêche professionnelle fluviale		AADPPEDG		2009 - 2010 ?	- 33	
LC11	Dordogne	Etude de la passe à anguille de Bergerac		EDF		Janv-Dec 2009	- 24	
LC11	Dordogne	Etude et réalisation de la passe à anguille de Tuilières		EDF		Janv-juin 2009	- 24	
LC11	Garonne	Diagnostic de la franchissabilité de l'ensemble des ouvrages de la ZAP		ONEMA		2009-2010	- 33, 47, 24 - (82, 32)	
LC12	Dordogne	Suivi de la dévalaison des anguilles à Tuilières	- mise en place d'une pêcherie en amont - arrêt des turbines du 1/9 au 31/12 pendant la nuit	EDF	- MI.GA.DO. - AAIPPEDG - CEMAGREF (conception du proto de suivi de la dévalaison, au sein du Cs "Tuilières")	sept-déc 2009	- 24	
SB01 étude	Garonne Dordogne	Techniques de comptage et d'évaluation de l'efficacité des passes à anguilles	test du compteur à résistivité ELTA à Golfech et Tuilières	EDF		Janv-Dec 2009	- 24, 82	
SB04	Gironde Garonne Dordogne	Bilan (4 ans) sur les méthodes et l'intérêt du suivi des anguilles de moins de 30 cm en pied d'ouvrages	analyse et rédaction	MI.GA.DO. - CEMAGREF		Janv-Dec 2009	- 33, 47, 24 - (82, 32)	
SB05 étude	Gironde Garonne Dordogne	Eelscope (contamination)	Analyse des résultats et poursuite éventuelle	CEMAGREF Univ. Bordeaux		Janv-Dec 2009	- 33, 47, 24 - (82, 32)	
SH02	Estuaire, BV Garonne Dordogne	Suivis pêcheries	Bilan 25 ans de réseau local - poursuite si coopération des pros	CEMAGREF		?	- 33	
LC03 - LC05 étude	Bassin d'Arcachon, Estuaire	Ouvrages soumis à marée	Synthèse des connaissances au niveau européen usr la prise en compte de la circulation piscicole sur ce type d'ouvrage (non limité à l'anguille)	CEMAGREF - GHAAPPE		2009	- 33	Plan ouvrage / Anguille
SB04 SH04 AN01	Charente	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Charente	- suivi front de colonisation - enquête pêche à la ligne et amateurs aux engins - mise en place d'un protocole de collecte des données des pêcheurs professionnels maritime (avec CREAA) - appui technique sur l'anguille, transfert connaissances et méthodologies	EPTB	- FDAAPPMA 16 et 17 - association des amateurs - CREAA - CRPM - CLPM Marennes - DRAM - ONEMA	Janv-Dec 2009	- 16, 17 - (79, 86)	Europe (40%) AEAG (30%) Région PC (10%) Auto-financement (EPTB + grpt des FD 20%)
AN01 (SB04)	Charente	Animation INDICANG		EPTB		Oct-Dec 2009	- 16, 17 - (79, 86)	
LC03 LC05	Charente Seudre	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Charente (expertise franchissabilité ouvrages, proposition aménagement obstacles inclu dans ZAP)	- expertise de la franchissabilité des ouvrages pour l'anguille	ONEMA		Janv-Dec 2009	- 16, 17 - (79, 86)	
LC03 LC05 étude	Marais de Brouage, Seudre	Programme Interreg AMARIS (2009-2011)	Sur BROUAGE (travail avec les ASA) - inventaires des habitat potentiels - Présence et qualité des anguilles (échantillonnage + enquête pêche) - étude gestion portes à flot, test de mode de gestion pour l'anguille - transfert connaissances et méthodologies, rédaction règlement d'eau Sur SEUDRE - Suvi de l'impact de la réhabilitation	CREAA	- CEMAGREF	2009 à 2011	- 17	Région Poitou Charente Europe
étude	Marais Salés charentais	Programme de Recherche SEACASE (2007-2009) Atelier: Management intégré des marais côtiers pour une pêcherie d'anguilles durable	- Présence et qualité des anguilles dans les différents marais salés - étude des modes de gestion du marais salé	CREAA	- CEMAGREF			Région Poitou Charente Europe
SB03	Charente	Suivi de la station de comptage de la passe à poissons de Crouin		FDAAPPMA 16 (?)		Mai-Déc 2009	- 16	Europe (40%) AEAG (30%) Région PC (10%) Auto-financement (EPTB + grpt des FD 20%)
SB03	Seudre	Suivi de la passe à civelles de Saujon		FDAAPPMA 17 (?)		?	- 17	
GH08 ou LC ??	Seudre	Programme de réhabilitation des fossés à poissons de Seudre	Engagement de la première tranche de réhabilitation, étude de la tranche 2	Asa de réhabilitations des fossés à Poissons de Seudre et d'Oléron	- UNIMA (Maitre d'œuvre) - CREAA (Animation)	juillet 2009 à ?	- 17	Région Poitou Charente CG 17 Feader
SB03	Lacs médocains	Suivi au niveau de la passe à anguille du Pas du Bouc (Le Porge)		FDAAPPMA 33		Janv-Dec 2009	- 33	
SB04 LC05 - LC07	Lacs médocains	Actions pour l'anguille européenne	- suivi du front de colonisation sur le BV des lacs Médocains -évaluation de la franchissabilité des obstacles sur le canal des étangs et possibilités d'amélioration de ces passes	FDAAPPMA 33	- CEMAGREF (marquages et tests efficacité) - ONEMA (marquages et tests efficacité)	Janv-Dec 2009	- 33	
LC05 Etude	Lacs médocains	Etude de faisabilité pour le rétablissement de l'axe nord des Lacs Médocains		FDAAPPMA 33		Janv-Dec 2009	- 33	
LC03 - LC05	Bassin de la Leyre	Etude franchissabilité et proposition d'aménagement des obstacles à la migration inclus dans la ZAP		ONEMA			- 33, 40	
Etude	Canal des Etangs, Estuaire, Fleuve	Comportement en milieu profond	Premières approches méthodologiques, recherche de sites ad hoc	CEMAGREF ?				demande ONEMA
Etude	Europe - Afrique du Nord	Ageage (DCR)	Analyse de l'âge des échantillons DCR (800 individus)	ONEMA - CEMAGREF		2009		
Etude	France	Structures de taille et pressions (ELSA)	Conception théoriqueen 2008 - intégration dans INDICANG2 (lien avec indicateurs de pressions)	CEMAGREF		2009		
Etude	Europe - Afrique du Nord	Eeliad	Signature géochimique des otolithes de civelles VA-VB de différents sites littoraux de l'aire de répartition	CEMAGREF		2009		PCRD
Etude	Arc Atlantique	INDICANG 2	Gestion expérimentale - Elsa- Qualité des individus			?		Interreg

ANNEXE 7

L'anguille dans le Bassin Garonne Garonne Dordogne

Sommaire :

- Page II : Plan de gestion des poissons migrateurs
- Page II et III : Un règlement européen pour la restauration de l'anguille européenne
- Page IV : Des premiers tests de rétablissement de la libre circulation



**Association
MI.GA.DO.
(Migrateurs
Garonne Dordogne)**

Animation

Vanessa Lauronce

6 rue Dr Daude de Lagrave

24520 Mouleydier

Tél. : 05 53 22 48 04

Port. : 06 07 57 85 77

E-mail:

lauronce.migado@wanadoo.fr

Siège social

18 ter rue de la Garonne

47520 Le Passage

Tél. : 05 53 87 72 42

<http://www.migado.fr>

Des plans de gestion pour la restauration et la sauvegarde de l'anguille européenne

La révision du plan de gestion des poissons et la proposition de nouvelles mesures de gestion se sont déroulées au cours de l'année 2007. Le **PLAGE-POMI** (Plan de gestion des poissons migrateurs) a été élaboré au sein du COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs) du bassin Garonne Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre et de ses groupes techniques à partir de l'état des lieux des différentes espèces, dont l'anguille, et approuvé en déc. 2007. Il sera applicable sur la période 2008 à 2012.

Un **Règlement européen pour la reconstitution du stock d'anguilles** a été voté par le conseil des Ministres en juin 2007. Les Etats Membres, décidant d'élaborer un plan de gestion proposant des mesures de reconstitution de la population d'anguilles (tel est le cas de la France) devront le remettre à l'Europe avant décembre 2008. Après validation par l'Europe, il sera applicable à partir de juillet 2009.

Le guide méthodologique « *L'anguille, Indicateurs d'abondance et de colonisation de l'anguille européenne* » élaboré dans le cadre du programme **INDICANG**, qui s'est déroulé de 2004 à 2007, est désormais disponible auprès de l'éditeur.



Le PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI), validé en décembre 2007 par le COGEPOMI (COMité de GEstion des POissons Migrateurs) du bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, oriente, sur la base d'une expertise des nécessités et du retour d'expérience du plan de gestion antérieur, les grandes actions qui seront mises en place sur le bassin au cours des 5 prochaines années (2008-2012) afin de sauvegarder et restaurer la population de poissons migrateurs dans le bassin.

Un état des lieux de l'espèce a été élaboré à partir des connaissances des différents partenaires et une liste des mesures de gestion favorables à la protection ou restauration de l'anguille a été établie.

Les mesures sont regroupées sous sept grands thèmes :

- la libre circulation,
- les suivis biologiques et halieutiques,
- le soutien de stock,
- la gestion des habitats,
- la gestion de la pêche,
- l'animation-communication-sensibilisation et
- l'amélioration des connaissances.

28 mesures concernent l'anguille, dont 10 sont spécifiques à cette espèce. Le développement d'autres mesures multi-espèces pourra cependant être favorable à l'espèce anguille.

Le plan de gestion des poissons migrateurs sera prochainement téléchargeable sur le site de la DIREN Aquitaine (<http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr>).



Le Règlement européen pour la sauvegarde de l'anguille

Un règlement européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres.

Chaque état membre doit présenter avant décembre 2008 un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de la population. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche sera appliquée.



• Pourquoi un plan de gestion européen ?

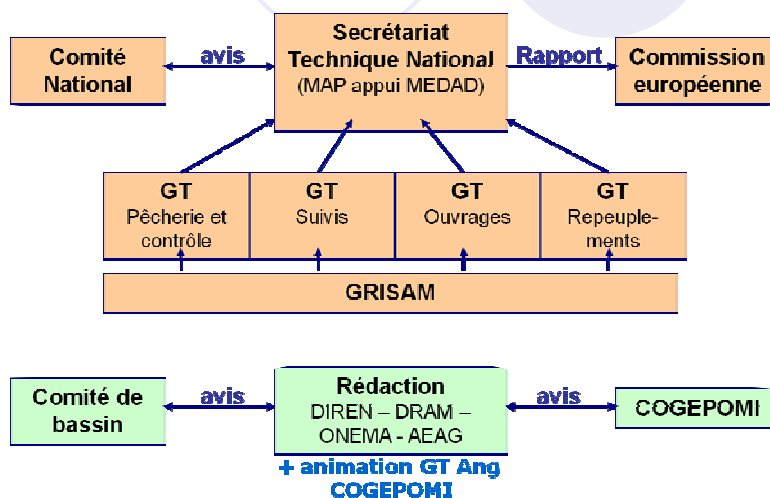
La nécessité de la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle européenne a découlé de la constatation que la population est actuellement dans une situation alarmante, en dehors de ses limites de sécurité biologique. La population est unique à l'échelle européenne : chaque état doit contribuer à la restauration de la population.

L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre, à long terme, un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40% d'une biomasse supposée "sans impact anthropique".

Organisation française pour l'élaboration du plan de gestion national

Le plan de gestion français se développera sur deux niveaux :

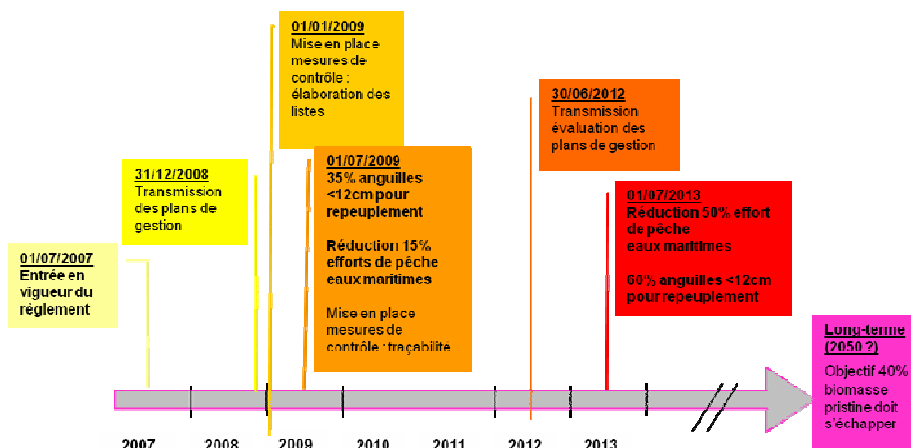
- un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche)
- un volet local, élaboré au sein des territoire COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DIREN Aquitaine, la DRAM, l'ONEMA, l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI dans notre bassin.



Échéancier européen et national

Chaque groupe de travail national a remis en janvier 2008 au Comité national de Consultation sur l'anguille leurs premières conclusions concernant :

- l'analyse de l'état actuel de la réglementation,
- le diagnostic des mesures de gestion existantes et
- une proposition de listes de mesures « types ».



Les volets locaux ont été élaborés et comportent :

- un état des lieux de la population d'anguilles,
- une description des suivis existants sur le bassin et
- une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses, ainsi que celles élaborées au niveau national (mesures sur la réduction de la pression de pêche).

Des zones d'actions prioritaires ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages à traiter en priorités afin de rétablir la continuité écologique.

En ce qui concerne la pression par pêche, des mesures de réduction de l'effort seront mis en place sur la base de quotas de capture pour les pêcheries de civelle et d'anguilles argentées (pêcherie uniquement autorisée en Loire), de réduction de la saison de pêche (anguilles jaunes) et/ou un plafonnement de licences. L'interdiction de la pêche à la civelle pour les amateurs devient une mesure nationale. Des mesures spécifiques pour les opérations de repeuplement seront également mises en place.

Le plan de gestion français sera transmis à l'Europe en décembre 2008 pour validation par l'Europe.

Pour de plus amples informations, voir la plaquette « Sauvegarde de l'anguille, un règlement européen » de l'ONEMA et des Ministères-juillet 2008.

Des premiers tests de rétablissement de la libre circulation

La gestion des ouvrages à la mer

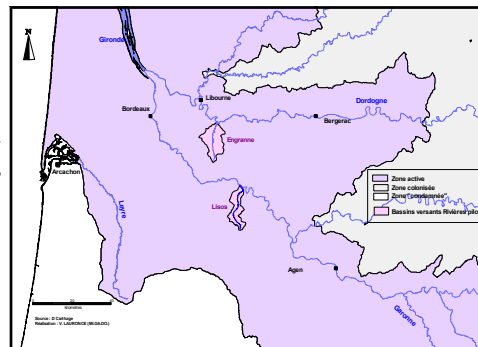
A l'heure actuelle de nombreux ouvrages bloquent la migration des espèces piscicoles et notamment les ouvrages de protection à la mer (portes à flot ou clapets) sur les affluents de l'Estuaire de la Gironde. Leur fonctionnement (fermeture automatique et rapide avec le flot) ne permet pas aux différentes espèces dont les civelles (en migration passive avec la marée montante) de franchir ces obstacles et coloniser les marais. La seule gestion de ces ouvrages permettrait de faire passer de 9% à 37% le linéaire accessible avec une ouverture sur d'importantes zones de marais.



Des tests de gestion vont être réalisés au niveau de deux ouvrages afin **d'empêcher leur fermeture totale et ainsi augmenter la fenêtre de migration sans perturber les usages amont**. En collaboration avec les syndicats de bassins versants (le Syndicat Mixte du bassin versant de la Jalle de Castelnau et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Centre Médoc) et l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), des aménagements rustiques vont être mis en place et des pêches de suivis seront réalisées afin d'évaluer l'efficacité des modes de gestion.

Mise en place d'une démarche de "Rivières pilotes"

Au vu des nombreux obstacles bloquant la migration de l'anguille dans le bassin (plus de 2.000 obstacles à la migration sur 60 cours d'eau expertisés et seulement 10% du linéaire facilement accessible), il est apparu urgent de mettre en place des actions concrètes visant à restaurer **la libre circulation pour l'anguille** afin de rendre accessible des habitats essentiels à sa croissance et à l'accomplissement de son cycle de vie. Cette démarche a débuté à l'automne 2008, de façon **concertée entre tous les acteurs locaux** (SIBV Engranne Gamage, Fédération de pêche et des Milieux Aquatiques Gironde et Lot et Garonne, AAPPMA, propriétaires riverains, association des Moulins...), sur deux cours d'eau : le Lisos (affluent Garonne) et l'Engranne (affluent Dordogne).



Les modes de gestion mis en place devront être rustiques et peu contraignant (gestion de vannes, réouverture de biefs...) tout en assurant une efficacité optimale. Des suivis de la population d'anguilles sur le bassin auront lieu au fur et à mesure du rétablissement de la libre circulation. Un des objectifs de cette démarche sera également l'élaboration de fiches « guide » qui permettront par la suite de valoriser l'expérience acquise afin de la renouveler sur d'autres bassins versants.

Partenaires financiers, techniques et scientifiques



Les données figurant dans ce document ne pourront être exploitées de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de MI.GA.DO. et de ses partenaires financiers.